

# Université Saint-Louis

## Cahiers 2021



UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE

[viveleroy.net](http://viveleroy.net)



# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>v</b>
<b>1 Le combat légitimiste</b>	<b>1</b>
<b>2 Pouvoir absolu, pouvoir arbitraire et obéissance, par Louis de Bonald</b>	<b>13</b>
<b>3 La gnose mère de la modernité, par Éric Voegelin</b>	<b>21</b>
<b>4 Portrait du révolutionnaire, par Richard Hooker et Éric Voegelin</b>	<b>41</b>
<b>5 Bientôt en France : la révolution « woke »</b>	<b>51</b>
<b>6 Les concepts fondamentaux des sociétés de pensée et de la modernité</b>	<b>55</b>
<b>7 Nietzsche, ou l'esprit de subversion</b>	<b>71</b>
<b>8 Libres propos d'Adolf Hitler sur l'Église catholique</b>	<b>81</b>
<b>9 Synthèse légitimiste</b>	<b>95</b>
<b>Glossaire</b>	<b>111</b>



# Préface

**L**E COMBAT LÉGITIMISTE dépasse largement la simple querelle dynastique entre Bourbon Anjou et Orléans, il est avant tout la promotion d'une société fondée sur la loi naturelle, ou loi de raison, ou loi du bon comportement humain. Dans cette société l'homme est respectueux de la Création, de ses lois, et donc de son Auteur. Aussi la nomme-t-on « société hétéronome » (ou société qui trouve les principes de ses lois hors d'elle-même).

*A contrario*, la modernité exalte l'autonomie de l'homme, et se donne comme objectif de "libérer" l'homme de toute loi dont la volonté humaine n'est pas à l'origine. De fait, l'homme coupé des lois de la nature — et donc du Créateur — devient le maître du bien et du mal, il devient l'homme-dieu.

Dans sa volonté de discréditer l'ordre des sociétés naturelles, la modernité travestit la signification des termes comme « pouvoir absolu », « pouvoir arbitraire », « obéissance » ou « droit divin » ; autant d'expressions que Louis de Bonald a pourtant brillamment précisées.

La dimension religieuse de la modernité avec son homme-dieu a intrigué de nombreux penseurs, et le philosophe politique Eric Voegelin identifie la gnose comme mère de la modernité. Plus précisément la guerre que la révolution mène contre la société traditionnelle procède de deux sources religieuses :

- La *gnose* qui prétend diviniser l'homme par le biais d'une initiation, que celle-ci soit explicitement religieuse, ou philosophique.
- Le *millénarisme* qui est à l'origine de la foi progressiste en un sens de l'histoire vers l'instauration du paradis sur terre.

Eric Voegelin restitue alors le « portrait du révolutionnaire » tel qu'il a été brossé pour la première fois par Richard Hooker lors de la genèse de la révolution puritaine dans l'Angleterre des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. C'est bien la même foi progressiste, le même fanatisme pour lequel la fin justifie les moyens, la même prétention à changer l'humanité, et enfin, la même altération de tout sens moral que l'on retrouvera plus tard dans les révolutions française, bolchevique, nationale-socialiste...

Nombre des traits dont nous venons de parler s'observent à présent chez les militants indigénistes, féministes, LGBT, islamistes, antispécistes, en attendant, bientôt en France : la révolution « woke ». Dans *le Figaro* du 3 juin 2021, Lama Abu-Odeh — Professeur à la faculté de droit de l'université de Georgetown — dresse un portrait du révolutionnaire woke très similaire à celui du révolutionnaire puritain de Hooker.

Dans la société traditionnelle, l'autorité tire sa légitimité du fait qu'elle édicte des lois conformes à une loi transcendante : la loi naturelle dont Dieu est l'Auteur. La société moderne, immanente, peut réaliser son autonomie en recourant au mythe de la volonté générale (ou opinion publique). Or cette opinion publique — qui "légitime" le régime ou la politique moderne — est élaborée artificiellement au sein des sociétés de pensées dont les concepts fondamentaux sont bien décrits par Antoine de Meaux à partir des recherches du sociologue Augustin Cochin. Le caractère subversif de ces machines à broyer l'ordre traditionnel ne réside pas dans les finalités qui justifient apparemment leur existence, mais dans leur forme de fonctionnement calquée sur la devise « liberté, égalité, fraternité ».

Cependant la marche vers l'homme-dieu des sociétés modernes peut aussi se réaliser selon une manière élitiste et anti-démocratique préconisée par Nietzsche. L'ascension de l'humanité vers le Surhomme résulte alors de la sélection issue des combats incessants pour la survie où seuls les plus forts triomphent. La civilisation chrétienne — qui exhorte les forts à aider les plus faibles — est alors perçue comme une abomination, une religion contre-nature qui empêche l'émergence du Surhomme.

Si Nietzsche est le prophète de la société autonome dans version naturaliste et élitiste, Adolf Hitler est le leader charismatique qui la réalise. On retrouve dans les propos du Führer la même vénération pour la pseudo "loi naturelle" du plus fort, ainsi que les mêmes intonations anti-christ et anti-catholiques.

Il faut bien comprendre que le terme « raison » dont tous les modernes se revendiquent ne signifie en réalité que « fruit d'une volonté humaine ». De façon toute différente, les classiques considèrent la science politique comme œuvre de raison en ce qu'elle mobilise à la fois l'intelligence et la volonté. En effet, pour légiférer selon la loi de nature, l'autorité doit d'abord identifier le bien à atteindre, ce qui est proprement le rôle de l'intelligence. L'étude de la nature humaine permet alors de distinguer des degrés de légitimité dont le moindre — la reconnaissance de la loi naturelle — est acceptable par un agnostique, mais dont la Révélation de Jésus-Christ donne, dans le dernier degré, l'explication ultime.

Plus que jamais, à l'heure où la civilisation des modernes s'effondre et montre le vrai visage de l'Enfer, l'universalité de la légitimité, fondée sur la loi naturelle et la Révélation, apparaît comme l'ultime espoir de paix et de salut à tous les peuples. Insistons sur l'importance de la Révélation pour bien comprendre ce qui se trame, car tous les chapitres de ces *Cahiers* démontrent, tant pour nos adversaires que pour nous, que les enjeux du combat se posent en termes religieux, la modernité étant essentiellement la lutte de la société de l'homme qui veut se faire dieu contre la société de Dieu qui s'est fait homme : le Christ-Roi.

La Rédaction.

# Le combat légitimiste

Gouvernement par autorité contre  
gouvernement par opinion

---

**B** IEN PEU DE PERSONNES ont conscience de l'extrême fragilité des fondements théoriques des sociétés révolutionnaires, et si ces constructions artificielles semblent pourtant triompher sur toute la planète, c'est que jusqu'ici, elles ont réussi à fuir ou à étouffer le débat théorique où elles se savent vulnérables. En effet, pour détourner les hommes des questions essentielles de la loi naturelle, de la légitimité, de l'autorité, du droit divin, on les enivre par un flot continu d'informations futiles qui font écran à la réalité. D'autre part, on ne leur propose qu'un modèle d'action politique s'adressant aux passions, avec des techniques de manipulation bien rodées. C'est donc sur le terrain efficace du débat théorique sur le fondement des sociétés que les légitimistes portent le combat politique et remporteront la victoire. [La Rédaction]

## Sommaire

---

1.1	Qu'est-ce que la légitimité ? . . . . .	2
1.2	Le principe de la modernité . . . . .	4
1.3	Savoir qui on est et qui est l'autre . . . . .	6
1.4	Le combat des légitimistes . . . . .	10

---

## 1.1 Qu'est-ce que la légitimité ?

La légitimité est l'application du droit royal français tel qu'il est défini dans la théorie statutaire et les lois fondamentales du Royaume <sup>1</sup>...

... écrit l'historien du droit Guy Augé. Ces lois, qui obligent à la fois les sujets et leur roi, ont permis l'agrégation de peuples très différents au Royaume tout en respectant leurs identités et leurs libertés. L'État de justice <sup>2</sup> qu'elles garantissent a rendu possible la pérennité du bien commun à travers les siècles, et c'est ainsi que l'institution a généré cette communauté naturelle, cette cité qu'est notre pays (n'en déplaise aux nationalistes, l'institution est bien première, et non pas l'expression d'un pseudo « génie national »).

La genèse empirique des Lois fondamentales du Royaume au gré des difficultés ne laisse pas d'étonner. Rien de prémédité : un problème de succession survient-il ? On interroge d'abord la coutume, et la solution adoptée devient la loi, avec pour condition que cette solution ne saurait contredire les lois précédentes. En vertu de ce caractère coutumier, on peut dire que le droit monarchique français dérive de la loi naturelle. En effet, Cicéron (106-43 av. J.-C.), cité par saint Thomas (1225-1274), dit :

L'origine première du droit est œuvre de nature ; puis certaines dispositions passent en coutumes, la raison les jugeant utiles ; enfin ce que la nature avait établi et que la coutume avait confirmé, la crainte et la sainteté des lois l'ont sanctionné <sup>3</sup>.

On ne trouve ici aucun *a priori* donc, mais le simple principe de la soumission au réel, à la nature des choses, et en fin de compte, à l'Auteur de cette nature.

Du reste, dans une monarchie traditionnelle le roi tient son autorité de Dieu, et dans son *Testament*, Richelieu (1585-1642) en rappelle la contrepartie :

Tant de princes se sont perdus, eux et leurs États, pour fonder leur conduite sur un jugement contraire à leur propre connaissance ; et tant d'autres ont été comblés de bénédictions, pour avoir soumis leur autorité à celle dont elle dérivait, pour n'avoir cherché leur grandeur qu'en celle de leur Créateur ; et pour avoir un peu plus de soin de son règne que du leur propre <sup>4</sup>.

De fait, tout *gouvernement par autorité* est fondé sur la transcendance de la divinité, et saint Paul (mort en l'an 67) rappelle :

Le prince est pour toi ministre de Dieu pour le bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal, et le punir <sup>5</sup>.

Étant le représentant de Dieu — son ministre — pour établir le bien, le monarque est donc d'autant plus obéi que lui-même est soumis de façon visible et intérieure à cet ordre transcendant. Louis XIV l'a bien compris, lui qui l'enseigne au Dauphin :

---

1. GUY AUGÉ, « Du légitimisme à la légitimité », *La Légitimité*, n° 2, janvier 1975, p. 5.

2. Nous opposons sciemment l'État de justice au moderne État de droit.

3. CICÉRON, cité par saint Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, I<sup>a</sup>-II<sup>æ</sup>, La loi, question 91, traduction française par M.-J. LAVERSIN O.P., Éditions de la revue des jeunes, Société Saint Jean l'Évangéliste, Desclée et C<sup>ie</sup>, Paris Tournai Rome, 1935, p. 38-39.

4. RICHELIEU, *Testament politique d'Armand du Plessis cardinal duc de Richelieu*, 2<sup>de</sup> partie, chap. I, Henry Desbordes, Amsterdam, 1688, p. 5.

5. *Épître aux Romains*, XIII, 3-4.

Et à vous dire la vérité, mon fils, nous ne manquons pas seulement de reconnaissance et de justice, mais de prudence et de bon sens, quand nous manquons de vénération pour Celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Notre soumission pour Lui est la règle et l'exemple de celle qui nous est due<sup>6</sup>.

Plus loin, le Roi-Soleil prend soin de souligner que cette dévotion ne doit pas être feinte, à telle enseigne que l'historien Alexandre Maral n'hésite pas à le surnommer « l'Anti-Machiavel ».

Un roi ne conserve sa légitimité que s'il obéit à la feuille de route divine : permettre à ses sujets d'accomplir leur nature d'animal rationnel. Autrement dit, il s'agit de leur assurer au mieux les conditions générales nécessaires pour vivre conformément à leur raison — ce qui n'est rien d'autre que vivre vertueusement, disent Cicéron<sup>7</sup> et saint Thomas :

Il y a en tout humain une inclination naturelle à agir conformément à sa raison. Ce qui est proprement agir selon la vertu<sup>8</sup>.

Cicéron précise que la droite raison n'est autre que la loi naturelle, de laquelle découle le droit naturel :

Tous ceux à qui la nature a donné la raison tiennent également d'elle la droite raison et par conséquent la loi qui n'est que la droite raison en tant qu'elle commande ou qu'elle interdit, et si [s'ils ont reçu] la loi, [alors ils ont reçu] le droit ; or tous ont reçu la raison, donc tous ont également reçu le droit<sup>9</sup>.

Saint Paul confirme que la loi du bon comportement humain — la loi naturelle — est accessible à tout homme en dehors de la Révélation, car elle est comme inscrite dans son cœur :

Quand des païens qui n'ont pas la Loi [par la Révélation] pratiquent spontanément ce que prescrit la Loi, eux qui n'ont pas la Loi sont à eux-mêmes leur propre loi. Ils montrent ainsi que la façon d'agir prescrite par la Loi est inscrite dans leur cœur, et leur conscience en témoigne, ainsi que les arguments par lesquels ils se condamnent ou s'approuvent les uns les autres<sup>10</sup>.

Et le roi s'efforcera donc toujours de gouverner, de légiférer selon la loi naturelle de l'espèce humaine. Telle est bien la motivation première de cette ordonnance de Philippe le Bel (1268-1314) :

Attendu que toute créature humaine qui est formée à l'image de Notre-Seigneur doit généralement être franche par droit naturel...<sup>11</sup>

On le voit, la pensée légitimiste déborde largement le simple cadre dynastique pour devenir une réflexion sur la légitimité, qui — si on devait la résumer à l'extrême sans perdre en logique — pourrait revêtir cette forme :

6. Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, année 1661, livre second, deuxième section, cité par Alexandre MARAL, *Le Roi-Soleil et Dieu, Essai sur la religion de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2012, p. 7.

7. CICÉRON déclare : « Pour tout dire en un mot, la vertu est la raison même. » (CICÉRON, *Tusculanarum disputationum*, livre IV, 15, cité par A. DEGERT, *Les idées morales de Cicéron*, Librairie Bloud & C<sup>ie</sup>, Paris, 1907, p. 8.)

8. Saint Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, « La loi », Question 94, Article III, *op. cit.*, p. 115.

9. CICÉRON, *Traité des lois*, I, 12, cité par A. DEGERT, *Les idées morales de Cicéron*, Librairie Bloud & C<sup>ie</sup>, Paris, 1907, p. 31.

10. *Épître aux romains*, II, 14-15.

11. Philippe le Bel, *Ordonnance sur l'affranchissement des serfs du Valois*, rapportée par duc DE LÉVIS MIREPOIX, *Le siècle de Philippe Le Bel*, Amiot-Dumont, Paris, 1954, p. 5.

Est *légal* ce qui est conforme à la loi. Est *légitime* ce qui est conforme à la loi juste. Qu'est-ce que la loi juste ? C'est toute loi conforme à la loi du bon comportement humain commune à tous les hommes, soit la loi naturelle ou loi de droite raison. Saint Paul l'a évoqué, c'est de cette loi dont on se réclame quand on prend l'autre à témoin en commençant sa phrase par « *Ce n'est pas normal que...* ». La loi naturelle est précisément cette norme transcendante supposée connue et acceptée par l'autre sans aucune concertation préalable.

On retrouve la loi naturelle de manière plus ou moins aboutie dans toutes les civilisations traditionnelles. C'est donc, en toute logique, le premier critère dont on se servira pour jauger de la légitimité d'un régime politique :

- *Les régimes légitimes* reconnaissent de façon institutionnelle la transcendance de la loi naturelle, et produisent des lois positives qui lui sont conformes.
- *Les régimes tyranniques* produisent des lois qui violent tel ou tel aspect de la loi naturelle.
- *Les régimes de la modernité* nient l'existence de la loi naturelle et prônent l'autonomie<sup>12</sup> de l'homme, son affranchissement de toute loi dont il n'est pas l'auteur. Ces régimes, ainsi fondés sur l'immanence, ont pour religions séculières les idéologies libérale, nationaliste ou socialiste. Dans leurs formes ultimes, ils conduisent à ces monstres — absolument inédits dans l'histoire de l'humanité — que sont les totalitarismes.

Les monarchies parlementaires — dans lesquelles le roi est le représentant de la Nation, et non celui de Dieu — rentrent donc dans la catégorie des régimes de la modernité. En effet, dans ce type de gouvernement un roi est impuissant à faire respecter la loi naturelle puisque la souveraineté vient de la Nation.

## 1.2 Le principe de la modernité

Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque une rupture radicale avec l'antique sagesse, et Louis de Bonald (1754-1840) perçoit nettement les principes de cette modernité :

La philosophie moderne n'est autre chose que l'art de tout expliquer, de tout régler sans le concours de la Divinité<sup>13</sup>.

Plus encore, dans le monde de liberté absolue rêvé par les modernes, le réel lui-même devient trop contraignant, au point qu'un Rousseau (1712-1778) ne craint pas d'écrire :

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question<sup>14</sup>.

L'intelligence étant affranchie de la réalité, plusieurs explications, plusieurs sens du monde sont alors possibles et constituent ce que l'on appelle les idéologies. L'historien François Furet (1927-1997) précise :

---

12. Autonome : qui se régit par ses propres lois. Du grec ancien *αυτονομος*, *autonomos*, composé de *auto* (qui s'applique à soi) et *nomos* (loi).

13. Louis DE BONALD, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, tome I, éd. A. Le Clere, Paris, 1819, p.105-106.

14. Jean-Jacques ROUSSEAU, *De l'inégalité parmi les hommes*, « Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes », Librairie de la Bibliothèque Nationale, L. Berthier Éditeur, 1894, p. 32.

L'idéologie a pour fonction de masquer la réalité, et donc de lui survivre <sup>15</sup>.

Ailleurs il définit l'idéologie comme...

... un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité <sup>16</sup>.

La modernité réalise en effet le vieux rêve gnostique de l'autonomie de l'homme dont Karl Marx (1818-1883) nous donne une définition :

Un être ne se révèle autonome qu'à partir du moment où il est son propre maître ; et il n'est son propre maître que s'il n'est redevable qu'à lui-même de sa propre existence. Un homme qui vit par la grâce d'un autre se considère comme un être dépendant. Or je vis totalement par la grâce d'autrui non seulement quand il pourvoit à ma subsistance, mais aussi quand il a, de surcroît, créé ma vie, s'il en est la source ; et ma vie a nécessairement son fondement hors d'elle lorsqu'elle n'est pas ma propre création <sup>17</sup>.

Et Marx de rappeler les principes religieux d'une « philosophie » dévoyée, héritière des Lumières :

La philosophie ne s'en cache pas. Elle fait sienne la profession de foi de Prométhée : « *en un mot j'ai de la haine pour tous les dieux !* » Et cette devise elle l'applique à tous les dieux du ciel et de la terre qui ne reconnaissent pas la conscience humaine comme la divinité suprême. Elle ne souffre pas de rival <sup>18</sup>.

Selon le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon (né en 1960), la forme politique qui réalise le mieux cet idéal moderne d'autonomie de l'homme par rapport à Dieu et à sa Création est la République. Ce régime se pose d'ailleurs en véritable religion :

À côté de la forme républicaine, il faut « la mentalité et la moralité républicaine ». La France a cette singularité qu'élevée dans la religion catholique, n'ayant pas su faire droit à la Réforme, elle n'a pas fait pénétrer dans ses mœurs une religion du libre examen, de l'égalité et de la liberté. Il faut donc à la fois déraciner l'empreinte catholique, qui ne s'accommode pas de la République, et trouver, en dehors des formes religieuses traditionnelles, une religion de substitution qui arrive à inscrire jusque dans les mœurs, les cœurs, la chair, les valeurs et l'esprit républicain sans lesquels les institutions républicaines sont des corps sans âme qui se préparent à tous les dévoiements. [...]

Le républicain, c'est l'homme. En d'autres termes : la religion républicaine, la religion de l'homme, où chacun est digne, respectable, conscient de sa valeur, indéfiniment perfectible. [...] La religion républicaine est une religion des droits de l'homme, c'est-à-dire dire de l'Homme qui doit se faire Dieu, ensemble, avec les autres, ici bas, et non pas du Dieu qui se fait homme à travers un seul d'entre nous <sup>19</sup>.

Comment en effet la religion catholique pourrait-elle admettre cet article III de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de l'an 1789 :

15. François FURET, *Penser la Révolution française*, Gallimard, col. Folio histoire, Paris, 1978, p. 144.

16. François FURET, *Le passé d'une illusion*, Robert Laffont, col. Livres de poche, Paris, 1995, p. 17.

17. Karl MARX, *Œuvres*, tome II, Économie, Économie et philosophie, Gallimard, col. La Pléiade, Paris, 1968, p. 130.

18. Karl MARX, *Œuvres philosophiques*, « Différence de la philosophie de la nature chez Démocrite et Épicure (1841) », trad. Jacques MOLITOR, A. Costes, Paris, 1946, p. xxiv.

19. Vincent PEILLON, *Une religion pour la République, la foi laïque de Ferdinand Buisson*, Seuil, Janvier 2010, p. 34-35-36.

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément<sup>20</sup>.

Il n'est sûrement pas anodin que le Christ — figure archétypale du roi<sup>21</sup> et du gouvernement par l'autorité — ait été condamné à mort par un Pilate recourant au *gouvernement par l'opinion* avec une foule subvertie par les prêtres du Temple. Ainsi donc, les contorsions intellectuelles auxquelles se livrent les autorités religieuses depuis le XIX<sup>e</sup> siècle pour faire admettre l'idée d'une « bonne république<sup>22</sup> », et pour faire oublier l'existence d'une autorité politique qui tient directement son autorité de Dieu — à l'instar de celle d'un père de famille — demeurent tragiquement vaines, voire suicidaires. En réalité, la « bonne république » n'a jamais existé, malgré de multiples tentatives, et le nier c'est s'opposer à la réalité, c'est écarter les faits à la façon d'un moderne.

### 1.3 Savoir qui on est et qui est l'autre

#### L'acculturation des catholiques et des monarchistes

On le constate, la subversion des esprits est profonde et se manifeste, chez les catholiques, notamment par l'oubli de notre nature et de l'autorité qui lui est consubstantielle. Comme si la Révélation avait abrogé un ordre naturel pourtant lui aussi voulu par Dieu. Cette acculturation, cette perte d'identité, n'augurent pas un rétablissement rapide de la société traditionnelle. En effet, le général chinois Sun Tzu (VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) dans son *Art de la Guerre* met en garde :

Qui connaît l'autre et se connaît, en cent combats ne sera point défait ; qui ne connaît pas l'autre mais se connaît sera vainqueur une fois sur deux ; qui ne connaît pas plus l'autre qu'il ne se connaît sera toujours défait<sup>23</sup>.

#### Le manque de connaissance de soi

Le manque de connaissance de soi engendre toutes sortes de dérives. S'il n'y a pas de vérité dans l'ordre naturel politique, celui-ci n'est que chaos et la raison demeure impuissante à le comprendre. Le providentialisme s'insinue alors dans les esprits qui déclare, selon un schéma quasi protestant : « *Sola Gratia, sola Fide* » (la Grâce seule, la Foi seule). On « court-circuite » la nature, la raison et l'Église pour se réfugier dans l'exégèse des messages que Dieu adresse de manière directe à des âmes privilégiées : Dieu parle sans intermédiaire aux hommes. L'institution Église devient dès lors presque inutile. Or, les révélations privées n'obligent jamais en matière de foi. À ce sujet, le fort réaliste et traditionaliste cardinal Billot (1846-1931) rappelle avec opportunité que...

---

20. *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, art. III.

21. Jésus-Christ est bien le Roi de l'univers et sa royauté ne vient pas de ce monde mais du Père céleste.

22. On pense au Ralliement de l'Église à la République proclamé en 1892 par le pape Léon XIII avec l'encyclique *Au milieu des sollicitudes*.

23. Général SUN TZU, *L'Art de la Guerre*, traduit et présenté par Jean LÉVI, Paris, Hachette, 2000, p. 61.

... l'Église, en canonisant ses saints, ne se porte jamais garante de l'origine divine de leurs révélations. [...] Il y a toujours place, en quelque hypothèse que ce soit, pour un mélange inconscient de ce qui vient de l'esprit propre avec ce qui est l'esprit de Dieu <sup>24</sup>.

Le Cardinal dénonce aussi ce millénarisme qui consiste à croire que la simple consécration d'un pays <sup>25</sup>, ou l'apposition du Sacré-Cœur sur son drapeau, suffirait à écraser ses ennemis et à lui garantir la pérennité. Cet espoir est d'autant plus chimérique que le drapeau en question symbolise justement la révolte contre Dieu et Sa Création. Pareillement, Bossuet s'insurge contre ce quiétisme tout « fénelonien » (laissons faire Dieu, Il s'occupe de tout), en rappelant au Dauphin que Dieu n'assiste pas les passifs et ceux qui agissent contre la raison :

Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis. Car il ne faut pas s'attendre, ou que les hommes respectent celui qui méprise ce qui le fait homme, ou que Dieu protège celui qui n'aura fait aucun état de ses dons les plus excellents <sup>26</sup>.

Si un simple acte de consécration du pays suffit à le sauver, on comprend alors la démobilisation générale, la passivité, ou le comportement purement réactionnaire des catholiques, lequel se réduit à essayer de ralentir la décadence pour restaurer la France... celle de leurs souvenirs un peu embellis, autrement dit : la France révolutionnaire d'avant-hier.

## Le manque de connaissance de l'ennemi

Ignorant tout de leurs ennemis, les catholiques et monarchistes modernes se satisfont des moyens et des formes d'action que ceux-ci leurs proposent, et qui apparaissent par ailleurs si séduisants. Pas de contraintes, pas d'effort, surtout pas d'effort de raison, mais des techniques pour se fédérer l'opinion publique en un temps record. Pour exemples :

- manifestation pour faire entendre sa voix et alerter l'opinion,
- vote pour le « moins mauvais »,
- soutien actif au parti « le moins mauvais » ou à un groupe de pression, avec forcément, à la clé, de l'œcuménisme : il faut savoir accepter des compromis, même avec des antichrétiens, pour « faire masse », pour se faire entendre et remporter l'adhésion de l'opinion à coups de slogans.

Or, le *gouvernement par l'opinion* est précisément le moyen dont se sert la modernité pour éliminer toute trace de *gouvernement par l'autorité*, selon les paroles du révolutionnaire Barère rapportées par Joseph de Maistre (1753-1821) :

Il faut les traduire devant le jury des sages, il faut verser l'ignominie sur ces rois atroces, il faut les condamner aux galères de l'opinion <sup>27</sup>.

24. Cardinal BILLOT, « Le cardinal Billot et la question du drapeau », *Le Figaro*, 4 mai 1918.

25. Le Président Garcia Moreno avait bien consacré l'Équateur au Sacré-Cœur. Pourtant, un an plus tard, il était assassiné et son pays retombait dans la révolution.

26. Jacques-Bénigne BOSSUET, *Ceuvres de Bossuet*, « À Monseigneur le Dauphin », tome I, Firmin Didot frères fils et C<sup>ie</sup>, Paris, 1860, p. 15.

27. Bertrand BARÈRE, cité par Joseph DE MAISTRE, « Discours du citoyen Cherchemot, commissaire du pouvoir exécutif près(sic) l'administration centrale du M..., le jour de la souveraineté du peuple », *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, tome II, A. Vaton libraire-éditeur, Paris, 1861, p. 224.

Pour parvenir à sa fin, qui est de convertir à son insu l'homme traditionnel en homme autonome, en homme se régissant par ses propres lois<sup>28</sup>, la modernité usera de la pression de l'opinion publique qu'elle aura instrumentalisée grâce aux mécanismes — aux formes — du suffrage universel et des sociétés de pensée<sup>29</sup>. François Furet nous dit en effet que ces sociétés constituent un instrument qui affranchit du réel et sert à « *fabriquer de l'opinion unanime, indépendamment du contenu* », donc sans le souci de la vérité ou du bien :

Qu'est-ce qu'une société de pensée ? C'est une forme de socialisation dont le principe est que ses membres doivent, pour tenir leur rôle, se dépouiller de toute particularité concrète, et de leur existence sociale réelle, le contraire de ce qu'on appelait sous l'Ancien Régime les corps, définis par une communauté d'intérêts professionnels ou sociaux vécus comme tels.

La société de pensée est caractérisée, pour chacun de ses membres, par le seul rapport aux idées, et c'est en quoi elle préfigure le fonctionnement de la démocratie. [...]

Le but des sociétés de pensée n'est ni d'agir, ni de déléguer, ni de « représenter » : c'est d'opiner ; c'est de dégager d'entre ses membres, et de la discussion, une opinion commune, un consensus, qui sera exprimé, proposé, défendu.

Une société de pensée n'a pas d'autorité à déléguer, de représentants à élire, sur la base du partage des idées et des votes ; c'est un instrument qui sert à fabriquer de l'opinion unanime, indépendamment du contenu de cette unanimité. [...]

L'originalité de ce qui se passe dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle tient à ce que le consensus des sociétés de pensée, qu'on appelle « philosophie », tend à gagner l'ensemble du tissu social<sup>30</sup>.

Ainsi, grâce à la contrainte d'une opinion forgée artificiellement par le groupe, il s'agit de forcer les consciences à abandonner toute autorité, toute norme extérieure au groupe, en particulier la norme universelle de la loi naturelle.

Le sociologue Augustin Cochin (1876-1916) a démontré que le caractère subversif des sociétés de pensée réside dans leur mécanisme de fonctionnement. À savoir :

- 1) Un motif de réunion du groupe est proposé. Souvent cette *finalité apparente* est par ailleurs tout à fait louable.
- 2) Les discussions se font dès lors selon une *forme* particulière, peu visible, mais dérivant des principes tacites de *Liberté, Égalité* et *Fraternité*.
- 3) La *vraie fin* — pour laquelle cette *forme* a été conçue — se réalise alors : les esprits sont devenus autonomes, ils se sont affranchis de la réalité, du vrai, du bien et du beau.

Saint Thomas nous avait pourtant prévenu :

En toutes choses qui ne naissent pas du hasard, la *forme* dépend nécessairement de la *fin* de l'action<sup>31</sup>.

---

28. « *L'autonomie de la volonté est cette propriété qu'a la volonté d'être à elle-même sa loi.* » (Emmanuel KANT, 1785, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. H. LACHELIER, Deuxième section, L'autonomie de la volonté comme principe suprême de la moralité, Hachette et C<sup>ie</sup>, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1915, p. 85.)

29. Dans ce livre, les sociétés de pensée sont étudiées sous l'expression de « groupes réducteurs ».

30. François FURET, *Penser la Révolution française*, op. cit., p. 271-272.

31. Saint Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, I, 15, 1, cité par Denis SUREAU, *Retour à la politique, l'impossible neutralité des chrétiens*, Collection de La Nef, DMM, Paris, 1995, p. 103. Aussi « *En toutes choses qui ne naissent pas au hasard, il y a nécessité que la forme de l'être engendré soit la fin de la génération.* », in *Somm. théol.*, A.-D. SERTILLANGES O.P., Éditions de la Revue des jeunes, 1933.

Ainsi donc, se servir des formes du suffrage universel et des sociétés de pensée — que l'on trouve désormais partout, dans les partis, syndicats et autres groupes d'opinion — conduit *ipso-facto* à la fin pour laquelle ces formes ont été inventées, à savoir : l'homme autonome, l'homme qui décide du bien et du mal, l'homme-Dieu. Aussi le philosophe français Georges Fonsegrive (1852-1917) rappelle-t-il cette vérité :  
Lutter révolutionnairement contre la révolution, c'est encore travailler pour elle<sup>32</sup>.

## Le désespérant combat des nouveaux réactionnaires

Certains, impatients de combattre, et faisant l'économie de principes dont ils ignorent jusqu'à l'existence, se lancent à corps perdu dans l'action entendue comme la dénonciation du pouvoir en place. Or, Démosthène (384-322 av. J.-C.) dit à ce propos :

Il n'y a rien de si aisé que de montrer les vices du gouvernement ; mais savoir indiquer ce qu'il faut faire, voilà la science de l'homme d'État<sup>33</sup>.

À la remorque de la grande presse, les voilà devisant, raillant, s'improvisant experts en tout, et vivant au rythme effréné d'une actualité qu'ils commentent sans retenue. Ceux-là s'étourdissent dans le monde virtuel et artificiel créé par les médias nationaux, dont le dessein principal est de faire écran au monde réel.

Pourtant le sociologue Roger Mucchielli<sup>34</sup> (1919-1981) avait dénoncé les techniques de subversion et de manipulation de l'opinion par les journalistes. Par exemple, pour passer d'un fait divers anodin au scandale de société, on utilisera...

... trois principes de base :

- premièrement : paraître de bonne foi, ne pas laisser apercevoir le procédé,
- deuxièmement : parler au nom du bon sens, chose du monde la mieux partagée, de façon à être lu et approuvé par la masse des lecteurs,
- troisièmement : en appeler toujours à la justice et à la liberté, de manière à provoquer l'indignation du bon public<sup>35</sup>.

Or le vrai combat est ailleurs. En effet, le philosophe Éric Vœgelin (1901-1985) rappelle, fort à propos, ce que l'ennemi redoute plus que tout : le débat théorique et le pouvoir démystificateur de la philosophie traditionnelle. Dans nos sociétés...

... le débat théorique sur les problèmes qui concernent la vérité de l'existence humaine est publiquement impossible, étant donné que l'usage d'un raisonnement théorique est interdit. Si bien protégées que puissent être les libertés constitutionnelles d'expression de la presse, quelle que soit l'intensité avec laquelle le débat théorique se manifeste dans des cercles restreints et trouve son expression dans les publications pratiquement privées d'une poignée d'érudits, le débat dans la sphère publique concernée par la politique se réduira toutefois essentiellement au jeu de dés pipés qu'il est devenu dans les sociétés contemporaines progressistes<sup>36</sup>. [...] La propagande gnostique consiste dans l'action politique et non pas dans une quête de la vérité au sens théorique<sup>37</sup>.

32. Georges FONSEGRIVE (1852-1917), cité par Charles MAURRAS, « Lettre du 08 septembre 1900 à Louis Dimier », *Enquête sur la Monarchie*, Nouvelle librairie nationale, Paris, 1925, p. 238.

33. DÉMOSTHÈNE, cité par Joseph DE MAISTRE, *Lettres et opuscules*, Librairie-éditeur A. Vaton, Paris, 1861, tome I, p. 518.

34. Citer Roger Mucchielli ne signifie pas adhérer à sa pensée, car s'il identifie bien les techniques de subversion utilisées par les « progressistes », il ne montre pas de scrupule à les préconiser contre ses adversaires — chose inenvisageable pour un défenseur de la légitimité.

35. Roger MUCCIELLI, *La subversion*, CLC, Paris, 1976, p. 19.

36. Éric VŒGELIN, *La nouvelle science du politique*, Seuil, Paris, 2000, p. 201.

37. Éric VŒGELIN, *op. cit.*, p. 203-204.

Dès lors, la paresse intellectuelle des catholiques et des monarchistes — ainsi que leurs tentatives pathétiques d’imiter leurs ennemis — sont les plus sûres cautions de l’avancée révolutionnaire.

## Le piège de l’individualisme

D’autres enfin, plus instruits des principes traditionnels et de ceux des adversaires, succombent malgré tout à la modernité par son individualisme. Refusant tout engagement au sein d’une association pour « préserver leur liberté », ils se persuadent de mener un combat actif en bavardant sur les forums, seuls, confortablement installés derrière leur écran, et se proclament « contre-révolutionnaire » pour avoir mis quelque menu adversaire en difficulté.

### 1.4 Le combat des légitimistes

Étudier ces principes traditionnels et conformes à la réalité, qui fécondent l’action et les jugements, les enseigner pour mieux s’en pénétrer, et les faire connaître dans de petites structures à taille humaine, voilà ce que propose l’UCLF<sup>38</sup>.

Conversion individuelle des intelligences et des cœurs au sein de sociétés réalistes et concrètes en les animant ; travail continu pour se donner les armes de la résistance et de la victoire. Eh quoi ! Les « Lumières » ont réalisé leur œuvre de destruction grâce à un travail acharné de plus de soixante ans au sein de ces sociétés de pensée, et nous voudrions un retour à l’ordre naturel et divin sans effort ? Mais ce n’est pas naturel ! Mais ce n’est pas juste ! La grâce ne saurait aller contre la nature.

Évidemment, l’engagement exige des sacrifices, mais aurait-il une quelconque valeur s’il en fut autrement ? Il faut assez d’humilité pour supporter une hiérarchie, une autorité. Il faut faire l’effort d’un apprentissage, se déranger pour témoigner, assister aux réunions, les organiser, prendre des responsabilités, et enfin accepter cette possibilité de ne jamais voir les fruits de ses efforts...

Agir donc, mais par devoir et honneur, jamais pour les honneurs. Jean-Louis Maral résume de la sorte la profession de foi des légitimistes :

Nous œuvrons dans l’intemporel, mais c’est au fond notre force : de préserver l’avenir en étant les gardiens, de raison et de foi, de ce qui ne meurt point<sup>39</sup>.

Guy Augé précise :

Cette légitimité n’appartient à personne en propre, pas même aux princes qui peuvent la trahir. Mais elle est à tous ceux qui la souhaitent servir, et elle exprime, mieux sans doute que « monarchie », l’essence de l’institution royale, respectueuse de la transcendance, entée sur le passé, ouverte sur les finalités du bien commun, et respectueuse de l’ordre naturel<sup>40</sup>.

Conscient de la puissance extraordinaire de la pensée légitimiste, Joseph de Maistre écrit à son ami Louis de Bonald :

---

38. Union des Cercles Légitimistes de France.

39. Jean-Louis MARAL, « Encore quelques réflexions sur le légitimisme », *La Légitimité*, Numéro spécial, Décembre 1980, p. 9-11.

40. Guy AUGÉ, « Du légitimisme à la légitimité », *La Légitimité*, n° 2, janvier 1975, p. 7.

Ne vous laissez pas décourager par la froideur que vous voyez autour de vous ;  
il n'y a rien de si tranquille qu'un magasin à poudre une demi-seconde avant qu'il  
saute. Il ne faut que du feu ; et c'est nous qui l'avons <sup>41</sup>.

À leur exemple, dénonçons le gouvernement par l'opinion et ses techniques de sub-  
version, rétablissons le gouvernement par l'autorité à notre échelle, transmettons cette  
flamme, et quand nous le pourrons, mettons le feu...

Marc FaoudeI

---

41. Joseph DE MAISTRE, *Lettres et opuscules*, tome I, *op. cit.*, p. 299-300.



# Pouvoir absolu, pouvoir arbitraire et obéissance, par Louis de Bonald

Observations sur l'ouvrage de Mme  
la baronne de Staël

**L**ES OPPOSANTS à la monarchie traditionnelle confondent souvent pouvoir absolu, pouvoir arbitraire et pouvoir de droit divin. Dans ce texte, Bonald s'insurge contre de tels amalgames. Après avoir défini ces différentes expressions, il démontre qu'à l'opposé du pouvoir de droit divin, le pouvoir du peuple souverain est intrinsèquement arbitraire et ne saurait obtenir qu'une obéissance passive ou servile. Pire ! lorsqu'il se montre oppresseur de lui-même, rien ne peut plus empêcher l'oppression. Le philosophe revient aussi sur les différences entre légitimité et légalité, ainsi que sur les modèles antagonistes de la monarchie française indépendante et de la monarchie anglaise dépendante. [La Rédaction]

## Sommaire

2.1	Introduction de Vive le Roy . . . . .	14
2.2	M <sup>me</sup> de Staël confond pouvoirs absolu et arbitraire . . . . .	14
2.3	Le pouvoir absolu est un pouvoir indépendant des sujets . . . . .	14
2.4	Le pouvoir arbitraire est un pouvoir indépendant des lois qui déterminent sa nature . . . . .	14
2.5	Le pouvoir du peuple souverain est nécessairement arbitraire . . . . .	15
2.6	Le pouvoir légitime est aussi divin en tant que fondé sur la loi naturelle . . . . .	16
2.7	Obéissance passive et obéissance active . . . . .	17
2.8	Monarchie indépendante et monarchie dépendante . . . . .	18

## 2.1 Introduction de Vive le Roy

Texte tiré du livre :

*Œuvres de M. de Bonald, Mélanges littéraires, politiques et philosophiques* (Troisième édition), Imprimerie d'Adrien le Clere et C<sup>ie</sup>, chap. « Observations sur l'ouvrage de M<sup>me</sup> la baronne de Staël, ayant pour titre : *Considérations sur les principaux événements de la révolution française* », § V, « Du pouvoir absolu ; du pouvoir arbitraire ; du pouvoir divin ; de l'obéissance passive », Paris, 1852, p. 560-565.

AVERTISSEMENT : Tous les titres ont été ajoutés par nos soins afin de faciliter la lecture en ligne.

## 2.2 M<sup>me</sup> de Staël confond pouvoirs absolu et arbitraire

Madame de Staël a étrangement confondu toutes ces idées ; et je m'étonne qu'avec autant d'esprit qu'elle en avait, elle ait pu écrire quelque chose d'aussi superficiel et d'aussi faible sur des questions si importantes ; si décisives, et même si bien décidées. Le *pouvoir absolu* est un pouvoir indépendant des hommes sur lesquels il s'exerce ; le *pouvoir arbitraire* est un pouvoir indépendant des lois en vertu desquelles il s'exerce.

## 2.3 Le pouvoir absolu est un pouvoir indépendant des sujets

Tout *pouvoir* est nécessairement *indépendant* des sujets qui sont soumis à son action ; car, s'il était dépendant des sujets, l'ordre des êtres serait renversé, les sujets seraient le pouvoir, et le pouvoir le sujet. *Pouvoir* et *dépendance* s'excluent mutuellement, comme rond et carré. Ainsi :

- le pouvoir du père est indépendant des enfants,
- le pouvoir du maître indépendant des serviteurs,
- le pouvoir de Dieu est indépendant des hommes.

## 2.4 Le pouvoir arbitraire est un pouvoir indépendant des lois qui déterminent sa nature

Mais le pouvoir s'exerce en vertu de certaines lois qui constituent le mode de son existence, et déterminent sa nature ; et quand il manque à ses propres lois, il attende à sa propre existence, il se *dénature*, et tombe dans l'arbitraire. Le pouvoir de Dieu lui-même n'en est pas indépendant,

Il n'y a pas de pouvoir, dit *Montesquieu*, si absolu qu'il soit, qui ne soit borné par quelque endroit. Dieu ne peut changer l'essence des êtres sans les détruire ; il ne peut rien contre sa propre nature.

Ainsi le pouvoir du père de famille est indépendant de ses enfants ou de ses serviteurs ; mais s'il les maltraite, lui dont la première loi est de les protéger ; s'il est injuste à leur égard, il devient arbitraire, et tombe sous l'action des lois publiques, conservatrices des lois domestiques, et elles lui ôtent le pouvoir dont il abuse ; et remarquez que ce ne sont ni ses enfants ni ses serviteurs qui lui ôtent le pouvoir, mais une autorité supérieure. Ainsi le pouvoir public est indépendant des sujets ; mais s'il les opprime, lui dont le devoir est de les défendre de l'oppression, il est coupable aux yeux de Dieu, juge suprême des rois, et qui les punit par les propres passions qu'ils ont déchaînées.

## 2.5 Le pouvoir du peuple souverain est nécessairement arbitraire

### Le peuple souverain est oppresseur

C'est ici que croit triompher une philosophie superbe, qui veut que les rois soient justiciables des sujets ;

– mais l'oppression, poussée au point où nous l'avons vue, était impossible à un roi, même à un tyran ;

– et elle n'a été possible en France que par le peuple lui-même, représenté par ses députés qui donnaient l'argent, et ses sénateurs qui donnaient les hommes. Si l'on suppose, non une oppression sans mesure et sans exemple, comme celle que le peuple français a fait peser sur l'Europe, mais des abus de pouvoir comme il peut en échapper aux gouvernements les mieux ordonnés, ils ne pourraient être redressés par la force populaire, sans produire des maux plus grands que ceux auxquels on veut remédier. Encore faut-il observer que le remède se trouve toujours à côté du mal, et que la nature de ces sociétés, contrariée par un effort trop violent, tend d'elle-même à se rétablir. C'est ainsi qu'un homme d'un tempérament robuste a bientôt, par un régime tempérant, réparé ses forces altérées par des excès. Je n'ai parlé que de l'oppression politique ; il peut y avoir une oppression religieuse, lorsque le souverain laisse ébranler la morale ou la religion dans ses États, et opprimer ainsi la génération présente et les générations à venir, cause funeste de calamités, oppression bientôt et toujours sévèrement punie, plutôt et plus sévèrement en France que partout ailleurs.

### Le peuple souverain est aussi un opprimé sans recours

Mais...

– déclarer le peuple souverain, dans la crainte hypothétique qu'il ne soit opprimé comme sujet, sans prévoir quel pouvoir on pourra opposer à celui du peuple, ou plutôt avec la certitude de n'en avoir aucun à lui opposer, si, à son tour, il devient oppresseur ;

– présupposer l'oppression pour justifier la résistance ;

– ériger le désordre en loi, pour prévenir la violation de l'ordre ;

... c'est imiter un insensé qui bâtirait sa maison au milieu d'un torrent, pour avoir l'eau plus à portée en cas d'incendie.

Ce que vous voulez faire, faible à vous opprimer, *dit Bossuet*, avec une raison si profonde, devient impuissant à vous protéger.

Je le répète, le pouvoir absolu est un pouvoir indépendant des sujets ; le pouvoir arbitraire, un pouvoir indépendant des lois. Et lorsque vous érigez le peuple en pouvoir : – vous ne lui donnez pas un pouvoir absolu, puisqu'il est dépendant de tous les ambitieux, et le jouet de tous les intrigants ;

– vous lui conférez nécessairement un pouvoir arbitraire, c'est-à-dire un pouvoir indépendant de toutes les lois, même de celles qu'il se donne à lui-même. Car...

... un peuple, *s'il en faut croire J. J. Rousseau*, a toujours le droit de changer ses lois, même les meilleures ; car s'il veut se faire du mal à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher ?

Et remarquez qu'il faut toujours quelque chose d'absolu dans un État, sous peine de ne pouvoir gouverner. Quand l'absolu est dans la constitution, l'administration peut être sans danger modérée et même faible : mais, quand la constitution est faible, il faut que l'administration soit très-forte ; elle visera même à l'arbitraire, et les idées les plus libérales dans les agents du pouvoir n'empêcheront pas cet effet inévitable.

## 2.6 Le pouvoir légitime est aussi divin en tant que fondé sur la loi naturelle

Un pouvoir indépendant des hommes est naturel, donc divin, donc légitime

Quand le pouvoir est constitué dans une entière indépendance des hommes, il est dans ses lois naturelles, il est dans sa nature, dans la nature de la société ; il est divin ; car Dieu est l'auteur de toutes les lois naturelles des États. Ainsi le pouvoir d'un père sur ses enfants, d'un maître sur ses domestiques, est aussi un pouvoir divin, parce qu'il est fondé sur la nature, et qu'ils sont l'un et l'autre un pouvoir légitime et naturel. Ainsi, dans ce sens, tout ce qui est légitime est divin, puisque la légitimité n'est que la conformité aux lois dont Dieu est l'auteur. *Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt*, dit-il lui-même, dans des livres dont madame de Staël ne conteste pas l'autorité. Le mot *justa* s'applique ici à la légitimité des lois, car toutes les lois ne sont pas des lois légitimes.

### Légalité et légitimité

Il y a un état *légal* de société qui est l'ouvrage de l'homme, et un état *légitime*, qui est la volonté de Dieu, comme étant l'expression de l'ordre éternel, et la conséquence des lois primitives et fondamentales de la société humaine. Ainsi la dissolubilité du lien domestique<sup>1</sup> est un état *légal* chez les peuples qui en ont fait une loi, même facultative ; et son indissolubilité est l'état légitime, l'état primitif, et dont le suprême législateur dit lui-même, *qu'il était ainsi au commencement*<sup>2</sup>. Ainsi autre chose est la légitimité d'une famille régnante par droit de succession héréditaire ; autre chose est la légitimité du gouvernement.

– La famille des Ottomans est aussi légitimement régnante qu'aucune autre maison souveraine ; et

---

1. Bonald parle ici de l'indissolubilité du mariage (Note de VLR).

2. Bonald cite l'Évangile : « Jésus leur répond : C'est en raison de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes. Mais au commencement, il n'en était pas ainsi. » (Matthieu, XIX, 8)

– le gouvernement turc est un état simplement *légal*, parce qu’il est établi sur des lois fausses et imparfaites, et qu’il n’a rien de ce qu’il faut pour remplir la fin de la société, qui est de conduire les hommes à la perfection des lois et des mœurs.

## Un pouvoir divin (ou droit divin) dénaturé par ses détracteurs

Madame de Staël a singulièrement brouillé toutes ces idées ; et elle parle de la doctrine du pouvoir divin, comme si ceux qui la professent croyaient que la Divinité avait, par une révélation spéciale, désigné telle ou telle famille pour gouverner un État, ou que l’État lui appartint, comme un troupeau appartient à son maître. Il est facile d’avoir raison contre ses adversaires, lorsqu’on leur prête gratuitement des absurdités.

D’après ce principe, elle leur attribue, comme une conséquence nécessaire, la doctrine de l’obéissance *passive*. Cependant elle sait mieux que nous que la question de l’obéissance *passive* n’a été élevée que dans sa chère Angleterre ; et tout au plus pourrait-on apercevoir en France quelque disposition à la soutenir, depuis que nos institutions politiques se rapprochent de celles de l’Angleterre.

## 2.7 Obéissance passive et obéissance active

### Le modèle anglais de l’obéissance passive et de la résistance active

C’est donc en Angleterre qu’on a soutenu la doctrine de l’obéissance *passive*<sup>3</sup> au souverain ; et d’un extrême on est allé à l’autre, puisqu’on a fini par la résistance la plus *active* à son pouvoir, et par détrôner le Roi et la maison régnante.

### Le modèle français de l’obéissance active et de la résistance passive

En France, au contraire, par cela seul que nous soutenions, dans le sens que je l’ai expliqué, le pouvoir divin, nous croyions lui devoir une obéissance *active* ; et nous nous faisons encore un devoir de la résistance *passive*, lorsque, devenu pouvoir humain, il nous commandait quelque chose de contraire aux lois fondamentales politiques ou

3. Cette distinction entre obéissance passive (ou *obéissance servile*) et obéissance active (ou *obéissance libre*) est aussi illustrée par Alexis de Tocqueville : « Il faut bien se garder, d’ailleurs, d’évaluer la bassesse des hommes par le degré de leur soumission envers le souverain pouvoir : ce serait se servir d’une fausse mesure. Quelque soumis que fussent les hommes de l’ancien régime aux volontés du roi, il y avait une sorte d’obéissance qui leur était inconnue : ils ne savaient pas ce que c’était que se plier sous un pouvoir illégitime ou contesté, qu’on honore peu, que souvent on méprise, mais qu’on subit volontiers parce qu’il sert ou peut nuire. Cette forme dégradante de la servitude leur fut toujours étrangère. Le roi leur inspirait des sentiments qu’aucun des princes les plus absolus qui ont paru depuis dans le monde n’a pu faire naître, et qui sont même devenus pour nous presque incompréhensibles, tant la Révolution en a extirpé de nos cœurs jusqu’à la racine. Ils avaient pour lui tout à la fois la tendresse qu’on a pour un père et le respect qu’on ne doit qu’à Dieu. En se soumettant à ses commandements les plus arbitraires, ils cédaient moins encore à la contrainte qu’à l’amour, et il leur arrivait souvent ainsi de conserver leur âme très libre jusque dans la plus extrême dépendance. Pour eux, le plus grand mal de l’obéissance était la contrainte ; pour nous, c’est le moindre. Le pire est dans le sentiment servile qui fait obéir. Ne méprisons pas nos pères, nous n’en avons pas le droit. Plût à Dieu que nous pussions retrouver, avec leurs préjugés et leurs défauts, un peu de leur grandeur ! ». (Alexis de Tocqueville, *L’Ancien régime et la Révolution*, chap. XI, Michel Lévy Frères, libraires éditeurs, Paris, 1860, p. 198-199.)

religieuses qui constituent la société.

Les rois eux-mêmes avaient plus d'une fois prescrit cette résistance à leurs volontés injustes et contraires à la constitution de l'État. La France a toujours donné des exemples de cette obéissance *active* et de cette résistance *passive*, qui se composent, l'une et l'autre, d'affection et de respect ;

– obéissance *active* qui, pour le bien, ne connaît aucun obstacle ;

– résistance *passive*, insurmontable même à la tyrannie, et qui ne peut être vaincue que lorsqu'elle se compromet jusqu'à devenir *active* ; car alors le peuple joue contre le Roi au jeu périlleux de la guerre, et peut perdre la partie.

## 2.8 Monarchie indépendante et monarchie dépendante

### Indépendance en volonté, en action et en existence

S'il y a une monarchie, indépendante, il peut y avoir une monarchie dépendante ; et c'est cette forme de gouvernement, que je ne discute pas ici, pour laquelle madame de Staël montre une prédilection tout-à-fait exclusive. Le pouvoir peut y être dépendant dans les deux fonctions qui le constituent ;

– et dans sa fonction législative ou sa *volonté*, s'il a besoin, pour faire la loi ; d'autres volontés que la sienne ;

– et dans sa fonction exécutive ou son *action*, si les moyens de cette action, c'est-à-dire, les hommes et l'argent, doivent être demandés, et ne peuvent être exigés ;

– et dans son existence même, s'il est pensionné et non pas propriétaire. Ces deux espèces de monarchies, indépendante et dépendante, me paraissent différer l'une de l'autre par trois caractères, auxquels on peut rapporter les divers et nombreux accidents de toutes les deux.

### Différence entre régime de conseil et régime d'opposition

– Dans la monarchie indépendante, le Roi fait les lois, par conseil, doléances ou remontrances.

– Dans la monarchie dépendante, il fait la loi, ou plutôt la loi est faite par opposition et par débats entre pouvoirs égaux. Le Roi plaide ou fait plaider en faveur de sa loi, comme un particulier dans sa cause devant des juges. – Ainsi, la limite au pouvoir, dans la monarchie indépendante, est dans le droit de conseil, plus ou moins étendu suivant les temps et les hommes, qui agit par raison, mais qui laisse au pouvoir toute son indépendance.

– Et la limite au pouvoir, dans la monarchie dépendante, est dans une opposition aussi forte que lui-même, qui agit par nombre de voix, et qui le constitue par conséquent dans un état de dépendance. Si je voulais parler à l'imagination, je dirais que l'obstacle au premier est un corps mou qui absorbe sa force en lui cédant, et que l'obstacle au second est un corps dur qui la repousse en lui résistant, et l'un ou l'autre peuvent se briser dans le choc.

## Différence sur la possibilité du refus de l'impôt

Le second caractère qui distingue ces deux espèces de monarchie, est que dans la monarchie dépendante il existe un moyen légal d'arrêter tout à coup l'action du pouvoir, et par conséquent le mouvement et la vie dans le corps social, moyen qui n'existe pas dans la monarchie indépendante; je veux parler du refus des subsides. Car quoique j'aie soutenu et que je pense encore qu'on ne doit jamais refuser les subsides au souverain, c'est dans les principes et les habitudes d'un autre système de gouvernement que j'ai puisé cette opinion; et il est impossible de soutenir, en thèse générale, que ceux qui ont le droit d'accorder l'impôt n'ont pas le droit de le refuser. On ne pourrait défendre cette cause que par une argumentation si subtile qu'elle ressemblerait à des sophismes. Sans ce droit de refus, l'octroi du subside, librement consenti, qui est un dogme de cette forme de gouvernement, ne serait qu'une fiction; et la liberté publique, qu'on fait consister dans ce libre consentement ne serait qu'une illusion. Aussi tous les troubles qui ont agité ces gouvernements ont commencé par un refus de subsides; et l'assemblée nationale elle-même fit de leur suspension et octroi *provisoire*, le premier acte de son nouveau pouvoir, et comme son installation dans la révolution. J. J. Rousseau a dit, en parlant de la succession élective du pouvoir en Pologne, « *que cette nation tombait en paralysie cinq à six fois par siècle.* » Il me semble que l'État d'une monarchie dépendante est encore plus critique, et que, par un refus de subsides, elle court le risque, tous les ans, de tomber en apoplexie.

## Différence dans la pérennité du mal

Enfin, si dans une monarchie presque abîmée, dit J. J. Rousseau, il se lève un de ces hommes nés pour gouverner les États, il trouve des ressources inespérées, et cela fait époque, parce que

- le mal que peut faire un mauvais roi est borné et passager;
- mais dans tout gouvernement collectif le mal est sans remède, parce qu'une assemblée n'étant renouvelée que par parties, le désordre qui s'est introduit y trouve toujours des fauteurs et des complices, et ne peut cesser que par un plus grand désordre, le désordre d'une révolution.

Une représentation imparfaite, *dit très-bien madame de Staël*, n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie.



## Chapitre 3

# La gnose mère de la modernité, par Éric Voegelin

Immanence gnostique contre  
transcendance chrétienne

---

**C**E SERAIT UNE erreur d'identifier la modernité et sa re-divinisation de l'homme à une résurgence du paganisme antique. Éric Voegelin montre qu'elle émane du christianisme même, ou plutôt de la gnose en tant qu'égout collecteur de toutes les hérésies chrétiennes. Ainsi la déviance millénariste d'un Joachim de Flore engendret-elle les mythes modernes du sens de l'histoire, du progrès de l'humanité, de l'avènement du Nouvel Âge, ou Âge d'or. Oublié le péché originel, l'homme se sauve par lui-même et accède à la félicité sur terre grâce à une philosophie ou par le biais d'une organisation sociale nouvelle, avec toujours ce vieux rêve de s'affranchir de l'effort sur soi. Plus besoin donc d'institutions politiques et religieuses, plus besoin d'obéir aux autorités si imparfaites que celles-ci désignent, il suffit désormais de suivre le prophète de la Nouvelle Ère et d'attendre le chef charismatique qui la réalisera. [La Rédaction]

## Sommaire

---

3.1	Avertissement de Vive le Roy . . . . .	22
3.2	Deux processus historiques . . . . .	22
3.3	La dé-divinisation chrétienne de l'homme . . . . .	23
3.4	La rupture de Joachim de Flore au XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	25
3.5	Les symboles joachimites structurent la modernité . . . . .	26
3.6	Transcendance contre immanence . . . . .	28
3.7	Le mythe moderne du sens de l'histoire . . . . .	30
3.8	La modernité ou l'immanentisation de l'eschaton chrétien . . . . .	31
3.9	Le processus gnostique de re-divinisation de l'homme . . . . .	34
3.10	Brève histoire de la gnose . . . . .	36
3.11	La solution gnostique à l'incertitude de la foi . . . . .	38
3.12	Le totalitarisme : terme du progrès gnostique . . . . .	40

---

### 3.1 Avertissement de Vive le Roy

Dans ce texte on s'étonnera sans doute que l'auteur fasse référence à un père de Lubac ou un Urs von Balthasar, tous deux piliers du mortifère concile Vatican II, mais Voegelin agit là en universitaire qui utilise les résultats de travaux d'autres universitaires de son temps pour leurs pertinences propres, quelles que soient les options de leurs auteurs.

Par ailleurs, VLR émet un certain nombre d'autres réserves. En effet, nous ne suivons pas l'auteur dans toutes ses affirmations et présupposés quand : – Il suggère une évolution dogmatique de l'Église primitive ou que le canon des *Écritures* résulte d'un choix purement humain. – Il laisse paraître l'exégèse de saint Augustin comme un peu artificielle : le Docteur accomplirait « *un tour de force d'interprétation* » à propos de l'*Apocalypse* de saint Jean. – Il semble développer l'idée d'une Foi chrétienne fondée sur une incertitude existentielle : « *l'incertitude est l'essence même du christianisme* ». Il évoque peu la Grâce accordée à chaque homme, que tout chrétien a forcément accueillie à un moment de sa vie et source de sa vie intérieure. Pas de trace de la définition traditionnelle de la foi comme « *l'adhésion de l'intelligence aux vérités révélées* ». Nulle mention, non plus, de l'explication théologique de la blessure du péché originel qui incline l'homme à suivre ses passions plus que sa raison.

Cependant, et malgré ces mises en garde indispensables, la typologie de la modernité présentée dans cette œuvre nous paraît essentielle pour comprendre la pensée moderne et les termes du combat. Aussi invitons-nous les internautes à se procurer l'ouvrage complet : Éric Voegelin, *La nouvelle science du politique*, aux éditions du Seuil.

REMARQUE IMPORTANTE : pour faciliter la lecture en ligne tous les titres ont été ajoutés par VLR.

### 3.2 Deux processus historiques

#### La chrétienté ou le processus de dé-divinisation de l'homme

Le choc entre les différents types de vérité dans l'Empire romain s'acheva par la victoire de la chrétienté, ce qui entraîna inévitablement la dé-divinisation de la sphère temporelle du pouvoir ; or, comme nous l'avons annoncé, les problèmes spécifiquement modernes de la représentation ne sont pas sans rapport avec la re-divinisation de l'homme et de la société.

Il nous faut définir plus précisément ces deux termes, du fait notamment que le concept de modernité et, corrélativement, celui de périodisation de l'histoire dépendent de la signification de la re-divinisation.

Par dé-divinisation, il faut donc entendre le processus historique au cours duquel la culture polythéiste mourut d'atrophie, et où l'existence humaine dans la société se réordonna en fonction de l'expérience de la destination de l'homme vers la vie éternelle dans la vision béatifique, par la grâce du Dieu transcendant au monde.

## La modernité ou le processus de re-divinisation de l'homme

Mais il ne faut pas entendre par re-divinisation une renaissance de la culture polythéiste au sens gréco-romain. La caractérisation des mouvements de masse politiques modernes comme néopaiens, qui jouit d'une certaine vogue, induit en erreur car elle méconnaît la nature unique sur le plan historique de ces mouvements modernes, au motif d'une ressemblance superficielle.

Les origines de la re-divinisation moderne résident plutôt dans le christianisme lui-même, et proviennent de composantes que l'Église universelle a supprimées comme hérétiques.

Il nous appartiendra donc de définir plus précisément la nature de cette tension, inhérente au christianisme.

### 3.3 La dé-divinisation chrétienne de l'homme

#### Le problème du millénarisme suggéré par l'Apocalypse de saint Jean

Cette tension provenait dès l'origine du fait qu'historiquement le christianisme est un mouvement messianique juif.

La vie des premières communautés chrétiennes n'était pas stable au niveau de l'expérience concrète, mais elle oscillait entre

- l'attente eschatologique de la Parousie qui accomplirait le règne de Dieu et
- la compréhension de l'Église en tant qu'apocalypse du Christ dans l'histoire.

La Parousie n'ayant pas eu lieu, l'Église passa en fait de l'eschatologie du règne dans l'histoire à l'eschatologie de la perfection transhistorique, surnaturelle.

Au cours de cette évolution, l'essence spécifique du christianisme se sépara de son origine historique<sup>1</sup>. Cette séparation commença dans la vie de Jésus lui-même<sup>2</sup>, et elle s'acheva en principe par la descente du Saint-Esprit lors de la Pentecôte.

Néanmoins, l'attente d'une venue imminente du règne fut sans cesse attisée par les souffrances occasionnées par les persécutions ; et l'expression la plus grandiose de ce *pathos* eschatologique, l'Apocalypse de saint Jean, fut intégrée au canon de l'Écriture, en dépit des inquiétudes qu'elle suscitait quant à sa compatibilité avec l'idée de l'Église.

Cette intégration eut des conséquences décisives car, avec l'Apocalypse, on accepta du même coup l'annonce révolutionnaire du millénaire au cours duquel le Christ et ses saints régneraient sur cette terre<sup>3</sup>.

1. Sur la transition du christianisme eschatologique au christianisme apocalyptique, voir Alois Dempf, *Sacrum Imperium*, Munich et Berlin, 1929, p. 71 sq.

2. Albert Schweitzer, *Geschichte der Leben Jesu Forschung*, Tubingen, 1920, p. 406 sq. ; et Maurice Goguel, *Jésus*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1950, chapitre sur « La crise galiléenne ».

3. Sur la tension dans le christianisme primitif, l'accueil de la Révélation et son rôle dans l'eschatologie occidentale révolutionnaire, voir Jakob Taubes, *Abendländische Eschatologie*, Berne, 1947, notamment p. 69 sq.

Cette intégration consacra non seulement l'impact durable de l'énorme littérature juive apocalyptique au sein du christianisme, mais elle souleva aussi immédiatement la question de savoir comment concilier le millénarisme avec l'idée et l'existence de l'Église.

Si le christianisme consistait dans le désir ardent d'être délivré du monde, si les chrétiens vivaient dans l'attente de la fin de l'histoire non rédimée, si leur destinée ne pouvait être accomplie que par le règne au sens du chapitre 20 de l'*Apocalypse*, l'Église se réduisait alors à une communauté éphémère d'hommes dans l'attente du grand événement et espérant qu'il se produirait de leur vivant.

## La solution donnée par saint Augustin et le rejet du millénarisme

Au niveau théorique, le problème ne pouvait être résolu que par un tour de force d'interprétation, celui qu'accomplit saint Augustin dans la *Cité de Dieu*.

Il y répudiait comme « fables ridicules » la croyance millénariste prise à la lettre, et déclarait ensuite audacieusement que le règne des mille ans était le règne du Christ dans son Église en ce siècle et qu'il durerait jusqu'au jour du Jugement dernier et de la venue du règne éternel dans l'au-delà<sup>4</sup>.

La conception augustinienne de l'Église demeura historiquement en vigueur sans grand changement jusqu'à la fin du Moyen Âge.

- L'attente révolutionnaire d'une seconde venue qui métamorphoserait la structure de l'histoire sur terre fut rejetée comme « ridicule ».
- Le *Logos* s'était incarné dans le Christ, la grâce de la rédemption avait été octroyée à l'homme, il n'y aurait pas de divinisation de la société au-delà de la présence pneumatique du Christ dans son Église.
- Le millénarisme juif fut rejeté avec le polythéisme, tout comme le monothéisme juif avait été rejeté avec le monothéisme païen, métaphysique.

## La chrétienté fondée sur la solution augustinienne

En conséquence,

- l'organisation spirituelle universelle des saints et des pécheurs qui étaient fidèles au Christ revenait à l'Église, en tant que représentante de la *civitas Dei* dans l'histoire, de l'éclair d'éternité dans le temps.
- Et, de façon correspondante, le pouvoir d'organisation de la société revenait à la représentation temporelle de l'homme, au sens particulier d'une représentation de cette partie de la nature humaine qui disparaîtrait grâce à la métamorphose de la temporalité dans l'éternité.

La société chrétienne unique s'organisa autour des ordres temporel et spirituel. Son organisation temporelle reconnaissait la *conditio humana* sans aucun fantasme millénariste, tout en rehaussant son existence naturelle par le biais de la représentation de sa destinée spirituelle par l'Église.

---

4. Saint Augustin, *Civitas Dei*, XX, 7, 8 et 9.

Il nous faut quelque peu corriger ce tableau, en nous souvenant que l'idée de l'*ordre temporel* s'est historiquement concrétisée dans l'Empire romain. Rome s'est construite sur la base de l'idée d'une société chrétienne qui renvoyait la prophétie de Daniel concernant la Quatrième Monarchie<sup>5</sup> à l'*imperium sine fine*<sup>6</sup>, considéré comme le règne ultime avant la fin du monde<sup>7</sup>.

L'Empire romain, en tant qu'il était le représentant historiquement concret de la temporalité humaine, prit place à côté de l'Église, en tant que représentante historiquement concrète de la destinée spirituelle de l'homme.

L'interprétation de l'empire médiéval comme la continuation de Rome était par conséquent plus qu'une vague survivance historique; elle faisait partie intégrante d'une conception de l'histoire d'après laquelle la fin de Rome signifiait la fin du monde au sens eschatologique.

Cette conception survécut pendant des siècles au royaume des idées, alors même que les sentiments et les institutions sur lesquels elle reposait se furent effondrés.

Bossuet fut le dernier, dans son *Histoire universelle*, publiée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à élaborer une histoire du monde dans la tradition augustinienne, et le premier moderne qui osa écrire une histoire mondiale, en s'opposant directement à Bossuet, fut Voltaire.

### 3.4 La rupture de Joachim de Flore au XII<sup>e</sup> siècle

#### Le triomphe de la société chrétienne fondée sur la symbolique augustinienne

La société occidentale chrétienne était donc organisée en fonction d'un ordre spirituel et d'un ordre temporel, le pape et l'empereur étant les représentants suprêmes à la fois au sens existentiel et transcendantal.

C'est à partir de cette société, au système symbolique bien établi, que se posèrent les problèmes spécifiquement modernes de la représentation, avec la résurgence de l'eschatologie du royaume.

Le mouvement avait une longue préhistoire sociale et intellectuelle, mais le désir d'une re-divinisation de la société ne donna lieu à un symbolisme déterminé et autonome que vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Notre analyse prendra son point de départ dans la première expression claire et intelligible de cette idée, soit en la personne et dans l'œuvre de Joachim de Flore.

5. Daniel 2,44.

6. Virgile, *Enéide*, I, 278-279. (Paris, Les Belles Lettres, 1946, texte établi par H. Goelzer et traduit par A. Bellessort : « Je n'assigne de borne ni à leur puissance ni à leur durée [il s'agit des Romains] : je leur ai donné un empire sans fin » [N.d.T.] )

7. Pour les nombreuses sources, voir Ernst Troeltsch, *Die Soziallehren der christlichen Kirchen und Gruppen*, Tubingen, 1912, p. 112.

## Le retour du millénarisme : les *trois âges* de Joachim de Flore

Joachim rompit avec la conception augustinienne d'une société chrétienne en appliquant le symbole de la Trinité au cours de l'histoire. D'après sa conception, l'histoire de l'humanité se décomposait en trois périodes, chacune d'elles correspondant aux trois personnes de la Trinité.

- La première période du monde était l'*âge du Père*,
- l'apparition du Christ marquant les débuts de l'*âge du Fils*.
- Mais l'âge du Fils ne devait pas être le dernier puisqu'un *troisième âge*, celui du *Saint-Esprit*, devait lui succéder.

Ces *trois âges* se caractérisaient par un accroissement sensible de plénitude spirituelle. Ainsi

- le *premier âge* vit-il se déployer la *vie séculière*,
- le *second* favorisant l'émergence de la *vie contemplative* intense du prêtre,
- tandis qu'au cours du *troisième âge* la *vie monacale* parfaitement spirituelle pourrait s'épanouir.

Ces *trois âges* pouvaient en outre être comparés du point de vue de leurs structures internes, et leur durée pouvait être calculée.

- La comparaison des structures fit apparaître que chaque âge s'ouvrait par l'apparition d'une trinité de personnages marquants, soit deux précurseurs, suivis du chef de l'âge lui-même ;
- et, d'après les calculs concernant la durée de chacun de ces âges, il résultait que l'*âge du Fils* toucherait à sa fin en 1260.

Le chef du *premier âge* était Abraham, celui du *second* le Christ, et Joachim prédisait qu'en 1260 apparaîtrait le *dux e Babylone*, chef du *troisième âge*<sup>8</sup>.

### 3.5 Les symboles joachimites structurent la modernité

L'eschatologie trinitaire de Joachim créa l'ensemble des symboles qui préside à l'auto-interprétation de la société politique moderne jusqu'à nos jours.

#### Une histoire progressiste en trois âges

Le premier de ces symboles est celui de l'histoire conçue comme une séquence de trois âges, le troisième représentant clairement le Troisième et dernier Règne.

- La périodisation humaniste et encyclopédiste de l'histoire en *histoire antique*, *histoire médiévale* et *histoire moderne* constitue une variation sur ce symbole ;
- il en va de même des théories de Turgot et de Comte concernant une série de phases *théologique*, *métaphysique* et *scientifique*,
- ou de la dialectique hégélienne des *trois étapes de la liberté* et de l'accomplissement de l'Esprit dans son autoréflexion,

---

8. Sur Joachim de Flore, voir Herbert Grundmann, *Studien über joachim von floris*, leipzig, 1927 ; a. dempf, *op. cit.*, p. 269 sq. ; Ernesto Buonaiuti, *giacchino da fiore*, Rome, 1931 ; ainsi que, du même auteur, l'« introduction » au *Tractatus super quatuor evangelia* de Joachim, Rome, 1930 ; enfin, les chapitres consacrés à Joachim dans l'ouvrage de Jakob Taubes, *op. cit.*, et dans celui de Karl Löwith, *Meaning in history*, Chicago, 1949.

- voire de la dialectique marxiste des trois étapes du communisme primitif, de la société de classe et du communisme final,
- et, enfin, du symbole du Troisième Reich du national-socialisme — encore qu’il s’agisse là d’un cas particulier qui mérite qu’on l’examine plus en détail.

## Un chef charismatique qui remplace l’institution politique

Le second symbole est celui du chef<sup>9</sup> : il exerça une influence immédiate dans le mouvement des spiritualistes franciscains pour lesquels saint François représentait l’accomplissement de la prophétie joachimite, et dont l’effet fut renforcé par les spéculations de Dante sur le *Dux* du nouvel âge spirituel.

- On retrouve ensuite sa trace dans les personnages paraclétiques des *homines spirituales* et des *homines novi* de la fin du Moyen Âge, de la Renaissance et de la Réforme ;
- il constitue ensuite une composante du *Principe* de Machiavel
- et, à l’époque de la sécularisation, il apparaît sous la forme des surhommes chez Condorcet, Comte et Marx,
- pour finalement dominer la scène contemporaine par le biais des chefs paraclétiques des nouveaux règnes.

## Un prophète qui annonce le nouvel âge

Le troisième symbole, parfois mêlé au second, est celui du prophète du nouvel âge.

Pour accroître la validité et la force de conviction de l’idée d’un *Troisième Règne* final, il faut présupposer que le processus historique, en tant que totalité intelligible et signifiante, est accessible à la connaissance humaine, soit par une révélation directe, soit par la gnose spéculative.

Ainsi, le prophète gnostique ou, dans les périodes séculières ultérieures, l’intellectuel gnostique devient-il une composante de la civilisation moderne. Joachim lui-même est le premier exemple de ce genre.

## L’abandon des autorités et institutions religieuses pour une communauté de personnes spirituellement autonomes

Le quatrième symbole est celui de la communauté des personnes autonomes sur le plan spirituel.

Le *troisième âge* de Joachim, grâce à la nouvelle descente de l’esprit, métamorphosera les hommes en membres du *nouveau règne* sans l’intermédiaire sacramentel de la grâce. Au cours du *troisième âge*, l’Église cessera d’exister, car les hommes recevront les dons charismatiques nécessaires à la vie parfaite sans qu’il soit besoin d’administrer les sacrements.

Bien que Joachim lui-même envisageât concrètement la nouvelle époque comme un ordre monacal, le principe d’une communauté spirituelle parfaite pouvant se passer de toute autorité institutionnelle n’en fut pas moins formulé.

---

9. Pour les transformations ultérieures du joachimisme, voir K. Löwith, *op. cit.*, Appendice I, « Modern Transfigurations of Joachimism ».

Cette idée allait connaître de nombreuses variantes.

- On la retrouve à différents degrés de pureté dans les sectes du Moyen Âge et de la Renaissance, ainsi que dans les églises puritaines des Saints ;
- sous sa forme séculière, elle est devenue une composante importante du *credo* démocratique contemporain,
- et elle constitue le noyau dynamique du mysticisme marxiste du règne de la liberté et du dépérissement de l'État.
- Le Troisième Reich national-socialiste est un cas particulier. Il est clair que la prophétie millénariste de Hitler dérive bien de la spéculation joachimite par l'entremise, en Allemagne, de l'aile anabaptiste de la Réforme et du christianisme johannique de Fichte, Hegel et Schelling.

## 3.6 Transcendance contre immanence

### Le problème de la signification de l'histoire

Cet exposé des symboles joachimites, ce bref survol de ses variantes ultérieures [...] ont clairement montré que la nouvelle eschatologie affecte considérablement la structure de la politique moderne.

Elle a engendré un symbolisme bien délimité au moyen duquel les sociétés politiques occidentales interprètent la signification de leur existence, et les adhérents de l'une ou l'autre de ses variantes définissent l'organisation de la société tant sur le plan intérieur que sur la scène mondiale.

Toutefois, jusqu'à maintenant, le symbolisme a été accepté au niveau de l'auto-interprétation et décrit comme un phénomène historique. Il nous faut maintenant soumettre ses principaux aspects à l'analyse critique, le fondement d'une telle analyse devant être posé en formulant le problème pertinent au niveau théorique.

L'eschatologie joachimite spéculé, par nature, sur la signification de l'histoire. Pour mieux faire apparaître sa spécificité, il faut l'opposer à la philosophie chrétienne de l'histoire en vigueur à cette époque, à savoir la spéculation augustinienne.

### L'eschatologie chrétienne ou le triomphe de la transcendance

L'idée judéo-chrétienne d'une *fin de l'histoire*, au sens d'un état de perfection intelligible, était apparue dans la spéculation traditionnelle.

L'histoire ne se déroulait plus de façon cyclique, comme c'était le cas chez Platon et Aristote, mais elle avait acquis une *direction* et un *but*.

Par-delà le messianisme juif au sens strict, la conception spécifiquement chrétienne de l'histoire avait alors progressé vers une compréhension de la *fin* de l'histoire en termes d'accomplissement transcendantal.

En élaborant cette conception théorique, saint Augustin distinguait entre

- une sphère profane de l'histoire, au sein de laquelle les empires se faisaient et se défaisaient, et

– une histoire sacrée dont le point culminant était l'apparition du Christ et la fondation de l'Église.

Il insérait en outre l'histoire sacrée dans une histoire transcendantale, celle de la *civitas Dei* qui inclue les événements survenant dans la sphère angélique ainsi que le sabbat éternel transcendantal.

– Seule cette histoire transcendantale, qui comprend le pèlerinage terrestre de l'Église, était orientée vers son achèvement eschatologique.

– L'histoire profane, pour sa part, ne bénéficiait pas d'une telle orientation, elle ne faisait qu'attendre la *fin*, et son mode d'existence était celui de la *sæculum senescens*<sup>10</sup>.

## L'eschatologie joachimite ou la contre-attaque de l'immanentisme

À l'époque de Joachim, la civilisation occidentale était en pleine expansion ; or, une époque qui commençait à prendre conscience de sa vigueur ne pouvait pas aisément supporter le défaitisme augustinien en ce qui concerne la sphère mondaine de l'existence.

La spéculation joachimite apparut comme une tentative pour doter le cours immanent de l'histoire d'une signification que n'autorisait pas la conception augustinienne.

Pour ce faire, Joachim utilisa les moyens à sa disposition, c'est-à-dire la signification de l'histoire transcendantale. Le lien avec le christianisme ne fut pas perdu au cours de cette première tentative occidentale d'une immanentsation de signification.

Le nouvel âge de Joachim devait apporter un surcroît de plénitude spirituelle au sein de l'histoire, lequel ne serait pas dû à une éruption immanente, mais se produirait grâce à une nouvelle irruption transcendantale de l'Esprit.

L'idée d'une plénitude spirituelle radicalement immanente ne se fit jour que lentement, au cours d'un long processus que nous pourrions approximativement baptiser « de l'humanisme aux Lumières » : ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'idée de *progrès*, que l'accroissement de signification dans l'histoire devint un phénomène complètement intramondain, sans irruptions transcendantales.

Nous appellerons « sécularisation » cette seconde étape du processus d'immanentsation.

L'immanentsation joachimite fit apparaître un problème théorique inconnu de l'antiquité classique et de la chrétienté orthodoxe, le problème d'un *eidōs* de l'histoire<sup>11</sup>.

10. Dans la théorie augustinienne, la phase historique inaugurée par le Christ était la sixième, la dernière sur terre, la vieillesse de l'humanité [N.d.T.], d'une époque qui vieillit. Pour un exposé de la conception de l'histoire chez Augustin, voir K. Löwith, *op. cit.*

11. Sur l'*eidōs* en histoire, voir Hans Urs von Balthasar, *Theologie der Geschichte*, Einsiedeln, 1950 (trad. fr., *La Théologie de l'histoire*, Paris, Fayard, 1970), et K. Löwith, *op. cit.*, *passim*.

## 3.7 Le mythe moderne du sens de l'histoire

### Du caractère illusoire d'un *eidos*, d'une signification ou d'un sens de l'histoire

Certes, dans la spéculation grecque on rencontre également le problème de l'essence en politique, puisque, pour Platon comme pour Aristote, la *polis* a un *eidos*. Mais la réalisation de cette essence est soumise au rythme de la croissance et du déclin, et ce rythme de l'incarnation, tout comme la désincarnation de l'essence dans la réalité politique, ne constitue nullement un *eidos* supplémentaire, mais le mystère de l'existence.

La vérité sotériologique du christianisme rompt ainsi le rythme de l'existence : par-delà les succès et les revers temporels, l'homme accède à sa destinée surnaturelle, à la perfection, par la grâce, dans l'au-delà. L'homme et l'humanité trouvent désormais un accomplissement, mais au-delà de la nature. Ici non plus on n'a pas affaire à un *eidos* de l'histoire car le domaine surnaturel eschatologique n'est pas une nature au sens philosophique, immanent. Par conséquent, le problème d'un *eidos* de l'histoire ne se pose que lorsque l'accomplissement chrétien transcendantal est immanentisé. Mais une telle hypostase immanentiste de l'eschaton est une erreur au niveau théorique. Il ne suffit pas d'affirmer arbitrairement que les choses sont et qu'elles ont une essence pour qu'elles soient effectivement et qu'elles aient une essence. Le cours de l'histoire, dans son ensemble, n'est pas un objet d'expérience ; l'histoire n'a pas d'*eidos*, car le cours de l'histoire s'étend jusqu'au futur inconnu. Ainsi la signification de l'histoire est-elle une illusion, et cet *eidos* illusoire est engendré du fait que l'on traite un symbole de la foi comme s'il s'agissait d'une proposition concernant un objet d'expérience immanent.

### La richesse du symbolisme chrétien

Le caractère erroné d'un *eidos* de l'histoire a en principe été démontré, mais nous pouvons et nous devons pousser l'analyse plus en détail. Le symbolisme chrétien d'une destination surnaturelle recèle en lui-même une structure théorique que l'on retrouve jusque dans les variantes de l'immanentisation. Le progrès du pèlerin, la sanctification de la vie, représentent

- un *mouvement* qui se dirige vers un *telos*, un but ;
- et ce *but*, la vision béatifique, consiste en un *état de perfection*.

On peut donc distinguer dans le symbolisme chrétien

- le *mouvement*, qui constitue sa *composante téléologique*, et
- l'*état de valeur suprême* qui constitue sa *composante axiologique*<sup>12</sup>.

### Les variantes de l'immanentisation moderniste

Ces deux composantes se retrouvent dans les variantes d'*immanentisation*, et nous pouvons par conséquent les ranger en variantes qui accentuent

- soit la composante téléologique,

---

12. Sur la distinction des deux composantes (qu'a introduite Troeltsch) et le débat théologique qui s'en est suivi, voir H. U. Von Balthasar, *Prometheus*, Heidelberg, 1947, p. 12 sq.

- soit la composante axiologique,
- à moins encore qu'elles ne les combinent toutes deux dans leur symbolisme.

#### L'IMMANENTISATION À PARTIR DU MOUVEMENT

Dans le premier cas, lorsque l'accent est mis avec insistance sur le mouvement, sans qu'on ait une idée très claire de la perfection finale, on aboutit à une interprétation progressiste de l'histoire. L'objectif n'a pas besoin d'être clarifié, car des penseurs progressistes comme Diderot ou d'Alembert prennent pour critère un choix de facteurs désirables et interprètent le progrès comme un accroissement qualitatif et quantitatif du bien présent, et tel est le sens réducteur du proverbe « abondance ne nuit pas ». Il s'agit là d'une attitude conservatrice qui peut devenir réactionnaire, à moins que nous n'adaptions le critère original à l'évolution de la situation historique.

#### L'IMMANENTISATION À PARTIR DE L'ÉTAT DE PERFECTION

Dans le second cas, lorsqu'on insiste fortement sur *l'état de perfection*, sans que les moyens nécessaires à son accomplissement soient clairement explicités, on aboutit à *l'utopie*.

- Elle peut prendre la forme d'un monde imaginaire axiologique, comme dans le cas de *l'utopie* de More, lorsque le penseur est encore conscient du fait que le rêve est irréalisable, et des raisons pour lesquelles il l'est ;
- ou bien si l'on est encore moins conséquent au niveau théorique, elle peut prendre la forme de différents idéalismes sociaux, comme l'abolition de la guerre, de la répartition inégale de la propriété, de la peur et du manque.

#### L'IMMANENTISATION À PARTIR DE L'ENSEMBLE DU SYMBOLISME CHRÉTIEN

Enfin, l'immanentisation peut s'étendre à la totalité du symbolisme chrétien. Il en résultera alors le mysticisme activiste d'un état de perfection qui s'accomplira par une métamorphose révolutionnaire de la nature humaine, comme par exemple dans le marxisme.

## 3.8 La modernité ou l'immanentisation de l'eschaton chrétien

### De la recherche des causes d'une telle erreur

Nous sommes maintenant en mesure de reprendre l'analyse au niveau des principes. La tentative de construire un *eidos* de l'histoire conduira à l'immanentisation erronée de l'eschaton chrétien. Mais le fait de comprendre que cette tentative est erronée suscite des questions déroutantes concernant le type d'hommes susceptibles de commettre une telle erreur. L'erreur paraissant plutôt élémentaire,

- peut-on prétendre que les penseurs qui l'ont commise n'étaient pas assez intelligents pour s'en apercevoir ?
- Ou bien faut-il supposer que, tout en l'ayant perçue, ils l'auraient néanmoins répandue pour quelque obscure et maléfique raison ?

Du seul fait qu'on formule de telles questions, on y répond par la négative : on ne peut évidemment pas expliquer sept siècles d'histoire intellectuelle par la stupidité et la malhonnêteté.

Bien plutôt faut-il supposer une impulsion à l'œuvre dans l'âme de ces hommes, qui les aurait rendus aveugles à cette erreur.

Nous ne découvrirons pas la nature de cette impulsion, quand bien même nous soumettrions la structure de l'erreur à une analyse encore plus attentive. Il nous faut bien plutôt nous concentrer sur ce que ces penseurs ont accompli au moyen de cette construction erronée.

Sur ce point, il n'y a pas de doute possible. Ils sont parvenus à la certitude en ce qui concerne la signification de l'histoire et la propre place qu'ils y occupent, place qu'ils n'auraient pas occupée sinon.

## Des inquiétudes liées à l'exigence d'une vie chrétienne

Or les certitudes exigent que les incertitudes et leur cortège d'inquiétude soient dépassés, et nous pouvons alors poser la question suivante : quelle incertitude particulière pouvait bien être si pénible qu'il fallût, pour la surmonter, recourir au moyen douteux d'une immanentisation erronée ?

La réponse ne se fait guère attendre : l'incertitude est l'essence même du christianisme. Le sentiment de sécurité dans un « monde empli de divinités » a disparu en même temps que les divinités elles-mêmes ; lorsque le monde est dé-divinisé, la communication avec le Dieu transcendant au monde se réduit au lien fragile de la foi au sens d'*Hébreux* (11,1), c'est-à-dire la substance des biens que nous espérons et la preuve des réalités que nous ne voyons pas.

- D'un point de vue ontologique, la substance des biens que nous espérons ne peut résider que dans la foi elle-même, et
- d'un point de vue épistémologique, il n'existe aucune preuve des réalités que nous ne voyons pas, si ce n'est à nouveau la foi <sup>13</sup>.

Le lien est certes ténu et risque de se défaire aisément. La vie de l'âme ouverte à Dieu, l'attente, les périodes d'aridité et de stagnation, de culpabilité et de découragement, de contrition et de repentir, de renoncement et d'espoir contre tout espoir, les émotions silencieuses de l'amour et de la grâce, le fait de trembler au bord d'une certitude qui, dès lors qu'elle est obtenue, se révèle sur le mode de la perte — la légèreté même de cet édifice peut se révéler un fardeau trop lourd pour des hommes qui aspirent à se rendre maîtres d'une expérience.

## Le nombre d'adversaires du christianisme croît à mesure de son succès

Le danger d'un renversement de la foi à un degré socialement significatif augmentera dans la mesure où le christianisme obtiendra un succès mondial, c'est-à-dire qu'il augmentera lorsque le christianisme, soutenu par la pression institutionnelle,

---

13. Nos réflexions sur l'incertitude de la foi doivent être comprises comme une psychologie de l'expérience. En ce qui concerne la théologie de la définition de la foi dans *Hébreux* (11,1), que présuppose notre analyse, voir Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II-II, Q. 4, Art. 1.

pénétrera profondément une aire de civilisation et lorsque, simultanément, il subira un processus interne de spiritualisation, parachevant son essence.

Plus il y aura de gens, spontanément attirés ou sur lesquels on fait pression, à pénétrer dans l'orbite chrétienne, plus grand sera le nombre de ceux qui parmi eux n'auront pas la résistance spirituelle nécessaire pour affronter les aventures héroïques de l'âme qu'exige le christianisme; et la probabilité d'un déclin de la foi augmentera avec le progrès de la civilisation en matière d'éducation, d'instruction mais également au fur et à mesure que le débat d'idées sur le sérieux du christianisme sera accessible à davantage de personnes.

## À la recherche de solutions alternatives avec la gnose

Ces deux processus ont caractérisé le haut Moyen Âge. Peu important ici les détails historiques : qu'il nous suffise de faire brièvement allusion à l'accroissement des sociétés urbaines et à leur intense culture spirituelle qui constituèrent les premiers centres à partir desquels le danger a atteint la société occidentale en général.

Si la conjoncture d'une chute ou d'un déclin de la foi au sens chrétien devient un phénomène de masse, les conséquences dépendront du contenu de l'environnement de civilisation dans lequel tombent les agnostiques.

Un homme ne peut pas retomber en lui-même, au sens absolu du terme, car, s'il essayait, il découvrirait très bientôt qu'il est tombé dans un abîme de désespoir et de néant, et il lui faudrait retomber dans l'expérience spirituelle d'une culture moins différenciée.

Dans les conditions qui étaient celles de la civilisation au XII<sup>e</sup> siècle, il était impossible de retomber dans le polythéisme gréco-romain car il ne faisait plus partie de la culture vivante d'une société, ses restes rabougris ne pouvant guère être ranimés car ils avaient perdu tout attrait pour des hommes ayant goûté au christianisme.

Il n'était de retombée possible de la foi que vers des alternatives empiriques, suffisamment proches de l'expérience de la foi pour que seul un œil perspicace pût appréhender la différence, mais qui s'en éloignaient en même temps assez pour remédier à l'incertitude de la foi au sens strict.

La *gnose*, qui avait accompagné le christianisme dès ses débuts<sup>14</sup>, proposait de telles alternatives empiriques.

---

14. La recherche sur la gnose ogresse si rapidement que seule une étude des principales œuvres de la dernière génération pourra en faire saisir la portée. Citons les éminents ouvrages d'Eugène de Faye, *Gnostiques et Gnosticisme*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1925; Hans Jonas, *Gnosis und spätantiker Geist*, Göttingen, 1934; Simone Pétrement, *Le Dualisme chez Platon, les Gnostiques et les Manichéens*, Paris, 1947; et Hans Söderberg, *La Religion des Cathares*, Uppsala, 1949.

## 3.9 Le processus gnostique de re-divinisation de l'homme

### Les expériences gnostiques de re-divinisation de l'homme

Nous ne pouvons pas nous permettre dans le cadre de cette étude de décrire la gnose de l'Antiquité ni de retracer l'histoire de sa transmission au cours du Moyen Age occidental : qu'il suffise de dire qu'à cette époque la gnose représentait une culture religieuse vivante dans laquelle les hommes pouvaient retomber.

La tentative d'immanentiser la signification de l'existence est, essentiellement, une tentative pour appréhender de manière plus ferme que ne le permet la *cognitio fidei*, la connaissance de la foi, notre connaissance de la transcendance ; or, les expériences gnostiques offrent cette prise plus ferme dans la mesure où elles consistent en une dilatation de l'âme au point que Dieu est incorporé à l'existence de l'homme.

Cette dilatation engage les différentes facultés humaines, et on peut par conséquent distinguer une série de variantes gnostiques en fonction de la faculté prédominante dans l'acte d'appréhender Dieu.

- La gnose peut être essentiellement intellectuelle et prendre la forme de la pénétration spéculative du mystère de la création et de l'existence, comme c'est par exemple le cas de la gnose spéculative chez Hegel ou Schelling.
- Elle peut être aussi essentiellement émotionnelle et prendre la forme d'un séjour de la substance divine dans l'âme humaine, comme par exemple chez les chefs des sectes paraclétiques.
- Ou bien encore elle peut être volontariste et prendre la forme d'une rédemption activiste de l'homme et de la société, comme dans le cas des activistes révolutionnaires : Comte, Marx, ou Hitler.

De telles expériences gnostiques, dans leur grande diversité, constituent le noyau de la re-divinisation de la société car les hommes qui sont sujets à de telles expériences se divinisent eux-mêmes en substituant à la foi au sens chrétien<sup>15</sup> des modes de participation plus massifs à la divinité.

### Des mouvements gnostiques en conflit les uns avec les autres

Il faut bien comprendre que ces expériences constituent le noyau actif de l'eschatologie immanentiste, faute de quoi la logique interne de l'évolution politique occidentale, qui va de l'immanentisme médiéval à l'humanisme, aux Lumières, au progressisme, au libéralisme, au positivisme et au marxisme, n'apparaîtra pas clairement.

Les symboles intellectuels mis en œuvre par les différents types d'immanentistes entreront souvent en conflit les uns avec les autres, de même que s'opposeront les différents types de gnostiques. On imagine facilement l'indignation d'un humaniste libéral à qui l'on dirait que son immanentisme constitue une étape sur la voie du marxisme.

---

15. Pour se faire une idée de la portée des phénomènes gnostiques à l'époque moderne, voir H. U. von Balthasar, *Prometheus, op. cit.*, p. 6.

Il ne sera donc pas superflu de rappeler le principe en vertu duquel la substance de l'histoire doit être issue de l'expérience et non des idées.

## Un même mythe du surhomme ou de l'homme déifié

La sécularisation pourrait se définir comme la radicalisation des formes antérieures de l'immanentisme paraclétique, car la divinisation empirique de l'homme est plus radicale dans le cas de la sécularisation.

Feuerbach et Marx, par exemple, ont interprété le Dieu transcendant comme la projection de ce que l'homme a de meilleur en lui dans un au-delà hypostatique ; à leurs yeux, le grand tournant de l'histoire interviendrait par conséquent lorsque l'homme se réapproprierait cette projection et que, prenant conscience qu'il est lui-même Dieu, il se métamorphoserait en surhomme.<sup>16</sup>

En fait, cette métamorphose marxiste porte à son paroxysme une expérience médiévale moins radicale qui attire l'esprit de Dieu en l'homme, tout en laissant Dieu lui-même à sa transcendance.

Le *surhomme* caractérise le terme d'une évolution où l'on trouve des personnages tels que l'« homme déifié » des mystiques anglais de la Réforme<sup>17</sup>.

## De l'héritage gnostique du néopaganisme moderne

En outre, ces considérations expliqueront et justifieront l'avertissement que nous avons lancé plus haut contre la caractérisation des mouvements politiques modernes comme néopaiens.

Les expériences gnostiques déterminent une structure de la réalité politique *sui generis*. Une ligne de transformation progressive relie le gnosticisme médiéval au gnosticisme contemporain.

Et cette transformation est si progressive qu'il serait difficile de décider si les phénomènes contemporains devraient être qualifiés de chrétiens du fait qu'ils constituent manifestement une excroissance des hérésies chrétiennes du Moyen Âge, ou si ce sont les phénomènes médiévaux qui devraient être qualifiés d'antichrétiens du fait qu'ils sont manifestement à l'origine de l'antichristianisme moderne.

Il vaut mieux laisser de côté de telles questions, et reconnaître que l'essence de la modernité consiste en un accroissement du gnosticisme.

---

16. À propos du surhomme de Feuerbach et de Marx, voir Henri de Lubac, *Le Drame de l'humanisme athée*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1945, p. 15 sq. ; K. Löwith, *op. cit.*, notamment la citation de la p. 36 sur les « hommes nouveaux » ; et Éric Voegelin, « The Formation of the Marxian Revolutionary Idea », *Review of Politics*, vol. XII, 1950.

17. L'« homme déifié » est un terme de Henry Nicholas (voir Rufus M. Jones, *Studies in Mystical Religion*, Londres, 1936, p. 434).

## 3.10 Brève histoire de la gnose

### Dès l'origine : la gnose contre le christianisme

La gnose a accompagné le christianisme dès ses débuts : on en trouve trace chez saint Paul et chez saint Jean<sup>18</sup>.

L'hérésie gnostique était le grand adversaire du christianisme aux premiers siècles, et Irénée a rendu compte de ses différentes versions qu'il a critiquées dans son ouvrage *Adversus Hæreses* (vers 180) — un classique sur ce sujet, que tout étudiant désireux de comprendre les idées et les mouvements politiques modernes consultera encore avec profit.

Outre la gnose chrétienne, il existait également

- une gnose juive,
- une gnose païenne et
- une gnose islamique,
- dont l'origine commune doit très vraisemblablement être recherchée dans la gnose empirique fondamentale en vigueur dans l'aire culturelle syriaque préchrétienne.

### Naissance de la modernité dans la spéculation gnostique sur l'histoire

Toutefois, la gnose n'a nulle part revêtu la forme d'une spéculation sur la signification de l'histoire immanente comme ce fut le cas du haut Moyen Âge ; la gnose ne conduit pas nécessairement à la construction erronée de l'histoire, caractéristique de la modernité depuis Joachim. Par conséquent, le désir de certitude doit receler une autre composante qui tire la gnose vers la spéculation historique. Cette composante supplémentaire consiste dans l'essor de la civilisation occidentale du haut Moyen Âge. Il s'agit de l'émergence d'une nouvelle époque en quête de sa signification, une croissance consciente d'elle-même qui ne se contente pas d'une interprétation en termes de sénescence. Effectivement, la signification dont se dota la civilisation occidentale suivit de près son essor et sa différenciation.

- La croissance spirituelle de l'Occident à travers les Ordres, à partir de Cluny, trouva son expression dans la spéculation joachimite, au moyen de l'idée d'un Troisième Règne monastique ; tandis que
- le premier humanisme philosophique et littéraire trouva son expression chez Dante et Pétrarque dans l'idée d'un empire apollinien, d'un Troisième Règne de la vie intellectuelle qui succédait aux ordres spirituel et temporel de l'empire<sup>19</sup> ; et,
- à l'époque du rationalisme, quelqu'un comme Condorcet conçut l'idée d'une civilisation unifiée de l'humanité, où chacun serait un intellectuel français<sup>20</sup>.

---

18. Pour la gnose dans le christianisme primitif, voir Rudolf Bultmann, *Das Urchristentum im Rahmen der antiken Religionen*, Zurich, 1949 (trad. fr. P. Jundt, *Le Christianisme primitif dans le cadre des religions antiques*, Paris, Payot, 1969, Préface de M. Goguel).

19. Sur l'empire apollinien en tant que Troisième Règne, voir Karl Burdach, *Reformation, Renaissance, Humanism*, 2<sup>e</sup> éd., Berlin et Leipzig, 1926, p. 133 sq. ; et, du même auteur, *Rienzo und die geistige Wandlung seiner Zeit*, Berlin, 1913-1928, vol. II/1 : *Vom Mittelalter zur Reformation*, p. 542.

20. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, 1795, p. 310-318 (Introduction, chronologie, bibliographie par A. Pons, Paris, Flammarion, 1998).

Au niveau social, les représentants de ces mouvements changèrent à leur tour, compte tenu de la différenciation et de l'organisation de la société occidentale.

– Aux premières étapes de la modernité, ces représentants étaient les citoyens et les paysans par opposition à la société féodale ;

– puis, au cours des étapes ultérieures de la modernité, ce fut la bourgeoisie progressiste, les travailleurs socialistes et la petite bourgeoisie fasciste.

## Le scientisme contemporain ou la spéculation gnostique sur un troisième âge de la science

En définitive, compte tenu des progrès extraordinaires de la *science* depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, le nouvel instrument de connaissance devint, inévitablement est-on tenté de dire, le véhicule symbolique de la vérité gnostique.

Dans la spéculation gnostique du scientisme, cette variante particulière atteignit son point culminant lorsque le positiviste qui avait mené la science à son degré le plus élevé de perfection remplaça l'ère du Christ par celle de Comte.

Le scientisme est demeuré jusqu'à nos jours l'un des mouvements gnostiques les plus forts de la société occidentale ; et l'orgueil immanentiste dans la science est si fort que même les sciences particulières ont laissé chacune une trace visible dans les variantes du salut, à travers la physique, l'économie, la sociologie, la biologie et la psychologie.

## De l'émergence de la société moderne qui s'autointerprète avec des symboles joachimites du XII<sup>e</sup> siècle

Cette analyse des composantes de la spéculation gnostique moderne ne prétend pas être exhaustive, mais elle a été poussée suffisamment loin pour notre objectif immédiat, à savoir élucider les expériences qui déterminent l'organisation politique de la société occidentale en empruntant la symbolique du Troisième Règne.

On y voit émerger l'image d'une société dont l'unité est reconnaissable et intelligible du fait de son évolution en tant que représentante d'une vérité de type gnostique historiquement unique.

En suivant la procédure aristotélicienne, l'analyse est partie de l'auto-interprétation de la société au moyen des symboles joachimites du XII<sup>e</sup> siècle.

Leur signification ayant été désormais élucidée grâce à la compréhension théorique, on peut assigner une date au commencement de ce processus de civilisation.

Une date convenable pour ses débuts formels serait le déclenchement du gnosticisme ancien par Scot Érigène au IX<sup>e</sup> siècle, car ses œuvres, ainsi que celles de Denys l'Aréopagite dont il fut le traducteur, exercèrent une influence continue sur les sectes gnostiques clandestines avant qu'elles n'émergent à la surface aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Il s'agit là d'une longue période de mille années, suffisamment longue pour avoir suscité bien des réflexions quant à son déclin et à sa fin.

### 3.11 La solution gnostique à l'incertitude de la foi

#### Le paradoxe d'un déclin dans le progrès

Ces réflexions sur la société occidentale considérée en tant que période de civilisation, et qu'on peut prendre en vue globalement, du fait qu'elle se meut de façon intelligible vers une fin, ont soulevé les questions les plus épineuses et les plus harcelantes pour un étudiant de science politique occidentale.

– D'une part, comme vous le savez, un flot ininterrompu de littérature à propos du déclin de la civilisation occidentale a vu le jour à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle; et, quelle que soit la méfiance qu'on puisse éprouver vis-à-vis de telle ou telle thèse en particulier, il est indéniable que les théoriciens du déclin ont raison dans l'ensemble.

– D'autre part, ce qui caractérise essentiellement cette même période, c'est une vitalité exubérante et croissante des sciences, de la technologie, du contrôle matériel de l'environnement, de l'accroissement de la population, du niveau de vie, de santé et de confort, de l'éducation de masse, de la conscience sociale et de la responsabilité; et ici encore, quelle que soit la méfiance qu'on puisse éprouver vis-à-vis de telle ou telle rubrique dans cette énumération, il est également indéniable que les progressistes ont raison.

Ce conflit des interprétations conduit à poser une question que l'on pressent épineuse, celle de savoir comment une civilisation peut simultanément progresser et décliner.

La prise en considération de cette question s'impose, dans la mesure où l'analyse du gnosticisme moderne en fournira peut-être une solution, au moins partiellement.

#### La solution gnostique à l'incertitude de la foi : l'abandon de la transcendance

La spéculation gnostique surmonta l'incertitude de la foi en abandonnant la transcendance et en conférant à l'homme ainsi qu'à son action dans le monde la signification d'un accomplissement eschatologique.

Au fur et à mesure que cette *immanentisation* progressait au niveau empirique, le processus de civilisation devint une œuvre mystique de salut personnel. La force spirituelle de l'âme qui, dans le christianisme, était consacrée à la sanctification de la vie pouvait désormais se tourner vers la création beaucoup plus séduisante, plus tangible et surtout plus facile, du paradis terrestre.

Le processus de civilisation devint un divertissement, au sens pascalien du terme, mais un divertissement qui absorbait de façon démonique en lui-même la destinée éternelle de l'homme et qui se substituait à la vie de l'esprit.

Nietzsche a exprimé de la manière la plus concise la nature de cette diversion démonique en posant la question de savoir pourquoi il fallait vivre dans la condition embarrassante d'un être ayant besoin de l'amour et de la grâce de Dieu.

Aimez-vous vous-mêmes par grâce — dès lors vous n'avez plus besoin de votre Dieu et tout le drame de la chute et de la rédemption se joue intégralement en vous-mêmes<sup>21</sup> !

, telle était la solution qu'il préconisait.

Or, comment ce miracle, ce miracle du salut personnel, peut-il s'accomplir, et comment cette rédemption est-elle possible en étendant la grâce à soi-même ?

La grande réponse historique a été fournie par les types successifs d'action gnostiques qui ont façonné la civilisation moderne. Le miracle s'est accompli successivement

- grâce aux œuvres littéraires et artistiques qui ont assuré l'immortalité de renommée à l'intellectuel humaniste,
- grâce à la discipline et à la réussite économique qui garantissait le salut au saint puritain,
- grâce à la contribution que fournirent à la civilisation les libéraux et les progressistes et, en définitive,
- grâce à l'action révolutionnaire qui établira le communisme ou quelque autre *millénaire* gnostique.

Ainsi le gnosticisme a-t-il libéré de façon très efficace les forces humaines en vue d'édifier une civilisation, la récompense par le salut dépendant de l'ardeur des hommes à agir en ce monde.

Le résultat historique fut stupéfiant. Les ressources humaines qui se manifestèrent sous une telle pression furent en elles-mêmes une révélation, et leur application à l'œuvre civilisatrice engendra le spectacle vraiment magnifique du progrès de la société occidentale.

Si stupides que puissent paraître certaines considérations superficielles, la croyance répandue que la civilisation moderne est la Civilisation par excellence est tout à fait justifiée d'un point de vue empirique ; le fait de se voir octroyer la signification du salut est à l'origine de l'émergence de l'Occident et constitue effectivement une apocalypse de civilisation.

## Le salut immanent des gnostiques

Une ombre ternit toutefois ce spectacle apocalyptique, car cette expansion radieuse s'accompagne d'un danger qui croît rapidement avec le progrès.

La nature de ce danger est devenue apparente sous la forme que prit l'idée de salut immanent dans le gnosticisme de Comte. Le fondateur du positivisme a institutionnalisé une récompense pour ceux qui contribuaient à la civilisation, en assurant dans la mémoire de l'humanité l'immortalité du souvenir de celui qui y avait collaboré et de son action. Une telle immortalité comportait des degrés honorifiques, l'honneur suprême consistant dans l'inscription du meilleur des collaborateurs au calendrier des saints positivistes.

Mais qu'arrivera-t-il, dans un tel contexte, aux hommes qui préféreraient suivre Dieu plutôt que le nouvel Auguste Comte ?

21. Nietzsche, *Aurore*, § 79, « Une proposition » *Pensées sur les préjugés moraux. Fragments posthumes (1879-1881)*, textes et variantes établis par G. Colli et M. Montinari, trad. fr. J. Hervier, Paris, Gallimard, 1970, p. 68).

De tels mécréants, qui n'aspiraient pas à apporter leur contribution sociale en fonction des critères de Comte, étaient tout simplement voués à l'enfer de l'oubli social.

Cette idée mérite qu'on s'y arrête. Voici un Paraclet gnostique qui s'érige lui-même en Jugement dernier de l'humanité, décidant de l'immortalité ou de l'annihilation de tout être humain.

### 3.12 Le totalitarisme : terme du progrès gnostique

Il est clair que la civilisation matérielle de l'Occident continue à progresser ; mais à ce niveau ascendant de civilisation, le symbolisme progressif des contributions, de la commémoration et de l'oubli dessine les contours de ces « trous d'oubli » dans lesquels les rédempteurs divins des empires gnostiques précipitent leurs victimes avec une balle dans la nuque.

Cette fin du progrès n'avait pas été imaginée aux temps alcyoniens de l'exubérance gnostique. Milton libéra Adam et Ève, porteurs en eux « *d'un paradis beaucoup plus heureux* » que le paradis perdu<sup>22</sup> ; lorsqu'ils se mirent en route, « *le monde entier était devant eux* » et ils se réjouissaient « *en pensant à la fin heureuse qui les attendait* ».

Mais, d'un point de vue historique, lorsque l'homme se met en route, « *porteur en lui du Paradis* » gnostique, et lorsqu'il pénètre dans le monde qui s'ouvre devant lui, il est peu de choses dont il puisse se réjouir en pensant à cette fin qui n'est pas si heureuse que cela.

La mort de l'esprit est le prix du progrès. C'est Nietzsche qui a révélé ce mystère de l'apocalypse occidentale en annonçant que Dieu était mort et qu'il avait été tué<sup>23</sup>. Ce meurtre gnostique est en permanence perpétré par les hommes qui sacrifient Dieu à la civilisation. Plus toutes les énergies humaines s'adonnent avec ferveur à la grande entreprise de salut en agissant de façon immanente dans le monde, plus les êtres humains qui s'engagent dans cette entreprise s'éloignent de la vie de l'esprit.

Et puisque la vie de l'esprit est la source de l'ordre dans l'homme et la société, le succès même d'une civilisation gnostique est la cause de son déclin. Une civilisation peut certes progresser et décliner simultanément, mais pas éternellement. Ce processus ambigu atteint nécessairement sa limite lorsqu'une secte activiste représentant la vérité gnostique organise la civilisation en un empire sous sa domination.

Le totalitarisme, défini comme le gouvernement existentiel des activistes gnostiques, est la forme ultime d'une civilisation progressiste.

---

22. Milton (1608-1674), très concerné par la campagne puritaine, passa les années 1641 à 1660 à écrire des pamphlets en faveur de la liberté religieuse et civile. *Le Paradis perdu* (éd. R. Ellrodt, trad. fr. Chateaubriand, Paris, Gallimard, 1995) parut en 1667 [N.d.T.].

23. Sur les passages concernant le « *meurtre de Dieu* » dans l'œuvre de Nietzsche, la préhistoire de cette idée ainsi que le débat littéraire qu'elle a suscité, voir H. de Lubac, *op. cit.*, p. 40 sq. Pour un exposé plus exhaustif de l'idée dans l'œuvre de Nietzsche, voir Karl Jaspers, *Nietzsche : Einführung in das Verständnis seines Philosophierens* ; Berlin et Leipzig, 1936, à partir des références dans l'index (trad. fr. Niel, lettre-préface de J. Wahl, *Nietzsche ; introduction à sa philosophie*, Paris, Gallimard, 1978).

## Chapitre 4

# Portrait du révolutionnaire, par Richard Hooker et Éric Voegelin

Irrationnelle modernité

---

**L**E PHILOSOPHE POLITIQUE Eric Voegelin (1901-1985) est un spécialiste des régimes totalitaires qu'il décrit comme le terme du processus gnostique d'autonomie de l'homme. Parmi les différentes manifestations historiques du mouvement gnostique, il s'intéresse ici à la révolution puritaine qui ébranle l'Angleterre du XVII<sup>e</sup> siècle. À partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce pays subit en effet l'invasion du protestantisme calviniste. Ceux que l'on nomme les puritains ciblent l'opinion publique avec force propagande, et s'attaquent à l'autorité royale en déployant tout un arsenal subversif. Voegelin revient alors sur le témoignage de Richard Hooker (1554-1600). Ce religieux anglican dresse un portrait avisé du révolutionnaire puritain, véritable prototype du révolutionnaire de 1789, du bolchevik, ou encore des révolutionnaires actuels, qu'ils soient féministes, racialistes, ou autres militants « *gender* ». [La Rédaction]

### Sommaire

---

4.1	Introduction de Vive le Roy . . . . .	42
4.2	L'irruption révolutionnaire des mouvements gnostiques . . . . .	42
4.3	Portrait et méthode du Révolutionnaire puritain par Hooker . . . . .	43
4.4	Le problème du camouflage du combat gnostique . . . . .	45
4.5	Constituer un Coran révolutionnaire . . . . .	46
4.6	Censurer le débat théorique incompatible avec la foi révolutionnaire . . . . .	47
4.7	Moyens de supprimer le débat théorique . . . . .	49
4.8	Fanatisme destructeur de la foi révolutionnaire . . . . .	50

---

## 4.1 Introduction de Vive le Roy

Extrait de l'ouvrage d'Éric Vœgelin, *La nouvelle science du politique*, Éd. Seuil, Col. L'ordre philosophique, mars 2000, p. 193-204. VLR recommande vivement la lecture de cet ouvrage dont l'auteur, esprit vaste de renommée internationale, est étrangement peu connu en France. Pour étayer son propos, Éric Vœgelin s'appuie sur les observations consignées par un théologien anglican du XVI<sup>e</sup> siècle, Richard Hooker (1554-1600), dans son ouvrage *Of the Lawes of Ecclesiastical Polity*, dont les quatre premiers tomes ont été publiés en 1594. Hooker n'est pas catholique mais il est, avec Cranmer, un des fondateurs de la pensée théologique anglicane. Nommé recteur du *Temple church* de Londres, il se heurte au puritanisme d'un de ses confrères disciple de Calvin. S'il est un artisan de la doctrine protestante de la justification par la foi, Hooker reste, néanmoins, un observateur attentif du processus révolutionnaire qu'il décèle dans le puritanisme. AVERTISSEMENT : Tous les titres ont été ajoutés par VLR pour faciliter la lecture en ligne.

## 4.2 L'irruption révolutionnaire des mouvements gnostiques

### La Réforme, « cheval de Troie » des mouvements gnostiques

[...] la Réforme a bien clairement dessiné une époque dans l'histoire occidentale : celle d'une invasion réussie des institutions occidentales par les mouvements gnostiques. Les mouvements qui existaient jusqu'à présent de façon marginale sur le plan social — qu'ils fussent tolérés, supprimés ou clandestins — firent irruption avec une force inattendue et sur un vaste front à l'époque de la Réforme, ce qui eut pour effet de faire éclater l'Église universelle, tandis qu'ils s'emparaient progressivement des institutions politiques au sein des États-nations. L'irruption révolutionnaire des mouvements gnostiques eut des répercussions sur la représentation existentielle dans l'ensemble de la société occidentale. La portée de cet événement est si considérable que nous ne saurions pas même esquisser un survol de ses principales caractéristiques dans le cadre de ces conférences. Mieux vaut, pour comprendre du moins quelques-unes des caractéristiques les plus importantes de la révolution gnostique, centrer notre analyse sur une aire géographique précise, en y distinguant une période particulière.

### Exemple de la révolution puritaine observée par Hooker

Or, certains aspects de l'impact du puritanisme sur l'ordre public anglais conviendront particulièrement bien à cette brève étude. Ce choix s'impose en outre de lui-même, du fait que le XVI<sup>e</sup> siècle anglais eut la chance exceptionnelle de bénéficier d'un brillant observateur du mouvement gnostique en la personne du « *judicieux Hooker* ». En effet, dans la Préface de son *Ecclesiastical Polity*, Hooker nous a fourni une analyse très fine du puritain, ainsi que du mécanisme psychologique au moyen duquel les mouvements de masse gnostiques opéraient. Ces pages sont tout à fait précieuses pour quiconque souhaite étudier la révolution gnostique, et c'est la raison pour laquelle nous commencerons notre analyse par un résumé du portrait du puritain vu par Hooker.

## 4.3 Portrait et méthode du Révolutionnaire puritain par Hooker

### Trouver une *cause* à défendre

Pour donner l'impulsion à un mouvement, il faut tout d'abord que quelqu'un ait une « cause » à défendre. D'après le contexte de Hooker, il semble que le terme de « cause » était d'un usage relativement récent en politique, les puritains ayant vraisemblablement inventé cette arme formidable des révolutionnaires gnostiques.

### Critiquer la société actuelle en gage de sincérité et d'honnêteté

Pour faire progresser sa « cause », celui qui la défend devra, « *en présence de la multitude* », se livrer à une critique sévère des misères sociales, et en particulier du comportement des classes supérieures. Ce n'est qu'en se livrant fréquemment à une telle critique que les auditeurs pourront être persuadés de l'intégrité, du zèle et de la sainteté des hommes qui s'adressent à eux, car seuls des hommes exceptionnellement bons peuvent être aussi profondément blessés par le mal.

### Désigner le gouvernement en place comme responsable de tous les maux

L'étape suivante consistera à focaliser la rancune populaire sur le gouvernement en place. Psychologiquement parlant, il suffit, pour ce faire, de rejeter toute la faute et la corruption qui ont de tout temps existé dans le monde, compte tenu de la fragilité humaine, sur l'action ou au contraire sur l'inaction du gouvernement. En imputant ainsi le mal à une institution spécifique, ceux qui la dénoncent démontrent leur sagesse à la multitude des hommes qui, par eux-mêmes, n'auraient jamais songé à établir un tel lien ; du même coup, ils désignent le point auquel il faut s'attaquer pour extirper le mal de ce monde.

### Promouvoir un régime politique idéal et inédit

Au terme de ces préalables, le moment sera alors venu de préconiser une nouvelle forme de gouvernement comme « *remède suprême à tous les maux* ». Car ceux qui éprouvent « *aversion et mécontentement à l'égard de l'état actuel des choses* » sont assez fous pour « *imaginer que n'importe quoi (dont on leur vante les mérites) est susceptible de les aider ; et plus particulièrement ce dont ils n'ont jamais fait l'expérience* ».

### Constituer un *corpus* d'interprétations pour modeler les opinions

Si un mouvement comme le puritanisme s'appuie sur l'autorité d'une source littéraire, ses chefs devront alors modeler « *les opinions et jugements des hommes en sorte que* » leurs disciples associeront automatiquement les passages et les termes de l'Écriture à leur doctrine, si peu fondée que soit une telle association, et qu'ils seront tout aussi automatiquement aveugles à ce qui dans l'Écriture est incompatible avec leur doctrine.

## Persuader les adeptes qu'ils sont les Élus

Vient ensuite l'étape décisive pour consolider une attitude gnostique, à savoir persuader des hommes crédules et éminemment enclins à des erreurs aussi séduisantes qu'ils ne comprennent le contenu de la parole de l'*Écriture* qu'en vertu d'une illumination particulière du Saint-Esprit, tandis que d'autres, tout en lisant cette parole, sont incapables de la comprendre.

Ils se considéreront dès lors comme élus, ce sentiment engendrant « *une séparation très nette entre eux et le reste du monde* », si bien que l'humanité se divisera en deux catégories :

- les « *frères* » et
- les « *profanes* ».

## Choisir un meneur parmi les Élus et instrumentaliser les femmes

Une fois l'expérience gnostique consolidée, il ne reste plus qu'à trouver un chef capable de représenter cette matière sociale brute. Car, poursuit Hooker, de tels individus préféreront leur propre compagnie à celle du reste du monde, ils accepteront de leur plein gré les avis et la direction de ceux qui les endoctrinent ; négligeant leurs affaires personnelles, ils consacreront énormément de temps au service de la cause, accordant de généreux subsides matériels aux chefs du mouvement. Une fonction importante sera dévolue aux femmes dans la formation de telles sociétés, en raison de la faiblesse de leur jugement, de leur plus grande émotivité, et du fait qu'elles sont stratégiquement bien placées pour influencer leurs maris, leurs enfants, leurs serviteurs et leurs amis, plus enclines que les hommes à faire office de bureau de renseignements sur l'état d'esprit de leur entourage, plus libérales, enfin, sur le plan financier.

## Verrouiller les esprits

Une fois un tel environnement social mis sur pied, il sera difficile sinon impossible, de le détruire à l'aide de la persuasion. Si seulement quelqu'un d'une opinion adverse tente d'ouvrir la bouche pour les convaincre, ils se bouchent les oreilles, ne considèrent même pas ses raisons et, en guise de réplique, ils se contentent de répéter les paroles de Jean :

Nous, nous sommes de Dieu. Qui connaît Dieu nous écoute. Quant à vous, vous êtes du monde car vous parlez avec cette pompe et cette vanité mondaines, et le monde dont vous faites partie vous écoute.

Imperméables à tout raisonnement, ils sont toujours prompts à répliquer.

- Si vous leur suggérez qu'ils sont incapables de juger de tels problèmes ils vous répondront : « *Dieu préfère les hommes simples* ».
- Si vous leur démontrez de façon convaincante leur absurdité, ils vous répondront : « *L'apôtre du Christ lui-même fut tenu pour fou* ».
- Si vous les incitez de la manière la plus douce à la discipline, ils se répandront sur « *la cruauté d'hommes assoiffés de sang* » et ils s'enfermeront dans le rôle de « *l'innocence persécutée au nom de la vérité* ». Pour le dire d'un mot : sur le plan psychologique, leur comportement est cuirassé, et aucun raisonnement ne saurait l'ébranler <sup>1</sup>.

---

1. Richard Hooker, *Works*, éd. Keble, 7e éd., Oxford, 1888. Nous résumons la première partie, p. 145-155.

## 4.4 Le problème du camouflage du combat gnostique

### De l'universalité du portrait du Révolutionnaire dressé par Hooker

La description que nous a fournie Hooker du puritain s'applique de manière si évidente aux formes ultérieures de révolutionnaires gnostiques qu'il n'est pas besoin d'y insister davantage. Toutefois, son analyse fait surgir un problème qui mérite une plus grande attention. Ce portrait du puritain résultait d'un affrontement entre, d'un côté, le gnosticisme et, de l'autre, la tradition classique et chrétienne représentée par Hooker. Il fut brossé par un penseur dont les qualités intellectuelles et l'érudition étaient éminentes. Il était donc inévitable que le raisonnement tournât autour du problème tant négligé au cours de descriptions plus récentes du puritanisme, à savoir

- sur les lacunes intellectuelles de la position gnostique, susceptibles de détruire l'univers du discours rationnel, ainsi que
- sur la fonction sociale de la persuasion.

### Camoufler la guerre gnostique derrière une « cause » opportune

Hooker vit bien que la position puritaine n'était pas fondée sur l'*Écriture* et que sa cause avait une origine toute différente.

Les puritains n'utilisaient l'*Écriture* que lorsque des passages extraits de leur contexte pouvaient soutenir leur cause, et pour le reste, ils l'ignoraient tranquillement, de même que les traditions et les règles d'interprétation mises en œuvre au cours de quinze siècles de christianisme. Au cours des premières phases de la révolution gnostique ce camouflage s'avéra nécessaire — car un mouvement ouvertement antichrétien n'aurait pas pu remporter un tel succès sur le plan social, et le gnosticisme ne s'était en fait pas éloigné du christianisme au point que ses partisans fussent conscients de la direction qu'ils empruntaient.

### Comment camoufler l'irrationalité de l'argumentation révolutionnaire ?

Mais la distance était toutefois suffisamment importante pour que ce camouflage parût embarrassant face à une critique qualifiée. Pour parer cet embarras, on inventa deux moyens techniques qui sont restés jusqu'à ce jour les grands instruments de la révolution gnostique.

## 4.5 Constituer un Coran révolutionnaire

### Le dilemme entre *chaos* et *tradition*

Pour que le camouflage de l'*Écriture* fût efficace, il fallait unifier le choix des passages de l'*Écriture*, ainsi que leur interprétation.

- Accorder à tout un chacun la liberté d'interpréter l'*Écriture* en fonction de ses préférences et de son niveau d'éducation aurait abouti au *chaos* qui caractérisa les premières années de la Réforme ; qui plus est,
- admettre que toutes les interprétations se valaient, c'était se priver d'un argument contre la tradition de l'Église, laquelle, après tout, reposait, elle aussi, sur une interprétation de l'*Écriture*.

### La solution : la constitution d'un Coran

Pour mettre un terme à ce dilemme entre *chaos* et *tradition*, on inventa un premier moyen : l'énoncé systématique de la nouvelle doctrine en termes bibliques, telle que Calvin l'avait formulée dans ses *Institutes*. Un travail de ce type servirait à la fois de guide pour une bonne lecture de l'*Écriture* et à formuler de façon authentique la vérité, rendant ainsi inutile tout recours à une littérature antérieure. Nous avons besoin d'un terme technique pour désigner ce genre de littérature gnostique et, puisque l'étude des phénomènes gnostiques est trop récente pour en avoir développé un, nous utiliserons provisoirement le mot arabe *Coran*. On peut donc considérer l'œuvre de Calvin comme le premier *Coran* délibérément gnostique.

### Calvin, auteur du premier Coran révolutionnaire

Un homme capable d'écrire un tel *Coran*, un homme capable de rompre avec la tradition intellectuelle de l'humanité, parce qu'il est convaincu qu'avec lui apparaissent une nouvelle vérité et un monde nouveau, doit se trouver dans un état pneumatologique particulier. Hooker, qui était extrêmement conscient de la tradition, fit montre d'une grande sensibilité vis-à-vis de ce changement d'esprit. Sa présentation très nuancée de Calvin commençait par cette phrase :

Son apport a consisté dans l'étude du droit civil.

Il ajoutait ensuite, non sans ironie :

il acquit sa science divine non point tant grâce à ce qu'il put entendre ou lire, que grâce au fait qu'il l'enseigna aux autres.

Et il concluait sur cette phrase foudroyante :

Car, bien que des milliers de personnes lui fussent redevables en ce qui concerne une connaissance de ce genre, lui-même n'était pourtant redevable qu'à Dieu, auteur de la source bénie entre toutes, le *Livre de Vie*, et à l'admirable subtilité de son esprit.<sup>2</sup>

---

2. Ibid., p. 127 sq.

## Bref panorama des « *Corans* » révolutionnaires

L'œuvre de Calvin, si elle fut bien la première du genre, ne fut toutefois pas la dernière, un tel genre ayant en outre une préhistoire. Au cours des étapes antérieures du sectarisme gnostique occidental, les œuvres de Scot Érigène et de Denys l'Aréopagite tinrent lieu de *Coran* et, au sein du joachimisme, les œuvres de Joachim de Flore jouèrent ce même rôle sous le titre d'*Evangelium æternum*. Au cours de l'histoire occidentale ultérieure, à l'époque de la sécularisation, chaque nouvelle vague du mouvement gnostique produisit de nouveaux *Corans*.

– Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Diderot et d'Alembert revendiquèrent une fonction coranique pour l'*Encyclopédie*, en tant qu'elle présentait la totalité de la connaissance humaine digne d'être conservée. À les en croire, plus personne n'aurait besoin d'avoir recours à une œuvre antérieure à l'*Encyclopédie*, et toutes les sciences à venir ne feraient que compléter ce *corpus* de connaissances<sup>3</sup>.

– Au XIX<sup>e</sup> siècle, Auguste Comte créa sa propre œuvre, le *Coran* de l'avenir positiviste de l'humanité, tout en y ajoutant généreusement une liste comportant cent grands livres — une idée séduisante de nos jours encore.

– Et en définitive, au sein du mouvement communiste, les œuvres de Karl Marx sont devenues le *Coran* des fidèles, auxquelles vient s'ajouter la littérature patristique du léninisme-stalinisme.

## 4.6 Censurer le débat théorique incompatible avec la foi révolutionnaire

### Autocensure du révolutionnaire

Le second moyen utilisé pour parer une critique embarrassante n'est en fait qu'un supplément indispensable au premier. Le *Coran* gnostique est la codification de la vérité et, en tant que tel, il constitue la substance spirituelle et intellectuelle dont se nourrissent les croyants. L'expérience contemporaine des [mouvements totalitaires](#) nous a démontré que ce moyen est très efficace dans la mesure où il peut être assuré de la censure volontaire de ses adhérents : quiconque adhère sincèrement à un mouvement n'abordera pas la littérature susceptible de combattre les croyances qui lui sont chères ou irrespectueuses à leur égard. Cependant, le nombre d'adhérents peut rester limité, auquel cas, l'extension et la réussite politique risquent d'être sérieusement entravées si la vérité du mouvement gnostique est en permanence exposée aux critiques de toutes parts.

### Interdire le recours aux instruments théoriques de la critique

On peut réduire, voire pratiquement éliminer ce handicap en interdisant le recours aux instruments de la critique ; quiconque utilise les instruments interdits sera socialement marginalisé et, dans la mesure du possible, exposé à la diffamation politique. L'interdit sur les instruments de la critique fut utilisé avec une grande efficacité par les

3. D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, éd, F, Picavet, Paris, 1894, p. 139-140.

mouvements gnostiques, partout où ils obtinrent un certain succès politique. Concrètement, l'interdit, dans le sillage de la Réforme, devait porter sur la philosophie classique et sur la théologie scolastique et, étant donné que ces deux rubriques recouvraient la plus grande et la plus importante partie de la culture intellectuelle de l'Occident, dès lors que l'interdit s'exerça, il en consacra la ruine. Cette destruction fut en fait si profonde que la société occidentale ne s'est jamais complètement remise de ce coup.

## Anathématiser, dénoncer, marginaliser plutôt que réfuter

Un incident, tiré de la vie de Hooker, illustrera la situation. La *Christian Letter* anonyme de 1599 que reçut Hooker se plaignait amèrement :

Même si l'on trouve dans tous vos livres de nombreuses vérités et si beaucoup de points subtils y sont abordés avec élégance, on remarque pourtant dans presque tous vos discours qu'Aristote, le patriarche des philosophes (de même que beaucoup d'autres écrivains humanistes), et les scolastiques si ingénieux interviennent à tout propos : vous placez la *raison* au-dessus de l'*Écriture sainte* et la lecture au-dessus de la prédication<sup>4</sup>.

De tels reproches concernant la violation de l'interdit ne constituaient pas une opinion inoffensive. En 1585, dans l'affaire Travers, Hooker avait été la cible de reproches analogues qui proclamaient sur un ton de dénonciation qu'« *on n'avait pas entendu semblables absurdités [...] en public dans ce pays depuis l'époque de la reine Marie* ». Dans la réponse qu'il adressa à l'archevêque de Canterbury, Hooker dut exprimer de façon très apologétique son espoir de n'« *avoir rien commis d'illégal* » en se livrant à des distinctions théoriques et à des digressions au cours de ses sermons<sup>5</sup>.

## Contrôler l'école et les moyens de communication

Étant donné que le gnosticisme se nourrit des erreurs théoriques que nous avons exposées au cours de notre précédente conférence, l'interdit sur la théorie au sens classique constitue la condition *sine qua non* de son expansion sociale et de sa survie. D'où de sérieuses répercussions en ce qui concerne l'éventualité d'un débat public dans des sociétés où les mouvements gnostiques ont acquis une influence sociale suffisante pour contrôler les moyens de communication, les institutions éducatives, etc. Dans la mesure où un tel contrôle est efficace, le débat théorique sur les problèmes qui concernent la vérité de l'existence humaine est publiquement impossible, étant donné que l'usage d'un raisonnement théorique est interdit.

## Maintenir la société dans l'ignorance de l'existence d'une critique théorique

Si bien protégées que puissent être les libertés constitutionnelles d'expression et de la presse, quelle que soit l'intensité avec laquelle le débat théorique se manifeste dans des cercles restreints et trouve son expression dans les publications pratiquement privées d'une poignée d'érudits, le débat dans la sphère publique concernée par la politique se réduira toutefois essentiellement au jeu de dés pipés qu'il est devenu dans les sociétés contemporaines progressistes — sans parler de la qualité de ce débat dans

---

4. R. Hooker, op. cit., p. 373.

5. *Christian Letter* (1599), ibid., III, p. 585 sq.

les empires totalitaires. Le débat théorique peut certes être protégé par des garanties constitutionnelles, mais il ne peut s'établir que par la volonté d'utiliser et d'accepter le raisonnement théorique. Faute de l'existence d'une telle volonté, une société ne peut pas compter pour son fonctionnement sur le raisonnement et la persuasion quand il y va de la vérité de l'existence humaine ; et il faut alors recourir à d'autres moyens.

## 4.7 Moyens de supprimer le débat théorique

### La solution islamique : un débat théorique réservé à des « sages »

Telle était la situation de Hooker. Le débat avec ses opposants puritains était impossible, du fait que ces derniers n'acceptaient pas le raisonnement. On peut déduire ses idées à ce sujet à partir des notes qu'il avait jetées peu avant sa mort sur un exemplaire de la *Christian Letter* que nous avons citée plus haut. Parmi les citations de plusieurs autorités, on trouve un passage d'Averroès :

Il est interdit de discourir (*sermo*) sur la connaissance que Dieu dans Sa gloire a de Lui-même et du monde. Et il est *a fortiori* interdit d'écrire sur ce sujet. Car l'intelligence du commun des mortels ne saurait atteindre de telles profondeurs ; et dès lors qu'elles forment le thème de leurs discussions, elles détruisent la divinité. Par conséquent discourir de cette connaissance leur est interdit : qu'il suffise à leur bonheur de comprendre ce qu'ils peuvent saisir au moyen de leur intelligence. La *loi* [c'est-à-dire le Coran], dont l'intention première était d'enseigner le commun des mortels, s'est abstenue de toute information à ce sujet, car il est inaccessible à l'homme ; nous ne possédons pas les instruments humains qui nous permettraient de devenir semblables à Dieu en vue d'une communication intelligible à Son sujet. Ainsi qu'il est dit : De Sa main gauche Il créa la terre, tandis que Sa droite Il mesurait le ciel. Cette question est par conséquent réservée au sage que Dieu a consacré à la vérité.<sup>6</sup>

Dans ce passage, Averroès indiquait la solution que la civilisation islamique avait trouvée au problème du débat théorique.

– Le noyau de la vérité est l'expérience de la transcendance au sens anthropologique et sotériologique ; son explication théorique n'est accessible qu'au « sage ».

– Le « profane » doit accepter, en vertu d'un fondamentalisme élémentaire, la vérité telle qu'elle est symbolisée dans la Bible ; il doit se garder de toute théorisation pour laquelle il est concrètement et intellectuellement incapable, car il ne ferait que détruire Dieu. Compte tenu du « meurtre de Dieu » commis par la société occidentale lorsque les « profanes » progressistes se sont emparés de la signification de l'existence humaine dans la société et dans l'histoire, il faut reconnaître qu'Averroès avait raison. Toutefois, la structure d'une civilisation n'est pas à la disposition de ses membres individuels. La solution islamique, consistant à restreindre le débat philosophique aux cercles ésotériques dont la majorité des gens ignorait pratiquement l'existence, ne pouvait pas s'appliquer à la situation de Hooker.

L'histoire occidentale avait emprunté un cours différent et le débat entre « profanes » était tout à fait dépassé.

6. Pour le texte latin de ce passage, voir *ibid.*, I, cxx.

## La solution de la modernité : étourdir par l'action politique pour faire oublier le débat théorique

Hooker dut donc affronter la seconde possibilité, à savoir celle en vertu de laquelle le gouvernement devait autoritairement mettre un terme à un débat qui ne pouvait pas se conclure par un accord obtenu grâce à la persuasion. Ses adversaires puritains n'étaient pas des partenaires au sein d'un débat théorique, mais des révolutionnaires gnostiques, engagés dans une lutte pour la représentation existentielle qui aurait abouti au renversement de l'ordre social anglais, au contrôle des universités par les puritains et à la substitution du droit biblique au droit commun. Par conséquent, le fait qu'il prit en compte cette seconde solution était tout à fait dans l'ordre des choses. Hooker comprit parfaitement ce qu'aujourd'hui on a tant de mal à comprendre, à savoir que la propagande gnostique consiste dans l'action politique et non pas dans une quête de la vérité au sens théorique.

### 4.8 Fanatisme destructeur de la foi révolutionnaire

#### Tout ou rien ! quelles qu'en soient les conséquences

Grâce à sa sensibilité infallible, il fut également à même de diagnostiquer la composante nihiliste du gnosticisme dans la croyance puritaine selon laquelle leur discipline émanant de

l'exigence absolue de Dieu Tout-Puissant devait être acceptée, quand bien même le monde devrait, ce faisant, être mis absolument sens dessus dessous ; et c'est là que réside le plus grand danger<sup>7</sup>.

#### Le devoir de l'autorité face à la Révolution

Dans la culture politique en vigueur à son époque, il ne faisait déjà absolument aucun doute que c'était le gouvernement, et non les sujets, qui représentait l'ordre de la société.

Lorsque quelque chose a été, établi en vertu du consentement public de la collectivité, tout jugement d'un homme en particulier auquel on le comparerait à un caractère strictement privé, quand bien même il prétendrait s'exprimer au nom de quelque instance publique. De telle sorte qu'il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir la *paix* et la *tranquillité*, à moins que la voix potentielle de la société tout entière ou du corps politique ne prédomine sur chaque voix particulière qui se fait entendre en son sein.<sup>8</sup>

Concrètement, cela signifie qu'un gouvernement a le devoir de maintenir l'ordre, ainsi que la vérité qu'il représente ; lorsque surgit un chef gnostique qui proclame que Dieu ou le progrès, la *race* ou la dialectique lui a ordonné de devenir le souverain existentiel, un gouvernement n'est pas censé trahir la confiance qu'on a en lui, et abdiquer.

---

7. Ibid., p. 182.

8. Ibid., p. 171.

## Chapitre 5

# Bientôt en France : la révolution « woke »

Entretien du *Figaro* avec le professeur  
Lama Abu-Odeh

SOURCE : *Le Figaro*, Adrien Jaulmes, « Lama Abu-Odeh : "La culture 'woke' me fait penser à l'essor de l'islamisme dans le monde arabe" », 03 juin 2021.

Lama Abu-Odeh : Professeur à la faculté de droit de l'université de Georgetown, cette Américaine d'origine palestinienne raconte le climat de censure et de surveillance généralisée qui s'installe sur tous les campus d'Amérique.

**LE FIGARO.** — Deux enseignants de l'université de Georgetown ont été licenciés pour avoir déploré les mauvaises performances de leurs étudiants noirs. S'agit-il d'un événement isolé ou est-ce le symptôme d'un phénomène plus général ?

Lama ABU-ODEH. — Cet incident participe d'un phénomène à l'œuvre dans toutes les universités américaines. La domination progressive de la culture « woke » sur les campus me fait penser à l'essor de l'islamisme dans le monde arabe pendant les années 1980. Un beau jour, on s'est aperçu que toutes les femmes portaient le voile, et tous les hommes la barbe, et qu'il était trop tard. L'idéologie « woke » se répand de la même façon, et les personnes de gauche en Occident sont incapables de lui résister, tout comme les conservateurs dans le monde musulman ont été débordés par l'islamisme.

C'est un phénomène que j'ai personnellement vécu en Jordanie, où j'ai grandi. J'ai été témoin de l'entrisme des islamistes dans toutes les sphères culturelles et académiques. Quand j'étais en dernière année de droit à l'université, j'ai écrit des articles dans le journal étudiant pour dénoncer cette emprise. Un jour, un ami de mon père est venu nous dire que mon nom avait été mentionné à la mosquée pendant le prêche du vendredi. Mon père a pris peur et m'a fait quitter le pays. Je suis partie en Grande-Bretagne, puis aux États-Unis. Dans le monde musulman, les islamistes contrôlent à présent les universités et les grandes institutions culturelles. Trente, quarante ans plus tard, on n'a pas réussi à s'en débarrasser.

## Y a-t-il d'autres parallèles ?

L'idéologie « woke » a tous les aspects d'un phénomène religieux. Ses adeptes déclarent que les principes mêmes de l'université sont racistes, et que le racisme est partout. Contre cette nouvelle censure, les gens de gauche sont incapables de défendre les principes les plus fondamentaux, comme la liberté d'expression. L'islamisme a commencé ainsi, en recrutant dans la classe moyenne éduquée, et en faisant de l'entrisme dans le système éducatif avant de se répandre jusque dans les sphères du pouvoir. Chaque fois que vous voyez une inégalité raciale, vous pouvez l'expliquer par le racisme structurel !

Un autre parallèle saisissant entre l'islamisme et le mouvement « woke » est le rôle des femmes. Si vous regardez ces foules qui défilent en pointant des doigts accusateurs, ce sont surtout des femmes. Des femmes noires, des femmes blanches. Ce sont toujours elles qui imposent les règles éthiques, et défendent traditionnellement les systèmes de valeur. Quand elles sentent, presque instinctivement, l'émergence d'un nouvel ordre moral, elles se transforment en missionnaires pour le répandre. Elles ont porté le phénomène religieux dans le monde musulman, ici, elles sont en pointe dans la lutte contre ce qu'on appelle le racisme structurel. Mais qu'est-ce que c'est que le racisme structurel ? Vous ne pouvez pas le voir, ni le définir, mais il est partout ! C'est une croyance, un concept quasiment mystique. Chaque fois que vous voyez une inégalité raciale, vous pouvez l'expliquer par le racisme structurel !

## Quand avez-vous observé l'apparition de ce phénomène ?

L'un des premiers incidents s'est produit en 2017 sur le campus de l'Evergreen State College, dans l'État de Washington. Des mouvements d'étudiants noirs avaient exigé qu'une journée soit réservée aux minorités, et que les étudiants blancs ne viennent pas sur le campus ce jour-là. Un professeur, Bret Weinstein, a refusé de se plier à cette mesure en expliquant qu'il s'agissait d'un abus de pouvoir. Des manifestations ont éclaté, il a été accusé de racisme, et contraint de démissionner.

C'est l'un des premiers incidents où le mouvement « woke » a révélé sa force. Weinstein avait mis en garde, en disant : si vous pensez que c'est un incident isolé et marginal, qui n'affecte que les collèges de gauche de la côte ouest, vous vous trompez : ça va se répandre ! Il avait entièrement raison.

Cet épisode m'a rappelé comment les étudiants islamistes avaient commencé à dicter les règles de comportement sur les campus du monde arabe, interrompaient les cours des professeurs accusés d'être des hérétiques. Et j'ai su alors que nous avions un problème.

## Quand l'avez-vous vu arriver dans votre propre faculté ?

J'ai commencé à remarquer un changement à Georgetown quand Trump a été élu. À la faculté de droit, notre doyen a commencé à nous envoyer des courriels très politiques pour s'opposer à lui. L'université a abandonné toute neutralité. Cette bureaucratie a commencé à utiliser le langage de la diversité, sans qu'aucune voix dissidente ne soit plus autorisée.

Si des étudiants sont obligés de garder leurs opinions secrètes, c'est que la liberté d'expression n'existe plus.

Je me souviens d'une conférence sur Zoom où mes étudiants conservateurs m'ont dit qu'ils étaient nerveux et effrayés. Ils observaient que leurs idées politiques devenaient

---

dangereuses à exprimer en public et considérées comme une faute morale, pas une simple opinion. Si des étudiants sont obligés de garder leurs opinions secrètes, alors que la hiérarchie et les autres étudiants expriment les leurs comme si elles étaient la nouvelle morale, c'est que la liberté d'expression n'existe plus.

## L'université n'a pas réagi ?

Le doyen a annoncé la formation d'un Comité antidiscrimination, habilité à recevoir des plaintes contre des professeurs ou d'autres étudiants. J'étais sidérée. C'est comme l'espionnage du parti Baas dans l'Irak de Saddam Hussein.

Il a ensuite annoncé que tous les professeurs devraient suivre des formations à la diversité. Des universitaires noires de la côte ouest sont venues nous faire des conférences. J'ai été la seule, avec un autre professeur, à exprimer mes réserves. Une collègue m'a dit : mais comment oses-tu interrompre une femme noire ?

Ce glissement a été rapide : des opinions politiques sont devenues un système moral, adopté par l'université. Ceux qui divergeaient se sont sentis menacés, et un système bureaucratique de surveillance a été mis en place. Et ça ne se produit pas seulement dans les universités ! J'ai des amis dans l'industrie, les ONG, la culture, qui me décrivent le même phénomène. Les gens commencent à faire attention à ce qu'ils disent.

## Quel effet a sur l'université cette culture de la dénonciation permanente ?

Les gens deviennent paranoïaques. Le phénomène a été renforcé depuis que nos classes ont lieu par vidéo et sont enregistrées. Nous sommes déjà tous sous surveillance. J'enseigne un cours sur les droits de l'homme, où il m'arrive de critiquer le mouvement Black Lives Matter. Je vois alors mes étudiants soudain paralysés, se figeant, comme pour dire, s'il vous plaît, ne parlons pas de ça. Comme si je disais quelque chose d'immoral. Il n'y a pas que la menace qui joue, mais aussi des incitations matérielles. Chaque professeur sait qu'il ne pourra avoir d'augmentation de salaire que s'il fait allégeance, qu'il ne sera titularisé que s'il tient le bon discours. Comme dans les systèmes totalitaires, les gens vont finir par prendre l'habitude de garder la tête baissée. Ils pensent que s'ils ne se font pas remarquer, ils ne seront pas persécutés. C'est ce qui s'est passé en Irak ou en Syrie. On arrête de parler politique. Comme j'ai trente ans de plus que beaucoup des professeurs, et surtout comme je suis déjà passée par là avec les islamistes, ça a plutôt tendance à me mettre très en colère qu'à m'effrayer. Mais j'en ai assez. Je pense à prendre ma retraite. Je ne veux pas de nouveau travailler dans une institution dirigée par des idéologues.

## Jusqu'où pensez-vous qu'ira ce phénomène ?

Jusqu'à ce qu'ils rencontrent une résistance. Cela arrive encore. La semaine dernière, deux administratrices de l'université ont envoyé un courriel demandant de ne pas rendre la vaccination obligatoire pour les salariés de Georgetown, alors qu'elle l'est pour les étudiants. La raison était de ne pas pénaliser les minorités, parce que la population noire est très méfiante à l'égard de la vaccination. Après avoir dit que les Noirs mourraient plus du Covid à cause du racisme systémique, le même mouvement « woke » nous dit maintenant que si les Noirs ne veulent pas se faire vacciner, on ne doit pas les obliger. Mais là, des gens ont réagi, en notant qu'ils comprennent la question du racisme systémique, mais que là, on parle de la santé de tous. Je crains que

ce mouvement « woke » ne soit pas un phénomène éphémère. Il ne va pas disparaître comme ça.

Si on leur résiste, ils devront renoncer. Mais j'en doute. Ils n'ont personne en face d'eux. L'absence de contre-pouvoir révèle la faiblesse des conservateurs. La gauche est infiniment plus puissante. Les universitaires ne sont pas très courageux. La plupart sont des fonctionnaires plutôt passifs. Je crains que ce mouvement « woke » ne soit pas un phénomène éphémère. Il ne va pas disparaître comme ça. Black Lives Matter est devenu une organisation extrêmement puissante, assise sur un trésor de 90 millions de dollars. Et cette nouvelle génération occupera bientôt des postes de responsabilité, et opérera une transformation profonde du système occidental.

Ces militants deviendront les futurs enseignants et occuperont des postes au sein des gouvernements et à la tête des institutions culturelles. Nous allons entrer dans une nouvelle ère de surveillance et de censure. C'est sans doute le symptôme d'un déclin, quand votre université est soumise à un culte puritain. L'Occident ne parvient plus à défendre ses propres principes.

## Chapitre 6

# Les concepts fondamentaux des sociétés de pensée et de la modernité

Augustin Cochin et la genèse de la Révolution (IV)

IMPOSSIBLE DE comprendre la **Modernité** et la **Révolution** qui l'a enfantée sans connaître les principes des **sociétés de pensée**. En forgeant l'**opinion publique**, ces sociétés construisent — à l'insu du plus grand nombre — la **société totalitaire** décrite dans le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. À tous les échelons d'un pays, elles distillent :

- leurs dogmes (ni Dieu ni maître, chacun sa vérité) et
- leurs croyances (le Progrès de l'Humanité entendu comme une quête sans fin de l'égalité et de la liberté) Dans le système des sociétés de pensée, la *Volonté générale* (ou l'opinion publique) remplace l'**autorité** et obtient l'obéissance par :
  - la contrainte de la Loi sacralisée en tant expression d'une Volonté générale infaillible.
  - l'isolement des personnes pour accroître leur sentiment de vulnérabilité,
  - la **terreur** d'être marginalisé si on se démarque de l'opinion publique,
  - l'autocensure et la proclamation de sa foi à la norme du jour par des slogans,
  - la délation des récalcitrants dénoncés comme fous ou asociaux,
  - la marginalisation des autorités intellectuelles et morales — même de réputation internationale — capables de rappeler le réel. Le sociologue Augustin Cochin dévoile les mécanismes qui permettent de forger les sociétés totalitaires dans lesquelles, au nom de la liberté, les hommes se rendent volontairement esclaves. [La Rédaction]

## Sommaire

6.1	Préalable de <a href="http://viveleroynet.net">viveleroynet</a> . . . . .	56
6.2	L'opinion réelle et la vérité* . . . . .	58
6.3	L'opinion « sociale » et la vérité* . . . . .	59
6.4	La vertu révolutionnaire* . . . . .	67
6.5	Le patriotisme révolutionnaire* . . . . .	68
6.6	Le progrès révolutionnaire* . . . . .	69
6.7	La religion révolutionnaire* . . . . .	70

## 6.1 Préalable de [viveleroynet.net](http://viveleroynet.net)

Le texte suivant est la quatrième partie du livre d'Antoine de Meaux : *Augustin Cochin et la genèse de la révolution*<sup>1</sup>. Déjà paru sur [viveleroynet.net](http://viveleroynet.net) :

- I<sup>re</sup> partie : [Problématique à l'origine de l'œuvre d'Augustin Cochin](#).
- II<sup>e</sup> partie : [Genèse des sociétés de pensée](#).
- III<sup>e</sup> partie : [Le mécanisme sociologique des sociétés de pensée](#).
- IV<sup>e</sup> partie : [Les concepts fondamentaux des sociétés de pensées et de la modernité](#).

Afin de faciliter la lecture en ligne, nous avons ajouté de nombreux titres — signalés par un astérisque (\*) — qui ne figuraient pas dans le texte original.

## LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ET LA LOI

### La Volonté générale résulte de la somme des différences\*

Qu'est-ce que la « Volonté générale » ? C'est une moyenne. Elle résulte, dit Rousseau, « du grand nombre de petites différences » qui se produisent lorsque le peuple délibère ; ou encore, si l'on ôte des volontés particulières « les plus et les moins qui s'entre-détruisent », il restera, pour « somme des différences, la Volonté générale<sup>2</sup> ».

Sous ce jargon arithmétique, on reconnaît aisément la méthode de « travail » dans les Sociétés de pensée, et le dégagement de la doctrine par discussion et par vote. La définition du *Contrat social* rend un compte exact de ces opérations.

### La Volonté générale est infaillible\*

Cette doctrine, préalablement inexistante, ayant été constituée de la sorte, comment doit-elle être reçue par les adeptes ? Rousseau nous apporte encore la réponse demandée :

La Volonté générale est toujours droite, et tend toujours à l'utilité publique<sup>3</sup>.

Autrement dit, la Volonté générale est infaillible ; dès lors les décisions qu'elle inspire revêtent le caractère de dogmes et doivent être acceptées comme tels, sous la seule réserve que ces dogmes sont provisoires et peuvent être modifiés ou détruits par la même Volonté qui les a tirés du néant.

### La loi — expression de la Volonté générale — est toujours juste\*

Nous sommes ainsi en présence d'une contrefaçon complète de la doctrine catholique, et Cochin a raison de dire que le *Contrat social* n'est pas un traité de politique mais un traité de théologie<sup>4</sup>.

---

1. *Augustin Cochin et la genèse de la révolution*, Librairie Plon, 4<sup>e</sup> série, Paris, 1928, pp. 99-126.

2. *Contrat social*, livre II, chap. III.

3. Ibid.

4. *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 28, « la Mystique de la libre pensée ». Cochin, dans sa note sur Rousseau, donne d'autres citations caractéristiques du *Contrat social*. On en trouvera également une analyse dans *La Révolution et la libre-pensée*, p. 76 et suiv.

L'expression suprême de la Volonté générale se concentre dans la « Loi ». Ce mot revêt ici un sens ésotérique particulier qui n'a qu'un lointain rapport avec le sens vulgaire de règle juridique qui lui est ordinairement attribué. Pour Rousseau, la Loi, expression de la Volonté générale, est universelle, elle est toujours juste, l'étant par essence<sup>5</sup> et elle nous oblige impérativement en vertu du pacte, du contrat, qui est à l'origine de tout lien social. La Loi offre donc un caractère transcendant, sacré. Elle représente pour le « citoyen » ce qu'est la Loi de Dieu pour le chrétien.

## Le contenu de la loi, issue de la Volonté générale, est variable et transitoire mais exige une soumission immédiate\*

Toutefois, il faut bien spécifier que ce caractère n'appartient en permanence qu'à l'idée de Loi — comme tout à l'heure, au principe seul de la Volonté générale — et non à son contenu variable et transitoire.

Dans la démocratie pure, ou démocratie directe, la volonté actuelle de la collectivité à tout instant fait loi

dit Cochin<sup>6</sup>. C'est pourquoi nous devons aux diverses lois obéissance complète et immédiate dans leurs variations successives. Cette adaptation est postulée par la Volonté générale, seule entité stable au milieu du devenir universel.

## Aucune loi immuable n'est opposable à la loi issue de la Volonté générale\*

Nous comprenons ainsi la réprobation encourue par les « épurés » : ce sont des inadaptés qui violent le principe fondamental du régime. Ils se mettent d'eux-mêmes « hors la Loi ».

Cette même doctrine régit encore actuellement notre pays. On la trouve, par exemple, exposée en une formule impeccable au cours de la discussion à la Chambre de la séparation de l'Église et de l'État.

Pour nous, déclarait M. Augagneur, le 17 avril 1905, le Droit et la Loi ne sont pas autre chose que la Volonté de la majorité régulièrement et librement exprimée. S'il en était autrement, il faudrait admettre que la société doit sa constitution à des lois immuables. En dehors des religions, je ne connais pas de lois immuables pour constituer les sociétés. Nous avons donc le droit, conséquents avec nous-mêmes, de déclarer que la Volonté librement exprimée par la majorité est la Loi qui doit être respectée par tous jusqu'à ce que la Volonté d'une autre majorité, non moins librement exprimée, soit venue remplacer la première. C'est là la doctrine purement révolutionnaire<sup>7</sup>.

On voit par l'allusion aux « lois immuables » des religions qu'il s'agit bien ici de la Loi, au sens absolu, doctrinal et non pas seulement au sens restreint, politique, qui est habituel dans les assemblées parlementaires. Cette définition « purement révolutionnaire » du caractère à la fois variable et impératif de la loi est une transcription littérale du *Contrat social*. Elle nous amène logiquement à étudier l'idée plus générale de vérité telle qu'elle ressort des conceptions philosophistes.

5. *Contrat social*, livre II, chap. VI.

6. *La Révolution et la libre-pensée*, Introduction, p. XLI.

7. *Journal officiel*. Débats parlementaires.

# L'IDÉE DE VÉRITÉ, OU LA SOCIALISATION DE LA PENSÉE

## 6.2 L'opinion réelle et la vérité\*

La vérité « classique » est objective, immuable et préexiste à l'intelligence qui la découvre\*

Les « lois immuables » établies par les religions reposent elles-mêmes sur un donné réel et préalable, sur une *Vérité* existante en soi, indépendamment de qui la considère. Ce caractère spécifique de la vérité ne s'applique pas seulement à l'ordre religieux ; si l'on excepte l'idéalisme, il appartient aussi aux grandes doctrines métaphysiques ou morales qui ont régné sur le monde avant l'avènement du philosophisme. Toutes les doctrines réalistes considèrent la vérité comme objective, comme se rapportant à un objet extérieur et qui préexiste à la spéculation qui l'appréhende. La Vérité ainsi conçue est, comme les lois qui en émanent, immuable ; elle ne saurait varier étant fixée par son existence même.

La vérité « classique » est personnelle\*

En outre, cette Vérité, réelle dans son objet, est personnelle dans sa forme, dit Cochin :

Il y a des maîtres qui enseignent, vivants, — que l'on commente morts. Point de Vérité qui n'ait passé par un esprit, n'en garde la marque ; point de raison impersonnelle : la personne, l'être réel, domine l'idée et en demeure maître pour ne se soumettre en dernier ressort qu'à l'Être divin, personne encore<sup>8</sup>.

Dès lors, cette Vérité vivante devient objet de conviction et, lorsqu'il s'agit de la Vérité religieuse, elle réclame de ses adeptes qu'ils lui donnent leur foi ; ce terme de foi a le sens d'un lien personnel du fidèle à la Vérité qu'il reçoit, et ce lien est indépendant de toute démarche analogue de ses coreligionnaires<sup>9</sup>.

Le groupe social classique est uni par la vérité « classique » (ou ce qui est reconnu comme tel)\*

Les disciples d'une même religion sont unis entre eux par une croyance commune adoptée au préalable et personnellement par chacun d'eux, et c'est cette croyance qui sert de base à leur union.

---

8. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 36. Cf. également *La Révolution et la libre-pensée*, p. 58.

9. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 271. Nous relevons dans les *Commentaires* de dom Delatte, abbé de Solesmes, sur les épîtres de saint Paul (tome II, p. 164), une belle définition de la foi qui répond entièrement à la pensée d'Augustin Cochin : « Au sens objectif, la foi c'est le symbole lui-même, c'est l'ensemble des vérités surnaturelles qui viennent de Dieu... Au sens subjectif, la foi c'est l'assentiment intellectuel, l'adhésion de la pensée par laquelle nous accueillons et faisons nôtre la vérité ou la promesse de Dieu. La pauvreté des langues, et peut-être aussi l'affinité mutuelle des éléments signifiés, a donné à ce terme de foi le sens d'un engagement personnel résultant d'une promesse, d'un contrat, d'une parole donnée qui exige notre fidélité. Nous disons en effet : j'ai engagé ma foi, j'ai donné ma foi. » Cf. ci-contre, chap. VI, § 4, et chap. VIII, § 3,1a conception absolument identique du « loyalisme » d'Augustin Cochin.

Le fait moral de l'accord précède et détermine le fait social de l'entente <sup>10</sup>.

Enfin, on peut dire des vérités réelles que plus elles s'élèvent dans la hiérarchie des concepts <sup>11</sup>, et plus elles nous dépassent ; plus nombreuses et plus étendues sont les perspectives qu'elles ouvrent à notre entendement. Le langage devient dès lors insuffisant pour en étreindre et délimiter le contenu. Le mot qui exprime l'objet n'est ici qu'un « centre de rayonnement », et l'idée que nous nous formons déborde le signe qui la traduit <sup>12</sup>. Cette idée qui englobe et dépasse les diverses représentations de l'objet, Cochin l'appelle l'*idée-type* <sup>13</sup>.

**L'objet de l'opinion « réelle » est la vérité « classique » entendue comme connaissance de l'Être\***

Lorsque plusieurs esprits considèrent sous ses aspects divers la même vérité transcendante, leurs pensées convergent vers cette idée-type supérieure à toute conception particulière, et, de cette convergence, il résulte une conviction commune, laquelle, nous l'avons vu, détermine l'union.

Cette forme de l'opinion collective est appelée par Cochin opinion *réelle*, et la vérité qui en est l'objet est la connaissance de l'Être.

### 6.3 L'opinion « sociale » et la vérité\*

Toute autre est l'idée de vérité élaborée par le philosophisme.

**La Société de pensée précède la vérité « sociale » qu'elle produit\***

Ici, le contenant précède le contenu : c'est l'association, l'union, qui est le fait primordial ; le donné ne vient qu'après et constitue le fait dérivé. La forme d'opinion collective ainsi constituée est désignée par Cochin sous le nom d'opinion *sociale*, en opposition à l'opinion *réelle* précédemment décrite.

**La Société de pensée unit pour créer une vérité « sociale » : vérité non personnelle mais relative au groupe\***

Au temps de l'affaire Dreyfus, Augustin Cochin avait fréquenté, comme beaucoup de jeunes intellectuels de l'époque, *l'Union pour l'action morale* de M. Desjardins. Il en était rapidement sorti, s'étant facilement convaincu de l'inutilité de ce genre de groupement. Il en rapporta du moins une formule qui exprime en un raccourci saisissant la conception nouvelle. Dans les Sociétés de pensée, on est uni :

– non plus *par* mais *pour* la Vérité <sup>14</sup>,

10. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 9.

11. « L'esprit n'est pas une démocratie de concepts, comme l'imagine Locke, même réglée, comme le veut Kant. par une constitution et des lois. » (*La Révolution et la libre-pensée*, p. 18.)

12. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 30.

13. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 32 et suiv.

14. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 9.

– non plus *par* l'adhésion personnelle et préalable à une vérité préexistante, mais *pour* enfanter cette vérité qui n'existe pas encore, *pour* la créer en commun, suivant la méthode indiquée par Rousseau et appliquée par les sociétés.

## Une vérité « sociale » coupée du réel, des mots vidés de leur contenu\*

Les caractères d'une vérité ainsi déterminée s'opposeront dès lors de tous points à ceux de la Vérité d'ordre réaliste.

D'abord, étant dépourvue de tout soubassement réel, cette vérité sera purement verbale. Dans le royaume des Sociétés

*l'atelier* est un foyer de paroles comme dans la vie réelle un lieu de labeur ; le *travail*, un concours de mots comme il est ailleurs une production de choses <sup>15</sup>.

Dans ce milieu, rien ne sera vrai que ce qui se parle, et rien ne saurait se parler que ce qui est assez clair, assez simple, assez général, pour être immédiatement exprimé et saisi par tous <sup>16</sup>. Nous sommes ici dans le domaine de l'*idée-mot* <sup>17</sup>, idée vide de tout contenu réel.

## Les Sociétés de pensée élaborent des systèmes d'obligation morale à prétention scientifique\*

Les vérités proposées empruntent dès lors leur esprit, leurs méthodes d'exposition aux sciences qui se définissent le plus clairement, pour les étendre à un domaine où ces sciences n'ont que faire : à la morale et aux activités humaines.

Les idées les plus claires... (la langue la mieux faite, disait Condillac) — sont les principes des sciences exactes <sup>18</sup>.

Les philosophes conçoivent donc, dit Cochin, l'idée

d'une loi morale qu'on découvrirait scientifiquement <sup>19</sup>

La philosophie consistera dès lors à

appliquer les lois de la connaissance au seul objet qui soit entièrement hors de l'empire de ces lois : l'obligation morale <sup>20</sup>.

Telles sont les « *conditions mêmes du travail* <sup>21</sup> ». De là tous ces systèmes abstraits\* construits *a priori* par les doctrinaires du dix-huitième siècle, sans application possible ni dans l'ordre matériel des sciences de la nature, ni dans l'ordre moral de la vie humaine. \*Le mot n'existait pas à l'époque de l'auteur du texte, mais les « *systèmes abstraits* » s'identifient à ce que l'on nomme aujourd'hui les *idéologies*. [Note de VLR]

---

15. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 14.

16. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 16.

17. &La Révolution et la libre-pensée, pp. 49 à 64. Cochin envisage dans son exposé (*La Révolution et la libre-pensée*, p. 43-49), un troisième genre d'idée, qu'il appelle l'*idée moyenne*, intermédiaire entre l'idée-type et l'idée-mot. Cette catégorie d'idées saisit, non plus l'être, mais les phénomènes, et s'applique aux recherches d'ordre scientifique.

18. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 16.

19. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 89.

20. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 87.

21. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 20.

## Pas d'adhésion personnelle, mais une adhésion de fait par contrainte sociale à une pensée socialisée\*

Les doctrines élaborées de la sorte ne sont pas objet de conviction personnelle, elles n'exigent pas la foi, mais simplement l'adhésion de fait, à laquelle les adeptes sont amenés par contrainte réciproque, en vertu du pacte qui les lie. Le lien à la Vérité n'est plus personnel et libre, il est social et contraint ; le lien entre adeptes ne résulte plus d'une convergence vers une même idée, il résulte d'un contrat qui oblige solidai-  
 rement. La pensée est *socialisée*.

## La pensée socialisée ne vise pas à convaincre mais à entraîner\*

Et la diffusion de cette pensée n'a plus pour but d'amener à la Vérité un plus grand nombre d'âmes, mais de récolter pour le mouvement social un plus grand nombre de recrues. Il s'agit d'entraîner, non de convaincre ; de mener une propagande, non de faire de l'apostolat.

## La vérité « sociale », par nature instable, s'oppose à la vérité « classique » immuable\*

Enfin la conception que nous venons d'exposer a pour effet de s'attaquer au fondement même de l'idée de vérité ; elle en rend le contenu essentiellement instable, la vérité enfantée de la sorte varie d'une façon continue et ne se fixe jamais. Il est vrai toutefois que ces variations ne s'effectuent pas entièrement au hasard ; le mécanisme social imprime à l'élaboration de la doctrine une certaine impulsion, et il lui fraye une voie sur laquelle le travail doit se poursuivre en rejetant tout ce qui serait de nature à l'entraver, les religions positives, par exemple. C'est pourquoi Rousseau, en réclamant l'institution d'une religion « civile », proscribit rigoureusement le catholicisme : ses dogmes exclusifs, arrêtés, sont en effet à écarter *a priori* comme contraires aux possibilités de variation, de développement continu des idées<sup>22</sup>.

## Disparition de la relation d'autorité qui apporte la vérité « classique » au profit de la relation d'influence\*

La vérité, observe Cochin, est ici à l'état de tendance, d'« orientation », l'adepte est poussé par un frère vers la voie à suivre, et non dirigé par un maître d'après une règle établie. C'est de la sorte que les idées sont susceptibles de « progresser », et que le « Progrès des lumières », formule d'emploi courant au dix-huitième siècle, donne son expression adéquate à la notion de vérité telle que la conçoit le philosophisme, et toutes les doctrines qui en dérivent<sup>23</sup>.

22. *Contrat social*, livre IV, chap. VIII.

23. Cf. dans *La Révolution et la libre-pensée*, p. 107 et suiv., l'exposé des étapes successives du « Progrès des lumières. »

## Pas de vérité « classique » à atteindre mais une évolution, un « progrès »\*

Ces doctrines ne sont pas seulement dépourvues de tout support réel; elles ne proposent à leurs adeptes aucun but à atteindre, aucune fin suprême à rechercher. Bossuet nous enseigne qu'il doit suffire à l'homme de tenir fortement les deux bouts de la chaîne. Ici, il n'y a qu'une succession indéfinie d'anneaux intermédiaires.

Les systèmes évolutionnistes, les idées renaniennes<sup>24</sup> sur le devenir, le Dieu « qui se fait », la religion de la Science, la « sociologie » moderne, toutes ces doctrines écloses naguère et qui ont successivement conquis droit de cité, sont implicitement contenues dans la philosophie du dix-huitième siècle; et si l'on veut les exposer ou les combattre efficacement, c'est là, à leur origine, qu'il faut les rechercher.

## Une autonomie de l'humanité qui crée et révisé sans cesse la vérité « sociale »\*

Nous avons cité plus haut la définition de la Loi par un homme politique contemporain. Voici comment un autre orateur envisageait la notion de vérité :

L'idée qu'il faut sauvegarder avant tout, *affirmait Jaurès à la tribune de la Chambre, le 11 février 1895*, c'est l'idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée, c'est l'idée qu'aucune puissance, aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort, la perpétuelle recherche de la race humaine; l'humanité siège comme une grande commission d'enquête dont les pouvoirs sont sans limite<sup>25</sup>...

Nous sommes ici au cœur de la conception si parfaitement analysée par Cochin. Cette vérité instable, qui se crée, se développe ou s'efface, progresse ou disparaît, sans cesse révisée par une vaste « commission », c'est l'essence même de la vérité « sociale », et il n'est pas étonnant qu'elle soit si bien définie par le grand maître du socialisme français. C'est bien là, comme le disait Augustin Cochin au cours de nos entretiens, « *le devenir substitué au réel* », et finalement la notion même de vérité qui s'évanouit dans le néant.

## L'IDÉE DE LIBERTÉ, OU LA SOCIALISATION DES PERSONNES

Le vocable *Liberté* a occupé dans l'idéologie révolutionnaire une place prépondérante. Le mot est maintenant démodé, mais le concept qu'il recouvre subsiste intact. Ce concept a, comme l'idée de Loi, une portée plus générale et plus profonde que l'aspect purement politique sous lequel il est habituellement envisagé. Il revêt, d'autre part, comme l'idée de Vérité, un sens fort différent des diverses acceptions reçues en dehors du philosophisme.

---

24. Cochin observe très justement que Renan fut « le dernier des philosophes au sens que le dix-huitième siècle attachait à ce mot. » (*La Révolution et la libre-pensée*, p. 85.)

25. Cité par E. Tavernier, dans son ouvrage *Cinquante ans de politique*, p. 194.

## La liberté « classique » s'applique à des personnes particulières et à des réalités déterminées\*

La notion théologique du libre arbitre est générale quant à son objet, mais particulière quant au sujet : elle implique l'idée de choix personnel entre divers partis à prendre : Hercule à la croisée des chemins. Dans l'acception courante, la liberté est relative à des cas d'espèce :

- un prisonnier est libre lorsqu'il sort de prison ;
- un homme pourvu d'un emploi devient « libre » de son temps après avoir rempli ses obligations professionnelles.

Liberté veut dire ici indépendance. Certaines collectivités — habitants de villes ou de provinces, membres de corporations ou de corps constitués — jouissaient sous l'ancien régime de certains droits qui leur étaient propres et qu'on appelait des libertés. Ce mot est alors synonyme de privilèges. Dans tous les cas que nous venons d'envisager, qu'il s'agisse de choix, d'indépendance ou de privilège, l'idée de liberté s'applique à des personnes particulières et à des réalités déterminées<sup>26</sup>.

## La liberté révolutionnaire est un état : elle est générale, indéterminée et permanente\*

La liberté au sens révolutionnaire est au contraire générale, indéterminée et permanente : elle concerne tout le peuple, s'étend à tous ses actes et s'applique d'une façon continue ; elle exprime un état du sujet : l'état de liberté est nécessaire au citoyen comme l'état de grâce au chrétien.

## Un individu est libre s'il est dépourvu d'interaction sociale\*

Quelle est donc la nature de cette nouvelle espèce de liberté ?

Nous avons vu plus haut que la Volonté générale, pour être légitime, doit être « librement exprimée<sup>27</sup> », et pour qu'elle puisse s'exprimer librement, il faut, nous dit Rousseau, que les citoyens n'aient « aucune communication entre eux<sup>28</sup> ». Autrement dit, l'homme pour être parfaitement libre doit être parfaitement isolé. Aucun corps, aucune association particulière ne devra exercer sur lui une influence quelconque, sinon sa « liberté » d'opinion n'est plus entière et sa fraction de Volonté générale s'en trouve faussée.

26. Cf. dans *La Révolution et la libre-pensée*, p. 101-102, l'exposé de la *liberté de fait* et le parallèle entre la conception française et la conception anglaise.

Même parallèle dans *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 211-212, avec cet aperçu pénétrant des anciens États dans la monarchie française : « C'est à la nation entière que s'adresse le roi ; mais à la nation telle qu'elle se trouve organisée... avec toutes les valeurs sociales prises sur le fait. Parler d'élections, ici, est un contresens... On élit un Parlement, on convoque des États. » (Les mots soulignés le sont par nous.)

27. Cf. ci-contre, p. 99.

28. *Contrat social*, livre II, chap. III.

## Conséquence : acharnement de la Révolution contre les corps intermédiaires entre la personne et l'État\*

C'est en application de ce principe que la Révolution a systématiquement détruit tous les anciens corps ou corporations, qu'elle a aboli toutes les anciennes libertés ou prérogatives et qu'elle avait pratiquement réduit à néant le droit d'association. « *Un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation* », déclare le décret du 18 août 1792 supprimant les congrégations.

Toutes les lois révolutionnaires sont des lois d'affranchissement, *fait observer Cochin* ; la loi des départements, les lois contre les congrégations religieuses, contre les corps de métier, contre les corps d'État... contre les corps provinciaux<sup>29</sup>.

Nos ancêtres ont été ainsi « libérés » de toute emprise particulière, de tout ce qui peut ressembler à un esprit de corps ou à un privilège local. Aucun obstacle, aucun écran ne sépare plus la Volonté générale de la masse du peuple appelé à la créer ; et finalement aucune personne interposée ne surgira plus entre l'État et la « *foule dissociée, inorganique* » de ses ressortissants<sup>30</sup>.

## Liberté : affranchissement de toute autorité personnelle mais soumission absolue à la Volonté générale\*

En outre, pour penser « librement », et opiner de même au sein des Sociétés, l'adepte doit être dépourvu de toute conviction préalable, « *affranchi de toute autorité personnelle, homme ou doctrine*<sup>31</sup>. » C'est à ces conditions seulement que l'homme est véritablement libre : le vocable *Liberté* prend ici, à l'origine, le sens d'affranchissement ; le développement logique du concept conduit ensuite à l'idée contradictoire de contrainte. La « libération » n'a en effet d'autre objet que le passage à une nouvelle discipline : l'obéissance à la Volonté générale, à la Loi, « *qui est la Liberté même* », selon Rousseau. Tout homme qui se refuse à subir ce joug est un « *esclave* » et dès lors, « *on le forcera d'être libre*<sup>32</sup> ».

## Les citoyens ne sont plus des personnes mais des individus « libres »\*

Alors surgit un type nouveau : le citoyen, le « membre du corps public » tel que le définit le *Contrat social*. Cet être est « *moralemment isolé, matériellement fédéré* », séparé de toute tendance naturelle et de tout ascendant moral, dûment affranchi, nous dit Cochin. Le citoyen n'est plus une *personne*, mais un *individu*, « *conception curieuse, née et consacrée par le travail des Sociétés de pensée*<sup>33</sup> »

- Les personnes vivent dans l'ordre réel et ont une vie distincte, propre à chacune d'elles ;
- les individus vivent dans l'ordre social et sont tous identiques, d'où le principe d'égalité. Ainsi donc, le principe de liberté a pour point de départ l'affranchissement de l'homme, pour aboutissement la contrainte, et pour effet final la substitution de

29. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 165.

30. *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 225.

31. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 127.

32. *Contrat social*, livre I<sup>er</sup>, chap. VI.

33. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 163.

l'individu à la personne. L'être ainsi « libéré » commence par être délivré de toute entrave, mais il est également privé de tout guide et de tout soutien. Il est libre, mais à la façon d'un voyageur isolé dans une forêt vierge ou monté sur une corniche dépourvue de parapet, libre par conséquent de s'égarer ou de se rompre les os. L'électeur est placé « *non dans la liberté mais dans le vide* », remarque Cochin à propos du règlement du 24 janvier 1789.

L'extrême liberté rejoint ici le despotisme : à force de couper toute attache, on ôte tout point d'appui<sup>34</sup>.

## Des individus sans défense livrés à une Volonté générale toute puissante élaborée dans les Sociétés de pensée\*

Tous les individus, tous les « citoyens » affranchis de la sorte étant désormais sans défense, sont naturellement mûrs pour la contrainte de la Volonté générale, mûrs pour l'action des Sociétés, des Clubs et de leurs meneurs. Ces organismes qui n'ont aucune existence reconnue, aucune fonction d'ordre réel, peuvent opérer tout à leur aise sans contrevenir aucunement à la loi de Liberté qui est leur œuvre et la condition même de leur travail ; ils ont le champ libre et en profitent.

Il est à remarquer que la seule liberté effective proclamée par la Révolution est la libre pensée avec ses deux corollaires : la liberté des réunions et la liberté de la Presse, c'est-à-dire la liberté de parler ou d'écrire. Ces libertés importent surtout aux professionnels de la parole et de la plume que sont les philosophes, les gens de Société, plus tard les politiciens, beaucoup moins au reste de leurs concitoyens.

## Du « despotisme de la liberté » révolutionnaire : pas de liberté pour les ennemis de la liberté\*

Lorsqu'il s'agira de passer du principe à l'application pratique, il est d'ailleurs bien entendu que ces libertés ne sauraient s'étendre aux ennemis de la philosophie ou de la Révolution.

Nous avons déjà dit un mot des « actes d'infamie » relevés par Cochin contre les hérétiques au cours de la période préparatoire. Sous la Révolution, ces procédés continuent de plus belle.

– Déjà, en 1788, les patriotes de Bretagne dénoncent les « pamphlets » qui osent contester la sincérité du mouvement « populaire ».

La tolérance, *disent-ils*, n'est pas faite pour des assertions aussi contraires aux principes et à la vérité.

Cochin qui cite cette affirmation remarquable nous rapporte que sept brochures furent solennellement brûlées à l'hôtel de ville de Rennes<sup>35</sup>.

– En 1793, l'état d'esprit est exactement le même : le 4 janvier, aux Jacobins, un membre s'élève contre « l'infâme *Journal des Débats* », dont le rédacteur a été « *chassé du temple de la Liberté* ». Un autre estime « *qu'un seul journal suffit* ». Un troisième propose d'établir des censeurs, et, à une observation qui lui est faite, il répond :

On parle de censeurs royaux, il ne s'agit pas de cela ; il s'agit de censeurs créés par la Société, ce qui est bien différent

34. *Les sociétés de pensée et la démocratie* p. 217.

35. *Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, tome I<sup>er</sup>, p. 159-160.

et tout le monde d'applaudir<sup>36</sup>.

– En 1794, peu après Thermidor, raconte Cochin, le rétablissement de la liberté de la presse, de la liberté d'opinion est réclamé à grands cris par les thermidoriens. L'auditoire voudrait applaudir, mais les terroristes le font taire d'un mot :

Je demande, dit le Jacobin Carafe, si c'est pour les patriotes ou pour les aristocrates qu'on réclame la liberté de la presse.

Et tous ces conventionnels, tenus par leur passé, n'osent plus insister<sup>37</sup>.

– L'année précédente, à l'aube de la Terreur, Jean Bon Saint-André s'écriait à la Convention :

Il faut savoir si, sous le prétexte de la liberté, on peut tuer la liberté elle-même<sup>38</sup>.

Et pour conclure, l'expression la plus ferme de cette pure doctrine révolutionnaire est donnée comme d'habitude par Marat, lorsqu'il déclare nécessaire le « *despotisme de la liberté* ». C'est l'idée même de Rousseau, et le cycle se referme sur cette contradiction.

## Conclusion sur la vérité et la liberté révolutionnaires\*

Des deux concepts fondamentaux sur lesquels s'établit la philosophie de la Révolution :

– l'un, celui de Vérité, s'évanouit dans le néant ;

– l'autre, celui de Liberté, aboutit à sa propre négation, c'est-à-dire à un non-sens.

Telles sont les conclusions auxquelles aboutit le grand exposé doctrinal qui occupe toute la première partie de l'ouvrage *la Révolution et la libre pensée*.

# LA JUSTICE ET LA VERTU ; LE TERME FINAL

## Emprise totale du système sur l'individu par socialisation de la pensée, de la personne et des biens matériels\*

Augustin Cochin comptait parachever son étude en analysant le concept de Justice tel qu'il fut appliqué sous la Terreur, et qui, après la socialisation de la pensée et de la personne, devait en arriver à la socialisation des biens matériels. Il n'a pas eu le temps de donner à son œuvre cette conclusion et n'en a laissé qu'une ébauche relative à la conception du gouvernement révolutionnaire. Nous avons du moins — dans la préface du *Recueil des Actes*<sup>39</sup> — une analyse minutieuse de l'organe qui constitue la pièce maîtresse de ce gouvernement : le bureau d'exécution du Comité de Salut public — à peu près inconnu avant Cochin, et dont la mise à jour est entièrement son œuvre. Cet organe avait pour mission de surveiller l'exécution des lois ; à mesure que le réseau légal se resserre jusqu'à étrangler tout le monde sous le régime des suspects, le bureau d'exécution accapare et finit par avoir en main le contrôle du mode d'existence de chaque particulier. L'effet obtenu est autrement grave que les essais de socialisation matérielle conçus par Saint-Just : ce système de gouvernement parachève la mainmise sur les personnes commencée sous les auspices de la « Liberté », et met tout Français,

36. Aulard, *la Société des Jacobins*, tome Ier, Introduction, p. CXVI.

37. *Les sociétés de pensée et la démocratie* p. 112-113.

38. Cité par A. Mathiez, *la Révolution française*, tome III, p. 5.

39. *Les Actes du gouvernement révolutionnaire*. (Cf. ci-contre, p. 360, Bibliographie.) Cette préface est reproduite dans le volume *les Sociétés de pensée et la démocratie*. (IV, p. 141.)

corps et biens, en état de réquisition permanente au service de la République. Les circonstances justifiaient ces mesures exceptionnelles, déclarent les apologistes. Peu importe, répond Cochin, il nous suffit de constater le fait. Depuis l'esclavage antique, rien de pareil à ce système de camisole de force ne s'était encore vu. L'exemple, il est vrai, s'est multiplié depuis la Révolution : on voit fonctionner aujourd'hui un régime analogue en Russie ; nos lois de mobilisation y tendent peu à peu, c'est peut-être le régime de l'avenir, tel n'était pas du moins celui du passé. C'est à la Terreur que nous sommes redevables de son inauguration, et il nous est tout loisible de nous en souvenir avec reconnaissance.

## 6.4 La vertu révolutionnaire\*

### La Terreur, ou le règne de la vertu civique : les citoyens-magistrats s'épient et se dénoncent\*

Dans une société ainsi transformée, il n'est pas jusqu'aux actes volontaires et aux sentiments intérieurs qui ne soient obligés de se socialiser pour s'adapter.

- Le « règne de la vertu » est pour Robespierre le complément obligé de la Terreur.
- Mais les vertus privées des personnes sont ici de peu de poids ; seules comptent les vertus publiques des citoyens.

Nous sommes, dit Rousseau, dans un ordre social

qui ôte à l'homme ses propres forces pour lui en donner qui lui sont étrangères, et dont il ne peut faire usage sans le secours d'autrui<sup>40</sup>.

La seule vertu requise sera donc le « Civisme ». Elle correspond à la définition donnée par le *Contrat social* de la Démocratie, régime qui comporte « *plus de citoyens magistrats que de simples particuliers*<sup>41</sup> ». À la limite, la Démocratie parfaite sera évidemment celle où tout le monde est « magistrat », autrement dit politicien ou fonctionnaire, et où le « simple particulier » n'existe plus. C'est le régime que tenta de réaliser la Terreur, et c'est encore actuellement l'idéal de toutes les doctrines socialisantes.

### Seule la vertu civique donne une valeur au citoyen\*

Cet idéal conduit à délimiter étroitement le règne de la vertu. Il faut lire, dit Cochin, le discours indigné de Robespierre aux Jacobins, le 9 juillet 1794 :

Les scélérats, *déclare l'Incorruptible*, ne voient dans les nobles que des cultivateurs paisibles, de bons maris et ils ne s'informent pas s'ils sont amis de la justice et du peuple<sup>42</sup>.

Il est certain qu'on ne saurait être à la fois « *ennemi du peuple* » et « *vertueux* » au sens robespierriste : ce sont deux états qui s'excluent. Moins de six semaines après, il est vrai, Tallien tient à la Convention un tout autre langage :

Que m'importe qu'un homme soit né noble, s'il se conduit bien ? que me fait la qualité de plébéien, si c'est un fripon ?

40. *Contrat social*, livre II, chap. VII.

41. *Contrat social*, livre III, chap. III.

42. *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 81.

Cochin qualifie un tel propos de « *blasphème*<sup>43</sup> ». Dans la bouche d'un Tallien, cette apostrophe est, il est vrai, assez plaisante. Quoi qu'il en soit, c'est une hérésie civique. On voit qu'entre les deux discours certain événement s'est produit qui a renversé les valeurs : Thermidor.

## Autocensure et disparition de toute spontanéité\*

Dans le milieu des Sociétés où le citoyen est appelé à vivre en permanence, les convictions les plus sincères n'ont même plus le droit de s'affirmer : elles risquent de se montrer

odieuses ou ridicules, loin de l'effort réel pour lequel elles sont faites<sup>44</sup>.

## Une vertu civique sans effort et sans risque\*

Est-il rien d'insupportable comme la foi qui prêche loin du sacrifice, le patriotisme qui s'exalte loin du danger, l'intérêt qui s'étale loin du travail et du risque ?... Ils ne pourront s'appeler là que cléricanisme, chauvinisme, égoïsme<sup>45</sup>.

En mentionnant ici le *patriotisme*, Cochin l'entend au sens courant du mot et non au sens révolutionnaire. C'est ainsi que la vertu civique par excellence comporte elle-même deux acceptions différentes, suivant les mobiles qui l'inspirent.

## 6.5 Le patriotisme révolutionnaire\*

L'étude sur le « Patriotisme humanitaire » développe cette différence de conception<sup>46</sup> ; au cours d'un de nos entretiens, Augustin Cochin l'avait nettement précisée, et je crois utile de transcrire ici la note rédigée à cette époque (mai 1910) sous son inspiration :

Il y a, dit Augustin, deux sortes de patriotisme :

- l'un est fondé sur le *loyalisme*,
- l'autre sur l'esprit de *solidarité*.

### Le patriotisme loyaliste\*

Celui qui repose sur le loyalisme fait appel au sentiment, et ne domine, en nous par nulle contrainte extérieure ; notre adhésion est entièrement libre, aussi libre qu'absolue du reste ; personne ne peut nous affranchir du devoir qu'elle engendre vis-à-vis de son objet. Quand même tous mes compagnons trahiraient la cause, je devrais lui rester fidèle parce qu'elle est *juste* en elle-même, l'idée de justice étant prise ici dans le sens de rectitude. De plus, le lien ainsi constitué entre la Patrie et moi est purement personnel ; aucune intervention extérieure ne pouvant le modifier. Libre, absolu, personnel, tels sont les caractères du loyalisme.

---

43. *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 82.

44. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 21.

45. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 21.

46. Étude insérée dans *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 283.

## Le patriotisme solidariste\*

Tout autre est l'idée solidariste du patriotisme. Elle est fondée essentiellement sur le *contrat* qui me lie à mes compatriotes et m'oblige solidairement avec eux à servir la même patrie dans notre intérêt commun, « l'intérêt général. » Je ne suis lié qu'autant que les autres observent le pacte tacitement consenti. Il en résulte que les autres, de leur côté, peuvent me contraindre à observer le pacte tant qu'ils l'observent eux-mêmes. Cette contrainte est conforme à la justice solidariste, l'idée de justice étant prise ici dans le sens d'équité, d'égalité, sens relatif et non absolu comme le précédent.

Le patriotisme solidariste est ainsi fondé en dernier ressort sur l'intérêt. Il est collectif et non personnel — conditionné, donc relatif et non absolu — contraint et non libre.

## 6.6 Le progrès révolutionnaire\*

Ces considérations débordent le cadre du patriotisme dans lequel elles sont insérées. Elles s'appliquent à deux conceptions diamétralement opposées du devoir en général, de l'adhésion, du dévouement et du sacrifice à une cause quelle qu'elle soit. C'est toute l'opposition des deux morales — la contractuelle et la réelle — qu'Augustin Cochin a résumée clairement dans le parallèle ainsi tracé. La vertu socialisée jointe à la conception évolutive de la vérité forment les deux composantes de l'idée de progrès<sup>47</sup>. Dans la morale chrétienne, le progrès est intérieur à la personne ; il s'entend du perfectionnement de chaque âme tendant vers sa fin particulière : le salut éternel. Dans la morale sociale, le progrès ne s'applique qu'à l'ensemble du genre humain ; il est indéfini et sans but assignable.

- La grande affaire n'est plus de s'avancer dans la voie de la perfection individuelle, mais de professer des opinions « avancées » par rapport à la moyenne de l'opinion sociale.
- Le salut personnel et déterminé qui s'offre à tout homme de bonne volonté est remplacé par l'évolution collective et indéterminée de l'espèce.
- Quant à la personne humaine, elle n'a d'autre fin que de s'évanouir dans le Grand Tout. Cette étrange doctrine rallie de nos jours tout un peuple d'adeptes qui se passent fort bien de toute autre religion, comme le faisait judicieusement remarquer Cochin dans la conclusion de sa lettre à M. Leroy<sup>48</sup>. Il pressentait les ravages qui devaient en résulter pour l'avenir.

Quand la jeune génération laïque aura poussé les derniers vieux serviteurs, écrivait-il dès 1909, l'ancienne morale ne sera plus qu'un fardeau<sup>49</sup>.

47. Cf. dans *La Révolution et la libre-pensée*, p. 107 et suiv., l'exposé des étapes successives du « Progrès des lumières. »

48. *Les sociétés de pensée et la démocratie*, p. 42.

49. *La Révolution et la libre-pensée*, p. 252.

## 6.7 La religion révolutionnaire\*

### Le Dieu transcendant personnel est remplacé par le culte de l'Humanité\*

Cochin voyait enfin se poser au faite de l'édifice le couronnement de toute la doctrine, l'idée qui achève de lui donner tout son sens et de réaliser l'inversion absolue du christianisme. Après la socialisation de l'homme dans toutes ses facultés, le terme final est en effet, la socialisation de Dieu même ; le Dieu transcendant et personnel de la religion chrétienne — de toutes les religions monothéistes — disparaît ; à sa place surgit le Dieu-peuple des révolutionnaires, le Dieu-société de Durkheim, le Dieu-humanité de Jaurès et des socialistes. Cette religion a son culte et ses dévots :

Tous les libres penseurs cherchent aussi leur Dieu, écrivait récemment un adepte de la foi nouvelle, nous voulons que ton règne arrive, ô idéale humanité<sup>50</sup> !

Ce culte de l'Humanité n'est en aucune façon la déification de l'homme comme il a été dit souvent. Il ne s'agit nullement de l'idolâtrie de la personne humaine. Le culte d'une idole s'adresse au moins à un objet réel ou supposé tel, tandis que nous avons ici le culte d'une abstraction, « l'Humanité » ; d'un terme vide, « l'idée-mot », dit Cochin : c'est proprement le néant.

### Une religion de l'Homme en pleine expansion\*

Telle est la religion qui, après quinze siècles de christianisme, prétend actuellement à l'empire des esprits. Cette religion est en train d'achever son périple, en se répandant, à la faveur de l'éducation occidentale, au sein des civilisations jusqu'alors immuables, telles que l'Islam ou la Chine. Sa base et son origine se trouvent dans notre Révolution et ne se trouvent que là ; on peut dire de toutes les autres doctrines qu'elles ne sont que dérivées. Les nouvelles recrues, d'ailleurs, ne s'y trompent point ; ce ne sont pas les écrits de Karl Marx ou de Lénine qui forment leur viatique : un observateur rapportait récemment que les insurgés de Shanghai s'étaient battus, si l'on peut dire, le fusil d'une main, le *Contrat social* de l'autre<sup>51</sup>. De cette religion révolutionnaire, Augustin Cochin a fait le premier l'exégèse, l'exposé rationnel. Il a défini la Révolution, en même temps qu'il en démontait le mécanisme, et mettait à nu les procédés d'enfantement.

Lorsque, ayant accompli sa destinée, cette idéologie sera parvenue à son déclin, tout comme maintenant, en sa période d'ascension, c'est auprès d'Augustin Cochin qu'il conviendra d'aller chercher ses titres à gouverner le monde et de retrouver ses véritables origines.

---

50. Maurice Charny, *l'Anticléricalisme d'aujourd'hui*. Réponse à une enquête donnée dans le *Cinquième Cahier de la république des lettres*. Paris, janvier 1927.

51. Propos cité par M. Lamandé dans *le Gaulois*.

## Chapitre 7

# Nietzsche, ou l'esprit de subversion

La fausse anti-modernité d'un élitiste individualiste

---

**D**ES PHILOSOPHES COMME Éric Voegelin<sup>1</sup> ont montré que la modernité s'identifie à un processus de divinisation de l'homme, à son autonomie de la tutelle divine, et la croyance progressiste en un sens de l'histoire. Ainsi, par sa seule volonté, l'homme pourrait être acteur de son progrès vers l'homme-dieu et se faire l'artisan de l'établissement d'un Âge d'or. Cependant la modernité se décline selon deux modalités violemment antagonistes : un mode égalitariste et démocratique, et un mode élitiste et individualiste. Nietzsche (1844-1900) est sans conteste le philosophe le plus éminent du courant moderne élitiste, et un des plus subversifs. En effet, contempteur de la décadence démocratique, il séduit de nombreux catholiques conservateurs. Pourtant, le philosophe rend le christianisme responsable ultime de l'égalitarisme libéral et socialiste<sup>2</sup>. À ce titre, il lui voue une haine sans bornes. [La Rédaction]

### Sommaire

---

7.1	Introduction de <i>Vive le Roy</i> . . . . .	72
7.2	La modernité, ou l'« ouverture du puits de l'Abîme » . . . . .	72
7.3	Nietzsche, séducteur et corrupteur de ses ennemis . . . . .	72
7.4	Une obsession : la subversion du catholicisme . . . . .	73
7.5	Le dogme matérialiste de l'Éternel Retour . . . . .	74
7.6	Le dogme progressiste et immanentiste du Surhomme . . . . .	76
7.7	Lutter contre l'enfer de la fausse anti-modernité de Nietzsche . . . . .	77
7.8	Annexes : deux textes tirés de <i>L'Antéchrist</i> . . . . .	78

---

---

1. Cf. *La nouvelle science politique*.

2. « le mouvement démocratique constitue l'héritage du mouvement chrétien. (Par delà le bien et le mal, trad., L. Weisopf & G. Art, Mercure de France, Paris, 1898, p. 122.) »

## 7.1 Introduction de Vive le Roy

D'après un un texte original de Jacques Galy (1976), titré et complété par nos soins.

## 7.2 La modernité, ou l'« ouverture du puits de l'Abîme »

Voici que Dieu envoie une puissance de séduction, qui égare et porte à croire au mensonge, afin que soient condamnés ceux qui n'auront pas cru à la vérité, mais se seront complu dans le mal. (II *The*s. 11-12)

Bossuet, dans son commentaire de l'*Apocalypse*, interprétait le verset parlant de l'ouverture du puits de l'Abîme d'où émane une fumée épaisse voilant le soleil (*Ap.* 9, 1 et 2), comme une prophétie annonçant la venue de Luther, qui obscurcit la pure doctrine de l'Église avec l'erreur du libre examen. Trois siècles plus tard, témoins de l'extrême et rapide décrépitude du monde moderne, qui se noie dans son vomissement, nous pouvons considérer les étonnantes fortunes de monstres non moins dangereux qui, depuis, ont atteint le faîte de la puissance : Robespierre, Saint-Just, Marx, Lénine, Trotsky, Hitler et Mao...

## 7.3 Nietzsche, séducteur et corrompateur de ses ennemis

### Côté pile : un séduisant prophète opposé au capitalisme et au socialisme

Cependant, Nietzsche semble être réservé pour la fin de la corruption avancée, inaugurée par la crise de mai 1968, son étoile étant dès lors au zénith. Et pourtant, il fait illusion sur certains de nos amis qui, perplexes devant ses errements et ses fruits putrides, veulent se persuader de sa « noblesse », de son « exigeant sens éthique », d'une « réaction mystique pleine de grandeur » à l'époque du socialisme et de l'épicerie mondiale. Bien qu'ils émettent de sérieuses réserves à son sujet, leur analyse inexacte étant sans cesse contredite par les textes et les doctrines des disciples, ils se sont fabriqué un Nietzsche tout en contradiction :

- une part, bonne, mise au compte du poète et du génie ;
- l'autre, exécration, demeurant incompréhensible, est imputée à la dialectique et aux réactions intempestives du lion irrité par la vue des moustiques — entendez les chrétiens — qui ne seraient pas les aigles dont il pourrait s'émerveiller.

### Côté face : l'hérésiarque impie et ennemi déclaré de Dieu

Et voilà en fait justifié le plus audacieux hérésiarque de tous les temps, le « destructeur d'étoiles », comme il aimait à se dépeindre<sup>3</sup>, le digne émule de Marx pour enlever à Dieu son règne sur le grand nombre. Le funeste messenger de la « mort de Dieu » se voit ainsi paré d'une gloire usurpée. Ne dit-il pas :

---

3. Ainsi parlait Zarathoustra, Gallimard, 1965, p. 182.

Je suis Zarathoustra, l'impie, qui demande : « *Qui est plus impie que moi afin que je me réjouisse de son enseignement ?* »<sup>4</sup>

S'il y a une apparente grandeur dans sa déclaration de guerre au christianisme, elle ne relève que de la déclamation théâtrale et de sa logomachie accoutumée. Il se caractérise par un orgueil outreucidant et une mise en scène à la Wagner.

## De la nécessité d'une étude approfondie des motivations de Nietzsche

Aussi faudrait-il en finir, par une étude précise et exhaustive des textes, avec une légende que rien ne permet d'appuyer, quand, au contraire, toute l'œuvre de Nietzsche démontre qu'il appartient à cette lignée maudite de faux prophètes qui, depuis plusieurs siècles, s'acharnent, avec toujours plus de succès et d'impudence, contre la Religion que Dieu a établie, et contre les royaumes qui en furent longtemps les remparts. Sous nos yeux, les théologiens de « *la mort de Dieu* », dignes disciples d'un tel maître, achèvent de profaner le sanctuaire et s'efforcent de renverser la dernière Monarchie (la papauté [note de VLR]).

## 7.4 Une obsession : la subversion du catholicisme

Parlons brièvement, car la matière est vaste et difficile à appréhender, du dessein de Nietzsche, c'est-à-dire de son plan de subversion du catholicisme. Il faut d'abord distinguer la forme et le fond.

### Masquer par la forme les faiblesses du fond

La forme tient une place prépondérante, mais qu'il serait trop long de développer ici. Résumons en disant qu'il cherche à convaincre par un ton ordinaire d'autorité (c'est un faux prophète), mettant en avant ses relations avec un monde supérieur et son génie personnel. Il avait l'ambition d'accomplir une œuvre formellement plus achevée, donc plus apte à convaincre, que les *Saintes Écritures* ainsi réduites à un genre littéraire. Il concevait sa prose comme une musique, abondamment gonflée de symboles charmeurs, destinée à entraîner l'adhésion dans ses remous trompeurs. Pour le fond, on peut distinguer deux parties, comme il le fait lui-même dans ses divers plans (cf. *Volonté de puissance*) : l'une est critique, destructrice du christianisme, l'autre est censée être constructive par l'apport de sa révélation.

En fait, les deux parties sont souvent mêlées, du fait notamment de l'inconsistance du fond de sa pensée.

### Libérer l'humanité de l'imposture chrétienne

La partie critique se résume à son message de la mort de Dieu, qui est son pôle principal et son slogan récapitulatif. Ce n'est pas simplement un constat du déclin de la foi dans le monde, comme une analyse sommaire tendrait à l'affirmer, mais son œuvre personnelle. Il se flatte d'avoir « découvert » ce qu'il appelle l'imposture chrétienne, et d'avoir libéré l'humanité du complot chrétien qui empêchait les forts de

4. *Ainsi parlait Zarathoustra*, p. 198.

dominer. Maintenant qu'il a éventé ce complot, la lumière le chasse dans les ténèbres et lui, Nietzsche, permet à l'humanité d'entrer dans l'âge adulte. Témoin parmi cent autres ce texte caractéristique de *Ecce homo* :

Ce qui me délimite, ce qui me met à part de tout le reste de l'humanité, c'est d'avoir *découvert* la morale chrétienne... L'aveuglement devant le christianisme, c'est là le crime par excellence, le crime contre la vie. Les millénaires, les peuples, les philosophes et les vieilles femmes — déduction faite de cinq ou six moments de l'histoire, et de moi comme le septième,— sur ce point, ils se valent tous... La notion de Dieu a été inventée comme antinomie de la vie ; en elle se résume, en une unité épouvantable, tout ce qui est nuisible, vénéneux, calomniateur, toute l'inimitié contre la vie<sup>5</sup>.

Il développe cette thèse surabondamment, en insistant sur ce qu'il nomme la « *psychologie morbide du christianisme* », le « *complot* » qu'il qualifie parfois, dans son jargon, de « *transmutation des valeurs* » :

Je suis finalement le premier psychologue du christianisme et peux faire avancer, en vieil artilleur que je suis, des pièces lourdes dont aucun adversaire du christianisme n'a seulement soupçonné l'existence<sup>6</sup>.

Ses calomnies contre saint Paul et la morale sont particulièrement remarquables, et on ne peut lui dénier une grande originalité dans l'art de la calomnie<sup>7</sup>.

## Remplacer le christianisme par une nouvelle religion

Mais il n'a pas voulu s'en tenir à une simple agression renouée par une méthode originale, la feinte indignation : il a voulu remplacer le christianisme par une nouvelle religion, avec ses dogmes et son archétype moral, se croyant capable de défendre par ses livres ce que Dieu a fait par les *Saintes Écritures*.

Ses dogmes se résument à l'erreur de l'*Éternel Retour* et au *Surhomme*.

## 7.5 Le dogme matérialiste de l'*Éternel Retour*

### Lutter contre la fiction du Ciel qui permet aux faibles de dominer les forts

Quoique relevant surtout de la structure subjective de Nietzsche, éternelle rechute d'une passion qui toujours s'exalte, l'*Éternel Retour* est donné plusieurs fois sous l'aspect d'un dogme neuf, la vérité désespérante contre laquelle le christianisme aurait lutté en lui imposant la « fiction » du Ciel, vérité occultée par les faibles qui se seraient ainsi sécurisés et auraient dominé les forts.

– Il voit toujours les conséquences morales d'une telle prédication : le désespoir, le vide de toute chose, l'anéantissement de l'espérance chrétienne fondée sur l'attente

5. *Ecce homo. Comment on devient ce qu'on est*, Denoël-Gonthier, 1971, p. 162 s.

6. Lettre du 18 octobre 1888, dans *L'Antéchrist*, Paris, Union générale d'éditions (Le Blonde en 10/18), 1967, p. 163.

7. Qu'importe d'ailleurs le mensonge s'il n'y a pas de vérité, pour Nietzsche en effet : « ... ceux-ci sont loin d'être des esprits libres, car ils croient encore à la vérité [...] "Rien n'est vrai, tout est permis"... C'était là de la vraie liberté d'esprit, une parole qui mettait en question la foi même en la vérité... » (*Par delà le bien et le mal*, trad., L. Weiscopef & G. Art, Mercure de France, Paris, 1898, p. 262-263. (citation ajoutée par VLR))

d'une récompense éternelle de la foi et de la patience.

– Il prétend que, diffusée par la magie de son verbe, sa vérité va balayer les faibles et renverser leur pouvoir usurpé ; qu'elle aura pour effet d'établir le règne de la force, des volontés qu'il appelle libres, de ceux qui se considèrent comme des dieux.

## L'Éternel retour est celui de la matière qui se transforme, et qui seule existe

Mis à part cet aspect moral, c'est-à-dire atteignant la raison même de vouloir et d'ordonner ses actes, l'Éternel Retour est une doctrine selon laquelle seule la matière existe, se compose, se décompose et se recompose, éternellement identique :

Toutes choses reviennent éternellement et nous revenons nous-mêmes avec elles, et nous avons déjà été une infinité de fois, et toutes choses ont été avec nous.

Il y a une grande année du devenir, un monstre de grande année ; il faut que, semblable à un sablier, elle se retourne sans cesse pour s'écouler et se vider à nouveau, en sorte que toutes ces années se ressemblent entre elles<sup>8</sup>.

## Le mouvement de l'Éternel retour implique la haine et la volonté de destruction

Mais c'est aussi une vision de haine éternelle :

Dionysos contre le Crucifié : la vie elle-même, avec son caractère éternellement redoutable et son éternel retour, nécessite l'angoisse, la destruction, la volonté de destruction<sup>9</sup>.

## Une croyance à l'Éternel retour inspirée par des puissances supérieures

Cette croyance est présentée comme ayant la vertu de procurer une véritable transfiguration, dont Nietzsche aurait eu la révélation dans son septième ciel :

On ne saurait en vérité se défendre de l'idée qu'on n'est que l'incarnation, le porte-voix, le médium (sic) de puissances supérieures... « quelque chose » qui nous ébranle, nous bouleverse jusqu'au plus intime de notre être, est la plus simple expression de la vérité... c'est une extase,... c'est une plénitude de bonheur et d'horreur<sup>10</sup>...

Et en vérité, justes et bons ! Il y a chez vous bien des choses qui prêtent à rire et surtout votre crainte de ce qui jusqu'à présent a été appelé « démon » !<sup>11</sup>

[...] je glisse cette parole à l'oreille de celui qui est possédé du démon : « *Il vaut mieux laisser grandir ton démon ! Pour toi aussi, il existe un chemin de la grandeur !* »<sup>12</sup>

---

8. *Ainsi parlait Zarathoustra*, chap. Le convalescent, ii, p. 255.

9. *Volonté de puissance*, éd. du Mercure de France, t. II., p. 284.

10. *Ecce Homo*, p. 119.

11. *Ainsi parlait Zarathoustra*, chap. De la sagesse des hommes. (citation ajoutée par VLR)

12. *Ainsi parlait Zarathoustra*, chap. Des miséricordieux. (citation ajoutée par VLR)

Il n'y a pas si longtemps, toute personne équilibrée aurait diagnostiqué là un cas typique de possession. Mais Nietzsche déploie l'arsenal de sa poésie pour faire avaler cette énorme couleuvre que lui-même s'efforce d'engloutir :

J'ai déployé des cieux tranquilles au-dessus de moi, et j'ai volé de mes propres ailes dans mon propre ciel<sup>13</sup>.

Une nouvelle certitude est-elle venue vers toi, lourde et chargée de ferment ? Et de lui répondre : « *Comme ce monstre s'est glissé dans ma gorge pour m'étouffer* »<sup>14</sup>.

Il est cependant réconfortant de constater que, malgré la prolifération des nietzschéens, peu nombreux encore sont ceux qui croient à cette ineptie. Nous avons néanmoins assisté récemment à des essais de diffusion ; citons le cinéaste Polanski, qui cherche à créer dans ses films un climat propice à la suggérer discrètement ; et aussi la revue *Engadine*, de P. Lance.

## 7.6 Le dogme progressiste et immanentiste du *Surhomme*

Quant au Surhomme, autre géniale invention nietzschéenne qui a sa fortune jusqu'à être habituellement sur des lèvres pontificales, c'est certainement son meilleur succès. Ici encore, il faudrait pouvoir développer longuement pour montrer comment ce terme a été inventé dans le cadre d'une technique de séduction, où la forme et la mise en scène ont le rôle principal. C'est aussi un outil de la dialectique nietzschéenne, l'argument auquel il renvoie quand il est à cours d'autres moyens de persuasion :

Là où finit l'État, déclare Zarathoustra, par exemple, ne voyez-vous pas, mes frères, l'arc en ciel... qui mène au Surhomme<sup>15</sup> ?

Si l'on veut résumer et aller à l'essentiel, le Surhomme ressemble beaucoup trop à l'Antéchrist prédit par les *Écritures saintes* pour qu'on ne puisse faire le rapprochement : même messianisme infernal, même volonté d'usurper la puissance suprême et de se faire adorer :

J'aime ceux qui se sacrifient à la terre pour qu'un jour, sur la terre, vienne le règne du Surhomme<sup>16</sup>.

Vous autres hommes supérieurs que mon regard a rencontrés ! ceci est mon doute sur vous et mon secret : je devine que vous traiteriez mon Surhomme de — démon<sup>17</sup> !

Il élimine le règne de Dieu :

Jadis, on disait : *Dieu*, lorsqu'on regardait vers les mers lointaines ; maintenant, je vous ai appris à dire : *Surhomme*<sup>18</sup>.

---

13. Ainsi parlait Zarathoustra, chap. Les sept sceaux, vii, p. 267.

14. Ainsi parlait Zarathoustra, p. 252.

15. Ainsi parlait Zarathoustra, chap. De la nouvelle idole.

16. Ainsi parlait Zarathoustra, chap. Le prologue de Zarathoustra, iv, p. 21.

17. Ainsi parlait Zarathoustra, chap. De la sagesse des hommes.

18. Ainsi parlait Zarathoustra, chap. Dans les îles bienheureuses, p. 100.

Il est prétexte à la venue du règne de l'enfer :

Pour l'amour du Surhomme, il est nécessaire de mettre toujours plus d'inégalités et de guerres entre les hommes<sup>19</sup>.

« *L'homme doit devenir meilleur et plus méchant* » — c'est ce que j'enseigne, moi. Le plus grand mal est nécessaire pour le plus grand bien du Surhomme<sup>20</sup>.

Ce règne de l'enfer, il faut le désirer :

Mais supposez que quelqu'un prenne les penchants haine, envie, cupidité, esprit de domination, comme des tendances essentielles à la vie, comme quelque chose qui, dans l'économie générale de la vie, doit exister profondément, essentiellement, par conséquent quelque chose qui doit être renforcée, si l'on veut renforcer la vie, — il souffrira d'une telle direction de son jugement comme du mal de mer<sup>21</sup>.

Tu dois aimer le Surhomme comme ta raison d'être<sup>22</sup>.

## 7.7 Lutter contre l'enfer de la fausse anti-modernité de Nietzsche

Voilà les nouvelles tables. Nous sommes donc bien loin des attaques portées contre un faux christianisme, visant en fait les affairistes, bien loin de la noble réaction contre une religion hypocrite et bourgeoise : c'est à Dieu et à son règne que Nietzsche en veut. Tout est logique chez cet auteur dès lors qu'on le situe dans la perspective où lui-même s'est placé : « *transmutation des valeurs* », « *mort de Dieu* », « *psychologie morbide des chrétiens* », « *Surhomme* », « *Éternel Retour* », « *Volonté de puissance* », « *Dionysos* », — toutes ces expressions où les analystes ne voient que contradictions et incohérences, encore qu'impressionnantes, sont en fait les composantes, chacune à sa place, d'une arme unique qui vise un but unique. Nietzsche a voulu ruiner l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, attestés l'un et l'autre par les *Saintes Écritures*, gardés infailliblement par le Magistère catholique.

Il a voulu promouvoir le règne de l'enfer, qui commence à s'implanter, en poussant le vice et l'erreur à l'extrême, en excitant les bas instincts de vengeance des bas-fonds de l'humanité pour les inciter à convoiter la puissance et la domination, en violation de la hiérarchie établie par la Providence. Au blasphématoire et impudent cri de l'athéisme militant, poussé par son coryphée : « *Dieu est mort, nous voulons que le Surhomme vive*<sup>23</sup> », tous les lecteurs auront à cœur d'opposer le *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* qui, avec l'aide du Ciel, le vrai, rendra à notre beau royaume son roi légitime.

Jacques Galy, *La Légitimité*, N°7, 22 Rue Planchat, Paris, avril-mai-juin 1976.

19. *Ainsi parlait Zarathoustra*, chap. Des tarentules, p. 118.

20. *Ainsi parlait Zarathoustra*, chap. De l'homme supérieur, v. (citation ajoutée par VLR)

21. *Par delà le bien et le mal*, trad., L. Weiscopef & G. Art, Mercure de France, Paris, 1898, p. 28. (citation ajoutée par VLR)

22. *Ainsi parlait Zarathoustra*, chap. De l'amour du prochain, p. 75.

23. *Ainsi parlait Zarathoustra*, p. 186.

## 7.8 Annexes : deux textes tirés de *L'Antéchrist*

### Nietzsche : *L'Antéchrist, Essai d'une critique du christianisme*, chapitre 62

Je termine ici et je prononce mon jugement. Je condamne le christianisme, j'élève contre l'Église chrétienne la plus terrible de toutes les accusations, que jamais accusateur ait prononcée. Elle est la plus grande corruption que l'on puisse imaginer, elle a eu la volonté de la dernière corruption possible. L'Église chrétienne n'épargna sur rien sa corruption, elle a fait de toute valeur une non-valeur, de chaque vérité un mensonge, de chaque intégrité une bassesse d'âme. Qu'on ose encore me parler de ses bienfaits « *humanitaires* ». Supprimer une misère était contraire à sa plus profonde utilité, elle vécut de misères, elle créa des misères pour s'éterniser...

– Le ver du péché par exemple : une misère dont l'Église seulement enrichit l'humanité !

– L'« *égalité des âmes devant Dieu* », cette fausseté, ce prétexte aux rancunes les plus basses, cet explosif de l'idée, qui finit par devenir Révolution, idée moderne, principe de dégénérescence de tout l'ordre social — c'est la dynamite chrétienne... les bienfaits « *humanitaires* » du christianisme ! Faire de *l'humanitas* une contradiction, un art de pollution, une aversion, un mépris de tous les instincts bons et droits ! Cela serait pour moi des bienfaits du christianisme !

– Le parasitisme, seule pratique de l'Église, buvant, avec son idéal d'anémie et de sainteté, le sang, l'amour, l'espoir en la vie ;

– l'au-delà, négation de toute réalité ;

– la croix, signe de ralliement pour la conspiration la plus souterraine qu'il y ait jamais eue, — conspiration contre la santé, la beauté, la droiture, la bravoure, l'esprit, la beauté d'âme, contre la vie elle-même... Je veux inscrire à tous les murs cette accusation éternelle contre le christianisme, partout où il y a des murs, — j'ai des lettres qui rendent voyants même les aveugles... J'appelle le christianisme l'unique grande calamité, l'unique grande perversion intérieure, l'unique grand instinct de haine qui ne trouve pas de moyen assez venimeux, assez clandestin, assez souterrain, assez petit — je l'appelle l'unique et l'immortelle flétrissure de l'humanité...

[Et l'on compte le temps à partir du *dies nefastus* qui commença cette calamité, — à partir du premier jour du christianisme ! — Pourquoi pas plutôt à partir de son dernier jour ? — À partir d'aujourd'hui ? — Inversion des valeurs !...]<sup>24</sup>

### Loi contre le christianisme promulguée le jour du Salut, le premier jour de l'an Un (— le 30 septembre 1888 de la fausse chronologie)

Guerre à mort contre le vice : le vice est le christianisme

Article 1.— Toute contre-nature est vicieuse. L'être vicieux par excellence, c'est le prêtre : il enseigne la contre-nature. Contre le prêtre, ce ne sont plus les raisons qu'il faut, mais la prison.

24. Nietzsche, *L'Antéchrist, Essai d'une critique du christianisme*, livre numérique Wikisource.

Article 2.— Toute participation à un culte est un attentat aux bonnes mœurs. L'on sera plus dur contre les protestants que contre les catholiques, plus dur contre les protestants libéraux que contre les orthodoxes. Être chrétien est d'autant plus criminel que l'on se rapproche de la vérité. Le criminel par excellence est donc le philosophe.

Article 3.— Les lieux maudits où le christianisme a couvé ses innombrables basiliques seront éradiqués de la surface de la terre, et ils feront horreur à la postérité. On y élèvera des serpents venimeux.

Article 4.— Prêcher la chasteté, c'est inciter publiquement à la contre-nature. Chaque mépris de la vie sexuelle, chaque souillure de celle-ci par l'idée même d'« impur » est le vrai péché contre l'esprit saint de la vie.

Article 5.— Manger à la même table qu'un prêtre, c'est s'exclure de la société des gens honnêtes. Le prêtre est notre *Tchândâla*, — il sera proscrit, affamé, en toutes circonstances chassé et exilé.

Article 6.— On appellera l'histoire « sainte » du nom qu'elle mérite : celui d'histoire maudite ; on n'utilisera plus les mots « Dieu », « sauveur », « rédempteur », « saint » que comme des insultes, des emblèmes criminels.

Article 7.— Tout le reste s'ensuit <sup>25</sup>.

---

25. Nietzsche, *L'Antéchrist, Essai d'une critique du christianisme*, livre numérique Wikisource.



## Chapitre 8

# Libres propos d'Adolf Hitler sur l'Église catholique

Les papes Pie XI et Pie XII répondent  
à Hitler

---

DANS SON *Mein Kampf* datant de 1925, Hitler ne peut livrer toute sa pensée, car il n'a pas encore conquis le pouvoir, néanmoins certains passages sont déjà très hostiles au christianisme. Une fois à la tête de l'Allemagne, il organise une persécution telle qu'en 1937, le pape Pie XI et le cardinal Pacelli (le futur Pie XII) dénoncent le nazisme dans l'encyclique *Mit Brennender Sorge*. Peu après, la véritable pensée du Führer s'exprime dans les *Libres Propos sur la Guerre et la Paix* (1941-1944). D'aucuns prétendent que ces propos ont été déformés par le haut dignitaire nazi Martin Borman, pourtant ils correspondent exactement aux positions condamnées dans l'encyclique précitée. [La Rédaction]

### Sommaire

---

8.1	Bibliographie . . . . .	82
8.2	Hitler juge le Christianisme . . . . .	82
8.3	Jésus selon Hitler . . . . .	84
8.4	Hitler contre le clergé catholique . . . . .	84
8.5	Les papes Pie XI et Pie XII répondent à Hitler . . . . .	85

---

## 8.1 Bibliographie

Brève bibliographie :

- Adolf Hitler, *Mein Kampf*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1979.
- Adolf Hitler, *Libres Propos sur la Guerre et la Paix recueillis sur l'ordre de Martin Bormann* (noté par la suite *LPGP*), coll. Le temps présent, Flammarion, tome 1 (1952), tome 2 (1954), traduction François Genou.
- Pie XI et le cardinal Pacelli (le futur Pie XII<sup>1</sup>), *Mit Brennender Sorge* (Avec une brûlante inquiétude), 10 mars 1937.

## 8.2 Hitler juge le Christianisme

Le *christianisme* non plus n'a pas pu se contenter d'élever ses propres autels, il lui fallait procéder à la destruction des autels païens. Seule, cette *intolérance fanatique* devait créer la foi apodictique ; elle en était une condition première absolue. On peut objecter, à juste titre, que ces deux précédents historiques sont spécifiquement juifs — et même que ce genre d'*intolérance* et de *fanatisme* sont foncièrement juifs. Ceci peut être mille fois vrai et on peut aussi le déplorer profondément ; on peut constater, avec une inquiétude qui n'est que trop justifiée, que l'apparition de cette doctrine dans l'histoire de l'humanité y introduisait quelque chose que l'on ne connaissait pas encore ; mais cela ne sert de rien et il s'agit maintenant d'un état de fait. Les hommes qui veulent sortir notre peuple allemand de sa situation actuelle, n'ont pas à se casser la tête pour imaginer combien ce serait beau si telle ou telle chose n'existait pas ; ils doivent rechercher et déterminer comment on peut supprimer ce qui en fait est donné. Mais une doctrine pleine de *la plus infernale intolérance* ne sera brisée que par la doctrine qui lui opposera le même esprit, qui luttera avec la même âpre volonté et qui, par surcroît, portera en elle-même une pensée nouvelle pure et absolument conforme à la vérité. Chacun peut aujourd'hui constater à regret que, dans le monde antique, beaucoup plus libre que le nôtre, le *christianisme* a introduit avec lui la première terreur spirituelle ; mais il ne peut rien au fait que, depuis cette époque, le monde vit sous le signe et sous la domination de cette contrainte. Et on ne brise la contrainte que par la contrainte, la terreur par la terreur. C'est alors seulement que l'on peut instituer un nouveau régime.

Hitler, *Mein Kampf*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1979, p.452.

Le coup le plus dur qui ait frappé l'humanité, c'est l'avènement du christianisme.

Hitler (Nuit du 11 au 12 juillet 1941), *LPGP*, T1, p.7-8.

Le christianisme constitue la pire des régressions que put subir l'humanité.

Hitler (Nuit du 21 au 21 février 1942), *LPGP*, T1, p.312.

Si le monde antique a été si pur, si léger, si serein, c'est parce qu'il a ignoré ces deux fléaux : la vérole et le christianisme.

Hitler (19 octobre 1941, dans la nuit), *LPGP*, T1, p.75-76.

---

1. L'historien Pierre Blet dans son *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale*, insiste sur ce point peu connu : « Du groupe qui, en janvier 1937, avait préparé l'encyclique *Mit brennender Sorge*, on retrouvait autour de l'ancien secrétaire d'État Pacelli les trois cardinaux Bertram, Faulhaber et Schulte. Éditions Perrin, col. Tempus, Paris, 1997, p.68. »

Le christianisme est insupportable quand il défend les faibles :

Du fait de la lutte, les élites se renouvellent constamment. La loi de sélection justifie cette lutte incessante en vue de permettre aux meilleurs de survivre. Le christianisme est une rébellion contre la loi naturelle, une protestation contre la nature. Poussé à sa logique extrême, le christianisme signifierait la culture systématique du déchet humain.

Hitler (10 octobre 1941, midi), *LPGP*, T1, p.51.

Le christianisme est insupportable quand il affirme que Dieu est la source de la vérité et de l'amour :

[...] le christianisme montre l'exemple. Quoi de plus fanatique, de plus exclusif et de plus intolérant que cette religion qui rapporte tout à l'amour du seul Dieu qu'elle révèle ?

Hitler (4 avril 1942, midi), *LPGP*, T2, p.39.

Heureusement, le national-socialisme est venu libérer la jeunesse et lui enseigner la vérité :

Nous veillerons à ce que les Églises ne puissent plus répandre des enseignements en contradiction avec l'intérêt de l'État. Nous continuerons à affirmer la doctrine nationale-socialiste, et la jeunesse n'entendra plus que la vérité.

Hitler (14 octobre 1941, midi), *LPGP*, T1, p.62.

Le christianisme serait ennemi de la beauté :

Il arrive à la musique ce qui arrive à la beauté dans un monde dominé par la *prêtraille* — la religion chrétienne est ennemie de la beauté.

Hitler (Nuit du 21 au 21 février 1942), *LPGP*, T1, p.314.

Le christianisme a commis le crime d'empêcher la domination du monde par des Germains *islamisés* :

Le christianisme a retardé de mille ans l'épanouissement du monde germanique.

Hitler (21 octobre 1941, midi), *LPGP*, T1, p.78.

La civilisation a été l'un des éléments constitutifs de la puissance de l'Empire romain. Ce fut aussi le cas en Espagne, sous la domination des Arabes. La civilisation atteignit là un degré qu'elle a rarement atteint. Vraiment une époque d'humanisme intégral, où régna le plus pur esprit chevaleresque. L'intrusion du christianisme a amené le triomphe de la barbarie. L'esprit chevaleresque des Castillans est en réalité un héritage des Arabes. Si à Poitiers Charles Martel avait été battu, la face du monde eût changé. Puisque le monde était déjà voué à l'influence judaïque (et son produit, le christianisme, est une chose si fade !) il eût beaucoup mieux valu que le mahométisme triomphât. Cette religion récompense l'héroïsme, elle promet aux guerriers les joies du septième ciel... Animé d'un tel esprit, les Germains eussent conquis le monde. C'est le christianisme qui les en a empêchés.

Hitler (28 août 1942, midi), *LPGP*, T2, p.297.

Le christianisme est une maladie mentale :

Mais le christianisme est une invention de cerveaux malades.

Hitler (13 décembre 1941, midi), *LPGP*, T1, p.141.

[...] l'Église catholique a choisi des déments pour en faire des saints.

Hitler (5 juin 1942, midi), *LPGP*, T2, p.149.

La fin du christianisme doit permettre l'avènement d'une ère de *tolérance* :

Notre époque verra sans doute la fin de la maladie chrétienne [...] Nous entrons dans une conception du monde, qui sera une ère ensoleillée, une ère de tolérance.  
Hitler (27 février 1942, midi), *LPGP*, T1, p.332.

Le monde vit en ce moment l'une des révolutions les plus importantes de l'histoire humaine. Nous assistons aux derniers soubresauts du christianisme. Cela a commencé avec la révolution luthérienne.  
Hitler (26 février 1942, midi), *LPGP*, T1, p.325.

## 8.3 Jésus selon Hitler

Il est certain que Jésus n'était pas juif. Les Juifs d'ailleurs le traitaient en fils de putain — le fils d'une putain et d'un soldat romain.  
Hitler (21 octobre 1941, midi), *LPGP*, T1, p.76.

Quel besoin avons-nous d'une fable inventée par les Juifs ? En quoi l'histoire de quelques Juifs pouilleux et épileptiques pourrait-elle nous concerner ?  
Hitler (11 août 1942, le soir), *LPGP*, T2, p.257.

## 8.4 Hitler contre le clergé catholique

L'Église catholique est fortement impliquée dans la résistance au nazisme :

L'Église catholique n'a qu'un seul désir, c'est notre effondrement.  
Hitler (11 août 1942, le soir), *LPGP*, T2, p.257

[...] la principale activité des curés consiste à saper la politique nationale-socialiste.  
Hitler (7 avril 1942, pendant le dîner), *LPGP*, T2, p.51.

Attendons la fin de la guerre, et un terme sera mis au Concordat. Je me réserve le plaisir de rappeler moi-même à l'Église les nombreux cas où elle l'a violé. Qu'on songe, par exemple, à la collusion de l'Église avec les meurtriers de Heydrich. Non seulement des prêtres leur ont permis de se cacher dans une église de la banlieue de Prague. Mais ils leur ont permis de se terrer dans le sanctuaire de cette église.  
Hitler (4 juillet 1942, pendant le dîner), *LPGP*, T2, p.189.

L'Église catholique gêne aussi Mussolini :

Le *Duce* m'a dit à Venise, en 1934 : « *Un jour viendra où le Pape devra quitter l'Italie, car il n'y a pas place pour deux maîtres.* »  
Hitler (1<sup>er</sup> août 1942, le soir), *LPGP*, T2 p.238-239.

Hitler voue aux prêtres une haine féroce depuis son jeune âge :

À part quelques culs bénis, je puis dire qu'aucun de mes camarades ne croyait plus au miracle de l'eucharistie. La seule différence avec aujourd'hui, c'est qu'à l'époque j'étais persuadé qu'il fallait faire sauter tout cela à la dynamite.  
Hitler (Nuit du 20 au 21 février 1942), *LPGP*, T1 p.314.

La calotte ! Le simple fait d'apercevoir un de ces avortons en soutane me met hors de moi.  
Hitler (Nuit du 20 au 21 février 1942), *LPGP*, T1, p.311.

[...] si je devais mourir aujourd'hui, cela me choquerait de savoir qu'il se trouve un seul cureton dans un rayon de dix kilomètres autour de moi. L'idée qu'un de ces êtres pourrait m'apporter le moindre secours me ferait à elle seule désespérer de la Providence.  
Hitler (27 février 1942, midi), *LPGP*, T1, p.332.

Des persécutions menacent désormais les prêtres :

Après cette guerre, je prendrai les mesures nécessaires pour rendre extraordinairement difficile le recrutement des prêtres.  
Hitler (7 avril 1942, pendant le dîner), *LPGP*, T2, p.52.

Le mal qui nous ronge, ce sont nos prêtres des deux confessions [...] Toujours est-il qu'en présence de leurs manœuvres j'ai été amené à prendre ma décision. Ils n'ont qu'à bien se tenir, ils auront de mes nouvelles. Je ne me laisserai pas arrêter par des scrupules d'ordre juridique. Seule la nécessité a force de loi. Avant 10 ans d'ici, tout aura pris une autre allure, je puis le leur promettre.  
Hitler (8 février 1942, midi), *LPGP*, T1, p.294,

Pour ne pas me rendre complice du mensonge, j'ai tenu la prêtraille à l'écart du Parti. Je ne crains pas la lutte. Elle aura lieu, si vraiment il faut en arriver là. Et je m'y déterminerai aussitôt que cela me paraîtra possible.  
Hitler (Nuit du 25 au 26 janvier 1942), *LPGP*, T1, p.243.

## 8.5 Les papes Pie XI et Pie XII répondent à Hitler

### Sur la banalisation et le détournement du nom de Dieu

Si je puis admettre un commandement *divin*, c'est celui-ci : « *Il faut conserver l'espèce* ». La vie individuelle ne doit pas être estimée à un prix trop élevé.  
Hitler (1<sup>er</sup>-2 décembre 1941), *LPGP*, T1, p.139.

L'homme a découvert dans la *nature* la notion merveilleuse de cette *toute puissance* dont il adore la *loi*. Au fond de chaque être, il y a le sentiment de cette *toute puissance*, à laquelle nous donnons le nom de *Dieu* (à savoir la domination des *lois naturelles* de l'univers).  
Hitler (11-12 juillet 1941), *LPGP*, T1, p.6.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Prenez garde, Vénérables Frères, à l'abus croissant, dans la parole comme dans les écrits, qui consiste à employer le nom de Dieu trois fois saint comme une étiquette vide de sens que l'on place sur n'importe quelle création, plus ou moins arbitraire, de la spéculation et du désir humain. Agissez sur vos fidèles, afin qu'ils soient attentifs à opposer à une telle aberration le refus qu'elle mérite. Notre Dieu est le Dieu personnel, surnaturel, tout-puissant, infiniment parfait, unique dans la Trinité des Personnes, et tripersonnel dans l'unité de l'Essence divine, le Créateur de tout ce qui existe, le Seigneur et Roi et l'ultime consommateur de l'histoire du monde, qui n'admet ni ne peut admettre à côté de lui aucun autre dieu.

## Sur le Christ

Jésus n'était sûrement pas un Juif. Les Juifs, en effet, n'eussent pas livré l'un des leurs à la justice romaine. Ils l'eussent condamné eux-mêmes. Vraisemblablement vivaient en Galilée de nombreux descendants de légionnaires romains, notamment des Gaulois. Jésus devait être l'un des leurs. Il n'est pas exclu en revanche que sa mère fut juive. Jésus lutta contre le matérialisme corrompateur de son époque, et donc contre les Juifs.

Hitler (29-30 juillet 1944), *LPGP*, T2, p.346.

Le Christ était un Aryen, et Saint-Paul s'est servi de sa doctrine pour mobiliser la pègre et organiser ainsi un prébolchevisme. Cette intrusion dans le monde marque la fin d'un long règne, celui du clair génie gréco-latin.

Hitler (13 décembre 1941), *LPGP*, T1, p.140-141.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Aucune *foi* en Dieu ne peut se maintenir longtemps pure et sans alliage si elle n'est soutenue par la *foi* au Christ.

« *Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils voudra le révéler.* » (Luc, X, 22.)

## La croix du Christ objet de scandale

Il est certain que l'Athénien, lorsqu'il pénétrait dans le Parthénon pour contempler l'image de Jupiter, devait avoir une autre impression que celle du chrétien qui doit se résigner à contempler le visage grimaçant d'un crucifié.

Hitler (20-21 février 1942), *LPGP*, T1, p.314.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

La Croix du Christ, encore que son nom seul soit déjà devenu pour beaucoup une folie et un scandale (I *Cor.*, 1, 23), demeure pour le croyant le signe sanctifié de la Rédemption, l'emblème de la force et de la grandeur morales. Nous vivons sous son ombre. Nous mourons dans son baiser.

Il faut qu'elle se dresse sur notre tombe, pour proclamer notre *foi*, pour témoigner de notre espérance dans la lumière éternelle.

## Guerre d'extermination du nazisme contre l'Église

Si le danger n'avait pas existé que le péril rouge submergeât l'Europe, je n'eusse pas contrecarré la révolution en Espagne. Le *clergé* eût été exterminé.

Hitler (19-20 février 1942), *LPGP*, T1, p.310.

Ce que les *chrétiens* ont écrit contre l'empereur Julien, c'est à peu près du même calibre que ce que les Juifs ont écrit contre nous. [...] On chantera un jour des actions de grâce au *fascisme* et au *national-socialisme* pour avoir préservé l'Europe d'une répétition du triomphe de la pègre.

Hitler (27 janvier 1942), *LPGP*, T1, p.247.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Quiconque est mû par l'esprit de Dieu a spontanément l'attitude qui convient, intérieurement et extérieurement, vis-à-vis de l'Église, ce fruit sacré de l'arbre de la Croix, ce don fait par l'Esprit de Dieu, le jour de la Pentecôte, au monde désorienté. [...] Les expériences des dernières années mettent les responsabilités en pleine lumière : elles révèlent des intrigues qui dès le début ne visaient qu'à une guerre d'extermination. Dans les sillons où Nous étions efforcé de semer le germe d'une paix sincère, d'autres répandirent ? tel l'« *inimicus homo* » de la *Sainte Écriture* (Matth., XIII, 25) ? l'ivraie de la méfiance, du mécontentement, de la haine, de la diffamation, d'une hostilité de principe, soit voilée soit ouverte, alimentée à mille sources et agissant par tous les moyens, contre le Christ et son Église.

## Sur un Dieu national ou une religion nationale

L'*État* doit demeurer le maître absolu. [...] Contre une Église qui s'identifie avec l'*État*, comme c'est le cas en Angleterre, je n'ai rien à dire. Mais il est quand même impossible que l'on puisse éternellement assujettir l'humanité avec des mensonges.

Hitler (13 décembre 1941), *LPGP*, T1, p.140.

Le monde antique avait ses dieux et servait ses dieux. Mais les prêtres interposés entre les dieux et les hommes étaient des serviteurs de l'*État*, car les dieux protégeaient la Cité. En somme, ils étaient l'émanation d'une puissance que le peuple avait créée.

Hitler (21 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.77.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

– Seuls des esprits superficiels peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un *Dieu national*, d'une *religion nationale* ;

– seuls ils peuvent entreprendre la vaine tentative d'emprisonner Dieu, le Créateur de l'univers, le Roi et le Législateur de tous les peuples, devant la grandeur duquel les Nations sont « *comme une goutte d'eau suspendue à un seau* » (Is., XL, 15) dans les frontières d'un seul peuple, dans l'étroitesse de la communauté de sang d'une seule race. [...] L'Église fondée par le Rédempteur est *une*, la même pour tous les peuples et pour toutes les Nations. [...] Si des hommes qui ne sont pas même unis dans la *foi* au Christ viennent vous présenter la séduisante image d'une Église nationale allemande, sachez que ce n'est autre chose qu'un reniement de l'unique Église du Christ, l'évidente trahison de cette mission d'évangélisation universelle à laquelle, seule, une Église mondiale peut suffire et s'adapter.

## Sur le panthéisme national-socialiste

Celui qui ne voit Dieu que dans un chêne ou un tabernacle, au lieu de le voir partout, n'est pas vraiment pieux.

Hitler (24 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.84.

Je crois que celui qui contemple l'univers avec des yeux grands ouverts est l'homme le plus naturellement pieux : pas dans le sens où l'entendent les religions, mais dans le sens d'un accord intime avec les choses.

Hitler (11-12 juillet 1941), *LPGP*, T1, p.6.

Celui qui vit en communion avec la nature entre nécessairement en opposition avec les Églises. Et c'est pourquoi elles vont à leur perte — car la science doit remporter la victoire.

Hitler (14 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.61-62.

Il est possible de satisfaire les besoins de la vie intérieure par une communion intime avec la nature, ou par la connaissance du passé.

Hitler (14 oct. 1941), *LPGP*, T1, p.60-61.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Quiconque identifie, dans une confusion panthéistique, Dieu et l'univers, abaissant Dieu aux dimensions du monde ou élevant le monde à celles de Dieu, n'est pas de ceux qui croient en Dieu. Celui qui, dans une sacrilège méconnaissance des différences essentielles entre Dieu et la créature, entre l'Homme-Dieu et les enfants des hommes, ose dresser un mortel, fût-il le plus grand de tous les temps, aux côtés du Christ, bien plus, au-dessus de Lui ou contre Lui, celui-là mérite de s'entendre dire qu'il est un prophète de néant, auquel s'applique le mot effrayant de l'Écriture :

« Celui qui habite dans les cieux se moque d'eux » (Ps., 4).

## Sur les fossoyeurs de l'Église

Quand le *national-socialisme* aura régné durant assez longtemps, il sera possible de concevoir une forme de vie différente de la nôtre. À la longue, le *national-socialisme* et la religion ne pourront plus coexister.

Hitler (11-12 juillet 1941), *LPGP*, T1, p.7.

Le temps coulera jusqu'au moment où la science pourra répondre à toutes les questions. Il n'est donc pas opportun de se lancer maintenant dans une lutte avec les Églises. Le mieux est de laisser le christianisme mourir de mort naturelle. Une mort lente a quelque chose d'apaisant. Le dogme du christianisme s'effrite devant les progrès de la science.

Hitler (14 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.60.

Notre époque verra sans doute la fin de la maladie chrétienne, c'est une affaire de cent ans, de deux cents ans peut-être. Mon regret aura été, à l'instar de tel prophète, de n'apercevoir que de loin la terre promise.

Hitler (27 février 1942), *LPGP*, T1, p.332.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Nous en sommes certain, les ennemis de l'Église, qui s'imaginent que leur heure est venue, reconnaîtront bientôt qu'ils s'étaient réjouis trop vite et qu'ils avaient trop tôt pris en main la bêche du fossoyeur.

## Sur l'éducation

Depuis l'âge le plus tendre, l'éducation sera donnée de telle sorte que chacun sache ce qui importe au maintien de l'État. Pour les hommes de mon entourage, qui comme moi ont échappé à l'emprise du dogme, je n'ai pas à craindre que l'Église leur mette le grappin dessus. Nous veillerons à ce que les Églises ne puissent plus répandre des enseignements en contradiction avec l'intérêt de l'État. Nous continuerons à affirmer la doctrine *nationale-socialiste*, et la jeunesse n'entendra plus que la vérité.

Hitler (14 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.62.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Si l'on tente, par une éducation ennemie du Christ, de profaner ce tabernacle qu'est l'âme de l'enfant consacrée par le baptême, si de ce temple vivant de Dieu on veut arracher la lampe éternelle de la foi du Christ pour lui substituer la lumière trompeuse d'une contrefaçon de la foi qui n'a plus rien à voir avec la foi de la Croix, alors la violation spirituelle du temple est proche, alors c'est pour quiconque confesse le Christ un devoir

- de dégager nettement sa responsabilité de celle du camp adverse,
- de libérer sa conscience de toute coopération coupable à une telle machination et à une telle corruption.

## On cherche à dévoyer les Chrétiens

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Dans vos contrées, Vénérables Frères, retentissent des voix, dont le chœur va sans cesse se renforçant, qui invitent à sortir de l'Église. Parmi les meneurs, il en est plus d'un qui, par leur position officielle, cherchent à faire naître l'impression que cette sortie de l'Église et l'infidélité qu'elle comporte envers le Christ-Roi constituent une preuve particulièrement convaincante et méritoire de la fidélité envers l'État d'aujourd'hui.

## Une persécution larvée

Après cette guerre, je prendrai les mesures nécessaires pour rendre extraordinairement difficile le recrutement des prêtres.

Hitler (7 avril 1942), *LPGP*, T2, p.52.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Par des mesures de contrainte cachées ou apparentes, par l'intimidation, par la perspective de désavantages économiques, professionnels, civiques et autres, l'attachement des catholiques à leur *foi*, et en particulier la fidélité de certaines classes de fonctionnaires catholiques, est soumise à une pression aussi contraire au droit qu'à la dignité humaine.

## Sur la morale sans le christianisme

Nul besoin de l'Église pour maintenir la morale dans le peuple. Cela est à la portée de tout homme d'État. Il suffit de transformer en lois imprescriptibles les conceptions morales reconnues traditionnellement par les éléments les plus sains de ce peuple — et de mettre la force au service de ces lois.

Hitler (9 avril 1942), *LPGP*, T2, p.61.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

La consciencieuse observation des *dix commandements de Dieu* et des *préceptes de l'Église* (qui ne sont, eux, que des déterminations pratiques des règles de l'*Évangile*) est pour chaque individu une incomparable école de discipline individuelle, d'éducation morale et de formation du caractère, une école qui exige beaucoup, mais pas trop. [...] Livrer la morale à l'opinion subjective des hommes, qui change suivant les fluctuations des temps, au lieu de l'ancrer dans la sainte volonté du Dieu éternel et dans ses commandements, c'est ouvrir la porte toute grande aux forces destructrices. L'abandon, qui en résulte, des éternels principes d'une morale objective, pour l'éducation des consciences, pour l'ennoblissement de tous les domaines et de toutes les organisations de la vie, c'est un péché contre l'avenir du peuple, un péché dont les générations futures devront goûter les fruits amers. [...] Aucune puissance coercitive de l'État, aucun idéal purement humain, si noble et si élevé soit-il en lui-même, ne sera jamais capable de remplacer en fin de compte les suprêmes et décisives impulsions que donne la foi en Dieu et au Christ.

## Sur le *droit naturel*

Le *droit* est une invention humaine. La nature ne connaît ni le notaire ni le géomètre-arpenteur. Dieu ne connaît que la force. Le précepte que les hommes ont le devoir de s'entr'aimer, c'est de la théorie — et les chrétiens sont les derniers à le pratiquer.

Hitler (17 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.69.

Que ce soit l'homme qui tue le tigre, ou que ce soit le tigre qui mange l'homme ! Le plus fort s'impose, c'est la loi de la nature. Le monde ne change pas, ses lois sont éternelles.

Hitler (23 septembre 1941), *LPGP*, T1, p.39.

Selon le *droit naturel*, le premier personnage de la nation devrait être le meilleur.

Hitler (11 novembre 1941), *LPGP*, T1, p.119.

Le christianisme est une rébellion contre la *loi naturelle*, une protestation contre la nature. Poussé à sa logique extrême, le christianisme signifierait la culture systématique du déchet humain.

Hitler (10 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.51.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Nous pensons ici en particulier à ce qu'on appelle le *droit naturel*, inscrit de la main même du Créateur sur les tables du cœur humain (Rom., II, 14 sq) et que la saine raison peut y lire quand elle n'est pas aveuglée par le péché et la passion. C'est d'après les commandements de ce *droit de nature*, que tout *droit positif*, de quelque législateur qu'il vienne, peut être apprécié dans son contenu moral et, par là même, dans l'autorité qu'il a d'obliger en conscience.

« Il est impossible qu'une chose soit utile si elle n'est pas en même temps moralement bonne. Et ce n'est point parce qu'elle est utile qu'elle est moralement bonne, mais parce qu'elle est moralement bonne qu'elle est utile. » (Cicéron, *De officiis*, III, 30.) [...] ce qui est moralement défendu ne peut jamais servir au véritable bien du peuple. [...] Mépriser cette vérité, c'est oublier que le véritable *bien commun* est déterminé et reconnu, en dernière

analyse,

– par la nature de l’homme, qui équilibre harmonieusement droits personnels et obligations sociales, et

– par le but de la société, déterminé aussi par cette même nature humaine. La société est voulue par le Créateur comme le moyen d’amener à leur plein développement les dispositions individuelles et les avantages sociaux que chacun, donnant et recevant tour à tour, doit faire valoir pour son bien et celui des autres.

## De l’usurpation des mots sacrés

### LA FOI

Si le peuple allemand perdait la *foi*, si le peuple allemand n’était plus disposé à se donner corps et âme pour survivre — alors le peuple allemand n’aurait plus qu’à disparaître !

Hitler (27 janvier 1942), *LPGP*, T1, p.250.

Celui qui veut agir doit prendre appui sur la *foi*, et la *foi* ne se trouve que dans le peuple. La grande masse est sans mémoire, elle va de l’avant avec l’ingénuité de l’innocence. Nous avons vu de quoi est capable un peuple qui est dirigé. En lui toutes les possibilités existent, pour le bien comme pour le mal. Le devoir du *national-socialisme*, tendre inébranlablement à ceci : que ce qu’il y a de meilleur dans le peuple puisse se développer sans cesse.

Hitler (21 septembre 1941), *LPGP*, T1, p.37.

[...] cette confiance en soi doit être donnée aux enfants de notre peuple par l’éducation dès leurs premières années. Tout le système d’éducation et de culture doit viser à leur donner la conviction qu’ils sont absolument supérieurs aux autres peuples. La force et l’adresse corporelles doivent leur rendre la *foi* en l’invincibilité du peuple auquel ils appartiennent.

Hitler, *Mein Kampf*, p.410.

Je *crois* aveuglément en mon peuple. Si je perdais cette *foi*, il ne nous resterait plus qu’à plier bagage.

Hitler (3-4 janvier 1942), *LPGP*, T1, p.166.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

La « *foi* » consiste à tenir pour vrai ce que Dieu a révélé et propose par son Église à la croyance des hommes.

« *C’est la conviction solide des choses invisibles.* » (Hebr., XI, 1.)

La joyeuse et fière confiance dans l’avenir de son peuple, qui tient au cœur de chacun, signifie toute autre chose que la *foi* dans le sens religieux du mot. LA GRÂCE

De même, dans l’avenir, ce n’est pas la *grâce* « raciste » qui donnera à notre peuple le sol, et avec lui les moyens d’existence, mais seule la puissance du glaive victorieux pourra l’obtenir.

Hitler, *Mein Kampf*, p.651.

IMMORTALITÉ — VIE ÉTERNELLE

Les dieux, pour les Romains, étaient des images familières. Il est assez difficile de savoir s'ils avaient une idée précise de l'au-delà. Pour eux, la *vie éternelle* s'incarnait dans les êtres vivants, et elle consistait en un perpétuel renouvellement. C'était là des conceptions assez proches de celles qu'on trouve chez les Japonais et les Chinois à l'époque où apparut chez eux la svastika.

Hitler (17 février 1942), *LPGP*, T1, p.303.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

*Immortalité*, dans le sens chrétien, veut dire : continuation de la vie de l'homme après la mort terrestre, dans sa personnalité individuelle, pour son éternelle récompense, ou pour son éternel châtement.

Quiconque ne veut désigner par le mot : « *immortalité* » que la continuation ici-bas de la vie collective dans la durée de son peuple pour un avenir d'une longueur indéterminée, celui-là renverse et falsifie l'une des vérités fondamentales de la *foi* chrétienne, il touche aux bases mêmes de la conception religieuse de l'univers, qui exige un ordre moral dans le monde. HUMILITÉ, LA FORCE ET L'HÉROÏSME

Qu'est ce que ce dieu qui ne prend plaisir qu'à voir les hommes s'*humilier* devant lui ?

Hitler (13 décembre 1941), *LPGP*, T1, p.141.

Tout comme dans l'islamisme, il n'y a aucune espèce de terrorisme dans la religion d'État japonaise, mais au contraire une promesse de bonheur. Ce terrorisme dans la religion procède en somme d'un dogme juif, que le christianisme a universalisé, et dont l'effet est de semer le trouble et la confusion dans les esprits. Il est visible que, dans le domaine de la foi, les représentations terroristes n'ont d'autre but que de détourner les hommes de leur optimisme naturel, et de développer en eux l'instinct de la *lâcheté*.

Hitler (4 avril 1942), *LPGP*, T2, p.36.

Si à Poitiers Charles Martel avait été battu, la face du monde eût changé. Puisque le monde était déjà voué à l'influence judaïque (et son produit, le christianisme, est une chose si fade !) il eût beaucoup mieux valu que le mahométisme triomphât. Cette religion récompense l'*héroïsme*, elle promet aux guerriers les joies du septième ciel... Animé d'un tel esprit, les Germains eussent conquis le monde. C'est le christianisme qui les en a empêchés.

Hitler (28 août 1942), *LPGP*-, T2, p.297.

En dix ans, nous aurons constitué une élite d'hommes dont nous saurons que nous pouvons compter sur eux à chaque fois qu'il s'agira de maîtriser de nouvelles difficultés. Nous tirerons de là un nouveau type d'homme, une race de *dominateurs*, des sortes de vice-rois.

Hitler (1<sup>er</sup>-2 août 1941), *LPGP*, T1, p.20.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

On vous parle beaucoup de la grandeur *héroïque*, que l'on oppose consciemment et mensongèrement à l'*humilité* et à la *patience* évangéliques. Pourquoi donc vous taire – qu'il y a aussi un *héroïsme* des luttes morales ?

– que la conservation de l'innocence baptismale constitue un haut fait d'*héroïsme* qui devrait recevoir dans l'ordre religieux, et naturel aussi, l'hommage qu'il mérite ? [...] L'*humilité*, dans l'esprit de l'*Évangile*, et la prière pour obtenir le secours de la grâce

de Dieu peuvent parfaitement s'unir à l'estime de soi-même, à la confiance en soi, à l'héroïsme. [...] Dans sa misérable façon de railler l'*humilité chrétienne*, comme une dégradation de soi-même et une attitude sans courage, l'odieux orgueil de ces novateurs se couvre lui-même de ridicule. PÉCHÉ ORIGINEL

Le péché contre le sang et la race est le *péché originel* de ce monde et marque la fin d'une humanité qui s'y adonne.

Hitler, *Mein Kampf*, p.247.

Mais enfin les conquérants deviennent infidèles au principe, d'abord observé, en vertu duquel ils conservaient la pureté de leur sang ; ils commencent à s'unir aux indigènes leurs sujets et mettent fin ainsi à leur propre existence ; car le *péché originel* commis dans le Paradis a toujours pour conséquence l'expulsion des coupables.

Hitler, *Mein Kampf*, p.291.

RÉVÉLATION « de la primauté de la race »

Si j'essaie de juger mon œuvre, je dois considérer en premier lieu que j'ai contribué, dans un monde qui avait oublié cette notion, à faire triompher l'idée de la primauté de la race.

Hitler (21-22 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.81.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

« Révélation », au sens chrétien du mot, désigne la parole dite par Dieu aux hommes. Employer ce même mot pour les « suggestions » du sang et de la race, pour les irradiations de l'histoire d'un peuple, c'est, à coup sûr, créer une équivoque. [La] Révélation ne connaît pas de complément apporté de main d'homme, elle n'admet pas davantage d'être évincée et remplacée par d'arbitraires « révélations » que certains porte-parole du temps présent prétendent faire dériver de ce qu'ils appellent le *Mythe du Sang* et de la *Race*.

## Sur le culte de l'État

Le monde antique avait ses dieux et servait ses dieux. Mais les prêtres interposés entre les dieux et les hommes étaient des serviteurs de l'État, car les dieux protégeaient la Cité. En somme, ils étaient l'émanation d'une puissance que le peuple avait créée. L'idée d'un Dieu unique était impensable pour ce monde-là.

Hitler (21 octobre 1941), *LPGP*, T1, p.77.

Si l'on arrivait à éduquer la nation d'une solidarité fanatique entre compatriotes et de chacun d'eux à l'égard de l'État, le *Reich allemand* — comme ce fut déjà le cas mille ans après l'effondrement de l'Empire romain — serait la plus grande puissance d'Europe.

Hitler (20 mai 1942), *LPGP*, T2, p.130.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'État, ou la forme de l'État, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine ? toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, ? quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle de valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu : celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi.

## Du droit de jouir sans entrave

La catastrophe pour nous, c'est d'être liés à une religion qui s'insurge contre toutes les joies des sens.

Hitler (1<sup>er</sup>-2 décembre 1941), *LPGP*, T1, p.139.

Pour mériter sa place dans l'histoire, notre peuple doit être avant tout un peuple de soldats. Cela implique à la fois des devoirs et des droits : une éducation d'une extrême rigueur, mais la possibilité de jouir sainement de la vie. Si un soldat allemand doit être prêt à donner sa vie sans discussion il doit avoir en revanche la liberté d'aimer sans entraves. La vie est ainsi faite que la guerre et l'amour vont de pair. Quant au petit bourgeois ergoteur et mesquin, qu'il se contente des miettes du festin ! Mais pour tenir le soldat dans l'appétence du combat, qu'on ne vienne pas l'importuner avec le précepte religieux qui recommande l'abstinence de la chair. Un homme à l'esprit sain ne peut que sourire quand un saint Antoine prétend lui ôter la joie la plus grande qui soit et l'inciter à « *se mortifier lui-même à coups de cravache* » !

Hitler (23 avr. 1942), *LPGP*, T2, p.74.

Le Pape dans *Mit Brennender Sorge* :

Nous répétons avec une gravité profonde : il ne suffit pas de faire partie de l'Église du Christ. Il faut encore être un membre vivant de cette Église, en esprit et en vérité. Et ne le sont que ceux qui se maintiennent en *état de grâce* et vivent continuellement en présence de Dieu, dans l'innocence ou dans une sincère et effective pénitence. Ne laissez pas la noblesse de cette irremplaçable *liberté* s'avilir dans l'esclavage du péché et de la sensualité.

Qui chante l'hymne de la fidélité à la patrie terrestre ne doit pas, par l'infidélité à son Dieu, à son Église, devenir un déserteur et un traître à sa patrie céleste.

## Synthèse légitimiste

Aux sources de la politique

---

**Q**U'EST-CE QU'UN RÉGIME politique légitime ? Quelle est plus précisément la finalité de la politique ? L'activité politique étant propre à l'être humain, la réponse à ces questions se trouve probablement dans la connaissance de ce qui constitue l'humanité elle-même. Peut-être saurons-nous alors dégager des principes de légitimité susceptibles d'une adhésion la plus universelle. [La Rédaction]

### Sommaire

---

9.1	L'homme est un animal rationnel . . . . .	96
9.2	Agir selon la raison . . . . .	96
9.3	L'homme est un animal politique . . . . .	97
9.4	La loi naturelle est la loi de la nature humaine . . . . .	97
9.5	Le droit naturel découle de la loi naturelle . . . . .	98
9.6	De l'origine divine de la loi naturelle au droit divin . . . . .	99
9.7	L'objet de la politique : la réalisation du bien commun . . . . .	99
9.8	Autorité et légitimité du prince . . . . .	101
9.9	Le gouvernement organique et ses principes . . . . .	102
9.10	Le roi est le justicier . . . . .	103
9.11	Légitimité institutionnelle et lois fondamentales . . . . .	103
9.12	Monarchie indépendante et gouvernement de conseil . . . . .	104
9.13	La royauté chrétienne . . . . .	105
9.14	Charte de la légitimité . . . . .	108
9.15	Conclusion . . . . .	110

---

## 9.1 L'homme est un animal rationnel

Aristote (384-322 av. J.-C.) constate :

L'homme est un animal rationnel<sup>1</sup>.

L'homme est en effet doué de raison. Son intelligence peut connaître le vrai, le beau et le bien, et sa volonté les désirer. Sa raison est capable, non seulement d'identifier le bien à atteindre, mais encore de trouver un moyen propre pour parvenir à ce bien, et c'est précisément dans le choix des moyens pour atteindre le bien que réside la liberté de l'homme. Aussi Bossuet (1627-1704) écrit :

La raison est cette lumière admirable, dont le riche présent [...] vient du ciel [...] par laquelle Dieu a voulu que tous les hommes fussent libres<sup>2</sup>.

## 9.2 Agir selon la raison

L'homme vertueux est celui qui agit conformément à la raison, et Cicéron (106-43 av. J.-C.) remarque en effet :

Pour tout dire en un mot, la vertu est la raison même<sup>3</sup>.

De même saint Thomas d'Aquin (1224-1274) dit :

Il y a en tout humain une inclination naturelle à agir conformément à sa raison. Ce qui est proprement agir selon la vertu<sup>4</sup>.

Le chinois Confucius (v<sup>e</sup>-iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) se rapportant à la *Grande étude* — qui est le traité d'éducation des anciens rois — ajoute que l'on ne peut tendre vers le souverain bien qu'en agissant conformément à la raison qui est la perfection humaine :

La loi de la *Grande Étude*, ou de la philosophie pratique, consiste à développer et remettre en lumière le principe lumineux de la raison que nous avons reçu du ciel, à renouveler les hommes, et à placer sa destination définitive dans la perfection, ou le souverain bien<sup>5</sup>.

Aristote identifie par ailleurs le souverain bien avec le bonheur que l'on éprouve au terme d'une vie vertueuse :

Qu'est-ce donc qui empêche de qualifier d'heureux celui qui agit conformément à la vertu parfaite, et qui est suffisamment pourvu de biens extérieurs, non pendant telle ou telle durée, mais pendant une vie complète<sup>6</sup> ?

---

1. « Car seul il [l'homme] a la raison. » (ARISTOTE, *Les Politiques*, livre VII, chap. XIII, 12, trad. Pierre PELLEGRIN, Flammarion, Paris, 1993, p. 493.)

2. Jacques-Bénigne BOSSUET, *Œuvres de Bossuet*, tome I, Firmin Didot frères fils et C<sup>ie</sup>, Paris, 1860, p. 15-16.

3. CICÉRON, *Tusculanarum disputationum*, livre IV, 15, cité par A. DEGERT, *Les idées morales de Cicéron*, Librairie Bloud & C<sup>ie</sup>, Paris, 1907, p. 8.

4. Saint Thomas d'AQUIN, *Somme Théologique*, I<sup>a</sup>-II<sup>ae</sup>, « La loi », Question 94, trad. LAVERSIN, Édition de la Revue des jeunes, Desclée & C<sup>ie</sup>, Paris, 1935, p. 115.

5. CONFUCIUS, *Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, trad. M.-G. PAUTHIER, Librairie Garnier Frères, 1921, p. 1.

6. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 1101a, trad. Jean DEFRADAS, Presses pocket, col. Agora les classiques, 1992, p. 51-52.

### 9.3 L'homme est un animal politique

Un homme ne parvient à accomplir sa nature d'animal rationnel qu'à l'aide de l'éducation que lui dispensent ses semblables au sein de communautés naturelles.

– La première des communautés naturelles est la famille. Le petit d'homme vient au monde grâce à un père et une mère qui doivent naturellement — sauf accident — l'élever, lui donner une éducation, lui transmettre ce qu'ils ont eux-mêmes reçu. Par son exemple, la famille procure l'amour et éduque à l'amour, elle enseigne l'essentiel de la vie en société (comme le respect de l'autorité garante du bien commun, le respect de l'altérité sexuée, l'aide à apporter aux plus jeunes ou aux plus faibles, etc.) ainsi que la hiérarchie des biens. Mais la famille, malgré son rôle essentiel, ne peut pourvoir à l'ensemble de ses besoins.

– L'autre communauté naturelle qui existe nécessairement, et qui pourvoit le plus universellement aux besoins de l'être humain, est la communauté politique (ou cité<sup>7</sup>). Aussi Aristote donne-t-il une autre définition de l'homme, cette fois-ci, dans un ordre pratique :

L'homme est un animal politique<sup>8</sup>.

Sans la cité, l'homme ne peut accomplir sa nature rationnelle, car il est un enfant-loup, autrement dit, à peine plus qu'un animal.

### 9.4 La loi naturelle est la loi de la nature humaine

L'homme est donc un animal rationnel et politique. Ainsi, comme n'importe quelle autre créature, existe-t-il pour lui des lois qui lui sont propres et qui constituent l'écologie<sup>9</sup> de l'être humain : non seulement des lois physiques, biologiques ou physiologiques (nature animale), mais aussi des lois de bon comportement par rapport à lui même et à ses semblables (nature rationnelle et politique).

Les lois du bon comportement de l'être humain sont appelées loi naturelle ou loi morale. Saint Thomas d'Aquin résume les préceptes de la loi naturelle :

Tout ce qui agit, le fait en vue d'une fin qui a valeur de bien. C'est pourquoi le principe premier, pour la raison pratique, est celui qui se base sur la notion de bien, à savoir qu'il faut faire et rechercher le bien et éviter le mal. Tel est le premier précepte de la loi<sup>10</sup>.

Tout ce qui assure la conservation humaine et tout ce qui empêche le contraire de cette vie, c'est-à-dire la mort, relèvent de la loi naturelle<sup>11</sup>.

Appartient à la loi naturelle ce que l'instinct naturel apprend à tous les animaux, par exemple l'union du mâle et de la femelle, le soin des petits, etc.<sup>12</sup>

7. Contrairement à une famille qui ne peut subsister seule, la cité est auto-suffisante pour assurer sa mission. Pour cette raison, elle est appelée « société naturelle parfaite ».

8. « *L'homme est naturellement un animal politique, destiné à vivre en société.* » (ARISTOTE, *La Politique*, livre I, chap. I, par. 9, trad. Thurot, Garnier Frères, Paris, non daté, p. 5.)

9. L'écologie est la science qui a pour objet les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur environnement.

10. Saint Thomas d'AQUIN, *Som. théo.*, La Loi, Question 94, *op. cit.*, p. 109-110.

11. Saint Thomas d'AQUIN, *Som. théo.*, La Loi, Question 94, *op. cit.*, p. 111.

12. Saint Thomas d'AQUIN, *Som. théo.*, La Loi, Question 94, *op. cit.*, p. 111.

On trouve dans l'homme un attrait vers le bien conforme à sa nature d'être raisonnable, qui lui est propre ; ainsi se sent-il un désir naturel de connaître la vérité sur Dieu et de vivre en société. En suite de quoi appartient à la loi naturelle tout ce qui relève de cet attrait propre : par exemple qu'il évite l'ignorance, ou ne fasse pas de tort à son prochain avec lequel il doit entretenir des rapports, et en général toute autre prescription de ce genre <sup>13</sup>.

Mais bien avant l'Aquinate, dans la Rome païenne, Cicéron proclame l'universalité de la loi naturelle propre au genre humain :

Il est une loi véritable, la droite raison, conforme à la nature, universelle, immuable, éternelle dont les ordres invitent au devoir, dont les prohibitions éloignent du mal. Soit qu'elle commande, soit qu'elle défende, ses paroles ne sont ni vaines auprès des bons, ni puissantes sur les méchants.

Cette loi ne saurait être contredite par une autre, ni rapportée en quelque partie, ni abrogée tout entière. Ni le sénat, ni le peuple ne peuvent nous délier de l'obéissance à cette loi. Elle n'a pas besoin d'un nouvel interprète, ou d'un organe nouveau.

Elle ne sera pas autre dans Rome, autre dans Athènes ; elle ne sera pas autre demain qu'aujourd'hui : mais, dans toutes les nations et dans tous les temps, cette loi régnera toujours, une, éternelle, impérissable ; et le guide commun, le roi de toutes les créatures, Dieu même donne la naissance, la sanction et la publicité à cette loi, que l'homme ne peut méconnaître, sans se fuir lui-même, sans renier sa nature, et par cela seul, sans subir les plus dures expiations, eût-il évité d'ailleurs tout ce qu'on appelle supplice <sup>14</sup>.

## 9.5 Le droit naturel découle de la loi naturelle

L'existence d'une loi commune au genre humain implique des droits imprescriptibles qui garantissent à tout être humain la liberté d'accomplir cette loi, tel est le droit naturel. Quand Aristote traite de la « loi commune » à tous les hommes et du droit naturel qui lui est associé, il recourt à l'exemple d'Antigone — l'héroïne du drame de Sophocle (495-406 av. J.-C.) — qui meurt pour avoir soutenu devant le tyran Créon qu'elle avait le droit d'obéir à une loi supérieure à la sienne :

Il y a une justice et une injustice dont tous les hommes ont comme une divination et dont le sentiment leur est naturel et commun, même quand il n'existe entre eux aucune communauté ni aucun contrat ; c'est évidemment, par exemple, ce dont parle l'*Antigone* de Sophocle, quand elle affirme qu'il était juste d'enfreindre la défense et d'ensevelir Polynice ; car c'était là un droit naturel : « *Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle et dont personne ne connaît l'origine.* » C'est aussi celle dont Empédocle s'autorise pour interdire de tuer un être animé ; car on ne peut prétendre que cet acte soit juste pour certains, et ne le soit pas pour d'autres : « *Mais la loi universelle s'étend en tous sens, à travers l'éther qui règne au loin et aussi la terre immense* <sup>15</sup>. »

---

13. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Som. théo.*, La Loi, Question 94, *op. cit.*, p. 111-112.

14. CICÉRON, *De republica*, livre III, 17, in *La république de Cicéron traduite d'après un texte découvert par M. Mai*, par M. VILLEMMAIN de l'Académie française, Didier et C<sup>ie</sup> librairies-éditeurs, 1858, p. 184-185.

15. ARISTOTE, *Rhétorique*, livre I (tome I), chap. XIII, 1373b, trad. Médéric DUFOUR et autres, Les Belles-Lettres, Paris, 1960, p. 130.

## 9.6 De l'origine divine de la loi naturelle au droit divin

Il n'est point de loi sans législateur et, depuis l'Antiquité, la loi naturelle est reconnue comme le fruit d'une Intelligence supérieure, d'une Volonté divine. Ainsi l'exprime Sophocle par la voix de la vertueuse Antigone qui conteste la loi de Créon, injuste, car contraire à la loi naturelle et divine, ainsi qu'au droit associé à cette loi prioritaire :

Antigone — Oui, car ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée ! Ce n'est pas la Justice, assise aux côtés des dieux infernaux ; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixées aux hommes, et je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux ! Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, et nul ne sait le jour où elles ont paru. Ces lois-là, pouvais-je donc, par crainte de qui que ce fût, m'exposer à leur vengeance chez les dieux <sup>16</sup> ?

Bonald (1754-1840) précise la notion de droit divin, ce droit fondamental de vivre selon la loi naturelle voulue par Dieu et à laquelle doivent nécessairement se conformer les lois de l'autorité politique pour être légitimes :

Nous ne voyons le droit divin que dans la conformité des lois sociales aux lois naturelles dont Dieu est l'auteur <sup>17</sup>.

[Les gouvernements] sont surtout de droit divin lorsqu'ils sont conformes aux lois naturelles de l'ordre social dont le suprême législateur est l'auteur et le conservateur, et le pouvoir public ainsi considéré n'est pas plus ni autrement de droit divin que le pouvoir domestique. Et les imposteurs qui disent, et les sots qui répètent que nous croyons telle ou telle famille, tel ou tel homme visiblement désigné par la providence pour régner sur un peuple nous prêtent gratuitement une absurdité pour avoir le facile mérite de la combattre, et sous ce rapport, la famille des bourgeois n'était pas plus de droit divin que celle des ottomans <sup>18</sup>.

Le droit divin n'est donc que la reconnaissance de l'origine divine du droit naturel, et le juriste Jean Bodin (1529-1596) associe bien les deux quand il s'agit de justifier l'interdiction des crimes :

Les défenses des crimes sont de droit divin et naturel <sup>19</sup>.

## 9.7 L'objet de la politique : la réalisation du bien commun

Des pages précédentes, il résulte que la politique a pour finalité de permettre aux hommes l'accomplissement de leur nature d'animal rationnel et politique. Confucius dit :

16. SOPHOCLE, *Antigone*, trad. P. MAZON, Budé, Les Belles Lettres, 1962, p. 93.

17. Louis de BONALD, *Louis de Bonald. Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*. DUC/Albatros, 1988, p. 82.

18. Louis de BONALD, *Louis de Bonald. Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits, op. cit.*, P. 44.

19. Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre I, chap. IX (De la souveraineté), Librairie Jacques du Puys, Paris, 1577, p. 147.

Les anciens princes qui désiraient développer et remettre en lumière, dans leurs États, le principe lumineux de la raison que nous recevons du Ciel, s'attachaient auparavant à bien gouverner leurs royaumes. [...] Le royaume étant bien gouverné, le monde ensuite jouit de la paix et de la bonne harmonie <sup>20</sup>.

Aristote confirme que la finalité de la politique est le bonheur, soit une vie de la communauté politique conforme à la raison, à la vertu. Aussi l'homme d'État doit-il posséder de solides connaissances en morale pour bien gouverner :

Le bonheur est au nombre des biens de valeur et parfaits. Il semble tel précisément parce qu'il est un principe : c'est pour le bonheur que nous faisons tout le reste, et nous posons que le principe et la cause des biens est quelque chose de précieux et de divin.

Puisque le bonheur est une activité de l'âme conforme à la vertu parfaite, l'examen doit porter sur la vertu : peut-être aurons-nous ainsi une vue meilleure du bonheur. L'homme d'État authentique passe pour y consacrer l'essentiel de ses efforts : il veut faire de ses concitoyens de bons citoyens, dociles aux lois. [...] Ainsi l'homme d'État doit étudier l'âme : il doit l'étudier pour ces raisons, et juste assez pour ce qu'il recherche <sup>21</sup>.

Saint Thomas précise la mission du souverain :

Le roi est celui qui gouverne la multitude d'une cité ou d'une province, et ceci en vue du bien commun <sup>22</sup>.

Et il détaille les conditions de réalisation du bien commun :

Toutefois, si l'unité même de l'homme est l'effet de la nature, l'unité de la multitude, que l'on nomme paix, doit être procurée par les soins du souverain.

Ainsi, trois conditions seront requises pour que la multitude s'établisse dans une vie conforme à l'honnêteté naturelle.

– La première sera qu'elle se fonde sur l'unité de la paix.

– La seconde, qu'étant unie par le lien de la paix, elle soit dirigée à bien agir. Car, s'il est impossible à l'homme de bien agir lorsque l'unité de ses parties ne se trouve préalablement réalisée, de même il sera impossible [de bien agir] à une société humaine à qui manque l'unité de la paix, en raison de ses luttes intestines.

– La troisième condition requise est que la prudence du souverain prévoie tout ce qui suffit à [assurer] le plein développement d'une vie conforme au bien honnête. Tels sont les moyens par lesquels le roi pourra fixer la multitude dans un genre de vie conforme à l'honnêteté naturelle <sup>23</sup>.

L'apport chrétien sublime le rôle du roi qui devient l'auxiliaire de Dieu pour guider les hommes vers le bonheur éternel, pour les conduire — grâce à une vie honnête, une vie conforme à leur nature d'animal rationnel et politique — à jouir de Dieu Lui-même après la mort, à s'unir à la source de l'amour et de tout bien. Saint Thomas continue :

---

20. CONFUCIUS, *Doctrine de Confucius...*, *op. cit.*, p. 2-3.

21. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 1102a, *op. cit.*, p. 51-52.

22. Saint Thomas d'AQUIN, *De regno*, trad. Claude ROGUET, Éditions de la Gazette Française, livre I, chap. I, Paris, 1926, p. 13.

23. Saint Thomas d'AQUIN, *De regno*, livre I, chap. xv, *op. cit.*, p. 119-120.

Si donc la vie présente, le bien-être et la rectitude morale qu'elle comporte ont pour fin la béatitude céleste, il appartient en conséquence à la fonction royale de procurer le bien commun de la multitude, suivant une méthode capable de lui faire obtenir la béatitude céleste ; c'est-à-dire qu'il doit prescrire ce qui y conduit et, dans la mesure du possible, interdire ce qui y est contraire. [...]

Le roi, instruit dans la loi divine, doit donc porter son principal effort sur la manière dont la multitude de ses sujets pourra observer une vie conforme au bien honnête<sup>24</sup>.

Enfin, c'est le propre du roi — nous dit Bodin — de légiférer selon la loi naturelle :

Le Monarque Royal est celui, qui se rend aussi obéissant aux lois de nature, comme il désire les sujets être envers lui, laissant la liberté naturelle, et la propriété des biens à chacun<sup>25</sup>.

## 9.8 Autorité et légitimité du prince

Si le prince s'efforce de vivre et de gouverner selon la raison, s'il œuvre pour permettre aux hommes d'accomplir leur nature en leur garantissant le droit naturel et divin de vivre selon la loi naturelle, alors il est aimé. Les anciens Chinois disent en effet :

C'est pourquoi un prince doit, avant tout, veiller attentivement sur son principe rationnel et moral. S'il possède les vertus qui en sont la conséquence, il possédera le cœur des hommes<sup>26</sup>.

Bossuet est plus rigoureux encore lorsqu'il s'adresse au futur roi sur la nécessité de gouverner selon la raison :

Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du Ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis. Car il ne faut pas s'attendre, ou que les hommes respectent celui qui méprise ce qui le fait homme, ou que Dieu protège celui qui n'aura fait aucun état de ses dons les plus excellents<sup>27</sup>.

En 1191, le philosophe Tchoû-Hî, disciple de Confucius, cite un ancien texte chinois et le commente :

Le *Khang-kao* dit : « *Le mandat du Ciel qui donne la souveraineté à un homme, ne la lui confère pas pour toujours.* » Ce qui signifie qu'en pratiquant le bien ou la justice, on l'obtient ; et qu'en pratiquant le mal ou l'injustice, on le perd<sup>28</sup>.

Le souverain ne garde donc son « mandat du Ciel » — autrement dit son autorité, ou sa légitimité — que s'il pratique la justice. Telle est aussi la conclusion de Jean Bodin :

24. Saint Thomas D'AQUIN, *De regno*, livre I, chap. xv, *op. cit.*, p. 117-118.

25. Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre II, chap. III (De la monarchie royale), *op. cit.*, p. 238.

26. THSENG-TSEU — disciple de Confucius —, « L'explication », chap. x, *Doctrine de Confucius...*, *op. cit.*, p. 20.

27. J.-B. BOSSUET, *Cœuvres de Bossuet*, *op. cit.*, p. 15.

28. TCHOÛ-HÎ, *Doctrine de Confucius...*, *op. cit.*.

C'est donc la vraie marque de la Monarchie Royale, quand le Prince se rend aussi doux, et ployable aux lois de nature, qu'il désire ses sujets lui être obéissants. Ce qu'il fera, s'il craint Dieu surtout, s'il est pitoyable aux affligés, prudent aux entreprises, hardi aux exploits, modeste en prospérité, constant en adversité, ferme en sa parole, sage en son conseil, soigneux des sujets, secourable aux amis, terrible aux ennemis, courtois aux gens de bien, effroyable aux méchants, et juste envers tous.

Si donc les sujets obéissent aux lois du Roi, et le Roi aux lois de nature, la loi d'une part et d'autre sera maîtresse, ou bien, comme dit Pindare, Reine. Car il s'ensuivra une amitié mutuelle du Roi envers les sujets, et l'obéissance des sujets envers le Roi, avec une très plaisante et douce harmonie des uns avec les autres, et de tous avec le Roi. C'est pourquoi cette Monarchie se doit appeler royale et légitime<sup>29</sup>.

Et Louis XIV d'exhorter le Dauphin à se soumettre humblement à l'Auteur de la loi naturelle :

Et à vous dire la vérité, mon fils, nous ne manquons pas seulement de reconnaissance et de justice, mais de prudence et de bon sens, quand nous manquons de vénération pour Celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Notre soumission pour Lui est la règle et l'exemple de celle qui nous est due<sup>30</sup>.

Le roi est semblable au commandant d'un navire dont la mission est d'amener les passagers à bon port. Le commandant est le « seul maître après Dieu » des opérations sur son bateau pour atteindre la destination du voyage. De même le roi est le maître des lois dans son royaume pour atteindre la fin qui lui est assignée. Dante (1265-1321) note que, sous ce rapport, le roi devient le serviteur de tous :

On voit que, si le consul ou le roi ont seigneurie sur les autres au regard de la route à suivre, il n'empêche qu'au regard du but ils sont serviteurs des autres : et le Monarque principalement, qu'il faut tenir sans doute aucun pour le serviteur de tous. Ainsi enfin peut-on connaître dès ce point que l'existence du Monarque est rendue nécessaire par la fin qui lui est assignée, d'établir et maintenir les lois. Adonc le genre humain, quand il est rangé sous le Monarque, se trouve au mieux ; d'où il suit qu'une Monarchie est nécessaire au bien-être du monde<sup>31</sup>.

## 9.9 Le gouvernement organique et ses principes

Le modèle de la cité traditionnelle est la société organique, autrement dit une société dont les membres sont liés les uns aux autres de façon vivante — tels les organes du corps humain — afin de coopérer en vue du bien commun du corps tout entier. C'est ce modèle traditionnel de la cité auquel recourt Louis XIV :

Car enfin, mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres<sup>32</sup>.

---

29. Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre II, chap. III (De la monarchie royale), *op. cit.*, p. 239.

30. Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, année 1661, livre second, deuxième section, cité par Alexandre MARAL, *Le Roi-Soleil et Dieu, Essai sur la religion de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2012, p. 7.

31. Dante ALIGHIERI, *Monarchia*, livre I, chap. XII, 12-13, *Œuvres complètes* de La Pléiade, p. 651.

32. François BLUCHE, *Louis XIV vous parle*, Stock, 1988, col. Clefs de l'histoire, p. 50, cité par Marie-Pauline DESWARTE, *La République organique en France*, Via Romana, 2014, p. 13-14.

L'État ne commande pas directement aux personnes, mais par le biais de corps intermédiaires qui sont autant d'organes auxquels est déléguée l'autorité dans les domaines où ils sont compétents. La société organique repose sur deux principes :

- Principe de finalité : Les groupements du corps social sont des organes vivants et complémentaires qui agissent pour leur bien commun, mais aussi pour le bien commun du corps tout entier.
- Principe de subsidiarité : Un groupement d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie des groupements d'ordre inférieur, à commencer par la famille, mais les soutenir et les favoriser.

## 9.10 Le roi est le justicier

Le roi garantit l'État de droit, et l'historien François Furet (1927-1997) dit :

Au-dessus des lois, mais soumis à des lois, le roi de France n'est pas un tyran : la monarchie française, État de droit, ne doit pas être confondue avec le despotisme, qui est le pouvoir sans frein d'un maître <sup>33</sup>.

Toute l'œuvre de Bonald rappelle que le rôle essentiel du roi consiste à rendre la justice :

Le premier principe de la royauté est que les rois de France doivent être justiciers comme saint Louis plutôt que guerriers et que la gravité du magistrat qui éloigne la familiarité leur sied mieux que la camaraderie militaire <sup>34</sup>.

Aristote précise ce qu'il faut entendre par « juste » :

En un sens nous appelons juste ce qui produit et conserve le bonheur et ses composants pour la communauté politique <sup>35</sup>.

## 9.11 Légimité institutionnelle et lois fondamentales

Dans une formule quasi mystique — mais un peu ambiguë <sup>36</sup> — le philosophe Antoine Blanc de Saint-Bonnet (1815-1880) exprime bien le caractère transcendant de la légimité dynastique :

La légimité des rois est l'anneau par lequel les nations se rattachent à Dieu pour demeurer vivantes et honorées <sup>37</sup>.

M<sup>sr</sup> de Ségur (1820-1881) précise :

[Gouvernement] légitime, c'est-à-dire conforme à la loi de Dieu et aux traditions du pays <sup>38</sup>.

33. François FURET, *La Révolution*, Hachette, col. Pluriel, Paris, 1988, tome 1 introduction p. 17.

34. Louis de BONALD, *Réflexions sur la révolution de juillet 1830*, *op. cit.*, p. 83.

35. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, livre v, 1129b, *op. cit.*, p. 123.

36. En effet, la formule est contestable si on entend qu'une nation est douée de volonté propre.

37. Antoine BLANC DE SAINT-BONNET, *La Légimité*, Casterman, Paris, 1873, p. 443.

38. M<sup>sr</sup> de SÉGUR, *Vive le roi!*, Haton éditeur, Paris, non daté, p. 13.

En France, le droit monarchique vient de la coutume dont Cicéron nous dit qu'elle prend sa source dans la loi naturelle :

L'origine première du droit est œuvre de nature ; puis certaines dispositions passent en coutumes, la raison les jugeant utiles ; enfin ce que la nature avait établi et que la coutume avait confirmé, la crainte et la sainteté des lois l'ont sanctionné<sup>39</sup>.

Notre pays possède cette grâce inestimable que la désignation du monarque est ôtée du choix humain mais confiée à la seule loi, ou *Lois fondamentales du Royaume*, au sujet desquelles Jean-Baptiste Colbert de Torcy écrit :

Suivant ces lois, le prince le plus proche de la couronne en est héritier nécessaire [...] il succède, non comme héritier, mais comme le monarque du royaume [...] par le seul droit de sa naissance. Il n'est redevable de la couronne ni au testament de son prédécesseur, ni à aucun édit, ni à aucun décret, ni enfin à la libéralité de personne, mais à la loi. Cette loi est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir<sup>40</sup>.

Ce mode de désignation offre en effet l'immense avantage de préserver au mieux l'unité de la paix en épargnant au pays les inévitables luttes pour le pouvoir dévoreuses de temps et d'énergie, exacerbant l'orgueil et ruinant la charité.

## 9.12 Monarchie indépendante et gouvernement de conseil

Gouverner pour le bien commun implique une autorité politique indépendante des groupes de pression économiques ou idéologiques. On parle alors d'autorité « absolue ». L'historien François Bluche (1925-2018), spécialiste de la période classique, explique ce qu'il faut comprendre par cette expression :

Le monarque étant parfaitement souverain, la monarchie française est absolue, c'est-à-dire parfaite. Absolue, c'est à dire sans liens, ce qui ne veut pas dire sans limites<sup>41</sup>.

Voltaire justifie la monarchie absolue par un argument très naturel :

Un roi absolu [...] ne peut vouloir que la grandeur et la prospérité de son État, parce qu'elle est la sienne propre, parce que tout père de famille veut le bien de sa maison. Il peut se tromper sur le choix des moyens, mais il n'est pas dans la nature qu'il veuille le mal de son royaume<sup>42</sup>.

---

39. CICÉRON, cité par saint Thomas d'AQUIN, *Somme Théologique*, I<sup>a</sup>-II<sup>æ</sup>, La loi, question 91, traduction française par M.-J. LAVERSIN O.P., Éditions de la revue des jeunes, Société Saint Jean l'Évangéliste, Desclée et C<sup>ie</sup>, Paris Tournai Rome, 1935, p. 38-39.

40. Jean-Baptiste COLBERT DE TORCY, ministre de Louis XIV, *Correspondance de Bolingbroke*, tome II, p. 222, cité par Th. DERYSSEL, *Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*, Fribourg, 1885, p. 20.

41. François BLUCHE, *L'Ancien régime, Institutions et société*, Le Livre de poche, col. Références, Paris, 1993, p. 15.

42. VOLTAIRE, *Œuvres complètes de Voltaire*, tome IV, *Siècle de Louis XIV*, Furne librairie-éditeur, Paris, 1836, p. 297.

Non tyrannique, la monarchie absolue est en effet un régime tempéré, un « régime de conseil » dans lequel les organes sociaux ont le devoir de conseil auprès de l'autorité politique. Le régime de conseil est beaucoup plus naturel que le régime d'opposition — ou régime de partis —, lequel ruine le bien commun. Bonald l'explique :

Dans le premier système, la monarchie royale, le pouvoir est conseillé, dans le second, il est combattu ; dans l'un, il est regardé comme un père, ou du moins comme un protecteur, dans l'autre comme un ennemi. Pour l'un, on dit : le roi en son conseil, a ordonné, etc. pour l'autre, on devrait dire : le roi, malgré l'opposition, ordonne, etc. [...]

Ainsi dans l'ancienne France, le roi gouvernait en son conseil, ou en ses conseils, Conseil d'État, Conseil privé, Conseil des finances, de commerce, Grand conseil, etc. et même les remontrances des cours souveraines et les doléances des états généraux n'étaient au fond que des conseils, mais des conseils d'autant plus imposants qu'ils étaient donnés par des corps puissants et indépendants<sup>43</sup>.

En revanche, le régime des partis s'oppose par définition à l'unité de la paix, car il divise et constitue une sorte de guerre institutionnalisée. Mais pis encore, il corrompt, et le même Bonald, pour avoir participé à ces assemblées parlementaires, témoigne :

Le chancelier de l'Hôpital, Sully, d'Aguesseau, ont été de sages conseillers des rois, mais je ne crains pas de soutenir que quatre ou cinq cents personnages tels que l'Hôpital, Sully, ou d'Aguesseau réunis en assemblée délibérante seraient bientôt divisés en majorité et minorité et finiraient par faire une opposition où l'on pourrait ne plus reconnaître leur raison, ni peut-être leur vertu<sup>44</sup>.

## 9.13 La royauté chrétienne

### Rappels sur la religion catholique

Les anciens païens — comme Confucius, Aristote ou Cicéron — avaient énoncé ce que l'homme pouvait connaître de lui-même et de Dieu par les seules lumières de la raison. Pour en savoir davantage sur la destinée humaine et sur l'intimité de Dieu, il fallait que Dieu intervienne Lui-même par une Révélation.

Or Dieu dit à Moïse : « *Je suis Celui qui suis*<sup>45</sup> ». Autrement dit : « *Je suis l'Être par lui-même existant* », ou « *Je suis l'Être dont l'essence est l'existence* », soit quasiment la définition de Dieu à laquelle parvient Aristote (350 av. J.-C.) par pur raisonnement, dans une société polythéiste et indépendamment de toute révélation :

Il doit donc exister un principe dont l'essence soit d'être en acte<sup>46</sup>.

Et c'est aussi dans ces termes que Jésus-Christ affirme sa divinité :

En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, moi, je suis<sup>47</sup>. [...] Si vous ne croyez pas que moi, je suis, vous mourrez dans vos péchés<sup>48</sup>.

43. Louis de BONALD, *Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*, op. cit., p. 45.

44. Louis de BONALD, *Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*, op. cit., p. 47.

45. *Exode*, III, 14.

46. ARISTOTE, *Métaphysiques*, livre XII, chap. VI, trad. Jules BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, Librairie Germer-Baillière et C<sup>ie</sup>, tome III, Paris, 1879, p. 175.

47. *Jean*, VIII, 58.

48. *Jean*, VIII, 24.

Sommé de s'expliquer devant les tribunaux, Jésus fait deux autres déclarations en ce sens, et qui lui vaudront la peine de mort :

– Il proclame sa divinité devant le tribunal religieux : « — *Tu es donc le Christ, le Fils de Dieu ? ... — Je le suis*<sup>49</sup> ».

– Il proclame sa royauté universelle devant le tribunal politique : « *Je suis roi*<sup>50</sup> » ... « *Ma royauté n'est pas de ce monde*<sup>51</sup> ». En effet, Jésus ne tient sa royauté d'aucune créature de ce monde, mais du Père éternel. Et ce n'est pas une royauté selon ce monde, car elle ne connaît pas de frontières dans le temps et dans l'espace.

Par ailleurs, Jésus-Christ déconcerte les hommes en leur enseignant l'humilité et la vie intérieure pour gagner plus encore que le bonheur fragile et périssable d'une vie vertueuse ici-bas : le bonheur éternel de la fruition (jouissance) de Dieu après la mort.

Bonald explique à propos de la religion chrétienne fondée sur la Révélation de Jésus-Christ :

Le christianisme est la « réalisation » de l'idée abstraite et spéculative de la divinité, la personnification, qu'on me passe ce terme, de Dieu-même, qui après avoir fait l'homme à son image, s'est fait lui-même à l'image de l'homme pour être connu, aimé et adoré des hommes.

Il y a dix-huit siècles que le fils de Dieu, Dieu lui-même, a daigné revêtir la forme humaine, est né, a vécu, a souffert, est mort comme homme, et a conversé longtemps au milieu des hommes. En mémoire de ce grand événement et pour en conserver au monde un perpétuel témoignage, il a laissé :

– sur les autels sa présence réelle d'une manière mystique et sous des apparences sensibles ; il a laissé encore

– dans des livres sacrés le dépôt de ses leçons, règle éternelle de toute morale et de nos devoirs,

– dans l'histoire de sa vie mortelle le modèle éternel de toutes les vertus,

– et dans la constitution de la société qu'il a fondée et dont il est le pouvoir suprême, le type de toute constitution naturelle de société.

Ce Dieu fait homme est donc :

– celui que les chrétiens reconnaissent pour le vrai souverain,

– le pouvoir de la société,

– l'homme général représentant dans sa personne l'humanité toute entière,

– il est comme il le dit lui-même, le roi des rois,

– celui par lequel les rois règnent et les législateurs rendent des lois justes et sages, *per me reges regnant*,

– tout pouvoir, dit-il, lui a été donné au ciel et sur la terre,

– nul autre nom que le sien n'a été donné à l'homme pour être sauvé, et à la société pour être heureuse et forte ;

– c'est la pierre fondamentale de l'édifice social contre laquelle tout ce qui se heurte sera brisé,

– et c'est ce qu'ont oublié trop souvent les chefs des nations chrétiennes qui n'ont reçu de force que pour protéger la religion, et qui, tout observateurs qu'ils peuvent être de ses préceptes dans leur conduite personnelle, ne la pratiquent jamais mieux que lorsqu'ils la défendent<sup>52</sup>.

---

49. *Luc*, xxii, 70.

50. *Jean*, xviii, 37.

51. *Jean*, xviii, 36.

52. LOUIS DE BONALD, *Louis de Bonald. Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*, op. cit., p. 81.

Le théoricien socialiste et anarchiste Proudhon (1809-1865) reconnaît le caractère unique et rationnel de cette religion catholique qu'il a combattue avec acharnement toute sa vie :

L'Église croit en Dieu : elle y croit mieux qu'aucune secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache l'adorer. Or, comme ni la raison ni le cœur de l'homme n'ont su s'affranchir de la pensée de Dieu, qui est le propre de l'Église, l'Église, malgré ses agitations, est restée indestructible. [...] Tant qu'il restera dans la société une étincelle de foi religieuse, le vaisseau de Pierre pourra se dire garanti contre le naufrage. [...] L'Église catholique est celle dont le dogmatisme, la discipline, la hiérarchie, le progrès, réalisent le mieux le principe et le type théorique de la société religieuse, celle par conséquent qui a le plus de droit au gouvernement des âmes, pour ne parler d'abord que de celui-là. [...] Au point de vue religieux, principe de toutes les églises, le catholicisme est resté ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Église de Rome, malgré tant et de si formidables défections, doit être réputée la seule légitime<sup>53</sup>.

## Le sacre, ou la reconnaissance institutionnelle de la souveraineté de Dieu

En France, le sacre ne fait pas le roi, mais il donne au souverain les grâces divines nécessaires pour accomplir sa charge. Lors du *Serment du sacre*, le roi se reconnaît institutionnellement vassal de Jésus-Christ<sup>54</sup>. Il s'engage à appliquer la loi naturelle — donc divine — et à défendre la mission spécifique de l'Église :

Je promets au nom de Jésus-Christ au peuple chrétien à moi sujet ces choses :

- Premièrement que tout le peuple chrétien garderai, et à l'Église de Dieu en tout temps la vraie paix.
- Aussi que je déferai toutes rapines et iniquités de tous degrés.
- *Item* qu'en tout jugement je commanderai équité et miséricorde, afin que Dieu clément et miséricordieux m'octroie et à vous sa miséricorde.
- *Item* que de bonne foi me travaillerai à mon pouvoir mettre hors de ma terre et juridiction à moi commise troubles et hérétiques ennemis de l'Église<sup>55</sup>.

## Statut des autres communautés religieuses

Dans cet État catholique, les sujets membres d'autres communautés religieuses sont protégés par le roi selon le droit naturel. L'historienne Juliette Sibon rapporte, par exemple, qu'au temps de saint Louis les juifs du Royaume de France...

53. Pierre-Joseph PROUDHON, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, Office de publicité, Bruxelles, 1860, p. 23, 24, 25.

54. Le roi s'engage envers le peuple, mais c'est à Dieu qu'il fait serment, car le roi ne doit rendre compte qu'à Dieu. Le juriste Jean Bodin précise en effet que « ... le serment ne se peut faire, à bien parler, que du moins grand au plus grand. » Aussi « ... le Monarque souverain ne doit serment qu'à Dieu seul, duquel il tient le sceptre et la puissance. ». Pourtant, si « ... le seigneur ne doit point de serment au vassal [...] l'obligation est mutuelle entre l'un et l'autre. » (Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre 1, chap. ix (De la souveraineté), *op. cit.*, p. 141.)

55. *Les mémoires et recherches de Jean Du Tillet greffier à la Cour de Parlement à Paris*, Pour Philippe de Tours, Rouen, 1578, p. 148.

... s'organisent en communautés juridiquement reconnues, cadres d'une autonomie limitée par les impératifs que définissent les pouvoirs de la société majoritaire ; mais aussi par des principes que les juifs s'imposent à eux-mêmes dans le contexte de la diaspora. Si la législation locale ou royale transcende les règlements rabbiniques, la production communautaire atteste la possibilité qu'ont les juifs de prendre part, d'une manière ou d'une autre, à la réflexion politique. Leurs représentants auprès de la société majoritaire sont d'ailleurs officiellement reconnus et ils ont le pouvoir d'infléchir les décisions politiques du moment<sup>56</sup>.

De même les musulmans qui admettent la loi naturelle — à l'instar d'un Ahmed Atif Efendi<sup>57</sup> — peuvent plus sûrement reconnaître la légitimité du roi soumis à cette loi de Dieu, que celle de la République avec sa religion revendiquée d'une humanité qui se fait Dieu. C'est aussi la réflexion de Michel Houellebecq dans une entrevue accordée au journal allemand *Der Spiegel* :

Une guerre civile est dans le domaine du possible. Au fond, l'intégration des musulmans ne pourrait fonctionner que si le catholicisme redevenait religion d'État. Occuper la deuxième place, en tant que minorité respectée, dans un État catholique, les musulmans l'accepteraient bien plus facilement que la situation actuelle. Ils n'arrivent pas à se faire à l'État laïc, porteur d'une liberté de religion qu'ils ne comprennent pas. Le prophète Mahomet ne pouvait pas imaginer l'existence d'un athée<sup>58</sup>.

## 9.14 *Charte de la légitimité*

Nous sommes maintenant en mesure de proposer une *Charte de la légitimité*, avec différents niveaux susceptibles de convenir à toute personne consciente que l'homme n'est pas le maître des lois de la nature et qu'il doit, au contraire, s'efforcer de les respecter.

L'homme, animal rationnel et politique, n'atteint sa liberté et sa perfection que s'il y est aidé par de bonnes lois, autrement dit par des lois conformes à la loi naturelle, ou « loi de droite raison ». Ainsi, seul un État fondé institutionnellement sur au moins le premier des niveaux suivants présente une légitimité positive. Nous avons, par ordre croissant :

**1<sup>er</sup> niveau :** *Reconnaissance de la loi naturelle comme modèle des lois*, avec pour conséquence la reconnaissance du *droit naturel* pour tout homme de vivre selon cette loi. Ce niveau est accessible à la seule raison par la simple observation<sup>59</sup>.

**2<sup>e</sup> niveau :** *Reconnaissance de l'origine divine de la loi naturelle*. En effet, une loi existe-t-elle sans législateur ? La conséquence est la reconnaissance du *droit divin* de vivre selon cette loi. Ce niveau est accessible à la seule raison<sup>60</sup>.

---

56. Juliette SIBON, *Les juifs au temps de saint Louis*, Albin Michel, Paris, 2017, p. 49.

57. Voir le mémorandum d'Ahmed ATIF Efendi sur la République française en Annexe D.

58. Michel HOUELLEBECQ, interview accordée au magazine allemand *Der Spiegel*, traduction *Valeurs actuelles*, « La dernière confession », 23 novembre 2017, p. 25.

59. Le premier niveau est accessible à ceux qui constatent l'existence de lois du bon comportement humain, ces lois qui font qu'un homme bon est reconnu comme tel chez tous les peuples.

60. Le deuxième niveau est partagé par ceux qui croient en un Dieu créateur.

**3<sup>e</sup> niveau** : *Reconnaissance de Jésus-Christ Roi des rois, Verbe de Dieu, Dieu unique fait homme, et modèle du roi serviteur de tous.* Ce niveau est accessible à ceux qui ont foi en la Révélation de Jésus-Christ. La conséquence catholique est la reconnaissance, par l'autorité politique catholique, de l'Église comme société surnaturelle instituée par Jésus-Christ pour mener les âmes à Dieu<sup>61</sup>.

Les monarchies traditionnelles s'efforcent au moins de respecter la loi naturelle. En reconnaissant à leurs sujets le droit naturel d'être gouvernés et de vivre selon cette loi transcendante, le pouvoir politique devient autorité : il permet à chacun d'accomplir sa nature selon ses talents, de grandir en vertu, donc en dignité. Les rois qui établissent ainsi la justice obtiennent de leurs peuples, non seulement l'obéissance libre, mais plus encore leur amour.

Les trois niveaux de légitimité sont donc incompatibles avec les systèmes de pensée qui prônent l'autonomie de l'homme, son affranchissement de toute loi dont il n'est pas l'auteur.

Un gouvernement, même le plus mauvais et le plus injuste, doit cependant être toléré si son renversement présente pour la société un risque important de sombrer dans l'anarchie, qui est la version généralisée de la loi du plus fort à l'échelle la plus petite. Mais tolérer n'est pas accepter, et on cherchera à établir, dès que possible, le gouvernement légitime.

Le projet de la **Charte de la légitimité** — ou ***Vexilla Regis Prodeunt*** (les étendards du Roi avancent) — s'adresse à tous les pays, pour que chacun retrouve, avec son gouvernement légitime, libertés et honneur<sup>62</sup>.



**Symbole de la Charte de la légitimité**  
*Vexilla Regis Prodeunt*  
(Les étendards du Roi avancent)

61. Le troisième niveau est, dans sa première partie, commun aux chrétiens. La seconde partie de ce niveau correspond au modèle de la société traditionnelle catholique.

62. Site de la Charte de la légitimité : [vexilla-regis-prodeunt.com](http://vexilla-regis-prodeunt.com)

## 9.15 Conclusion

N'étant ni démocratique (pouvoir désigné par une volonté générale chimérique), ni théocratique (autorité directement désignée par Dieu), ni hiéocratique (autorité désignée ou commandée par les clercs), l'autorité du roi vient, non seulement de la loi qui le désigne, mais principalement de sa reconnaissance personnelle et institutionnelle de la loi naturelle (au minimum), de l'autorité ultime de Dieu, de la souveraineté de Jésus-Christ, dans cet ordre.

Le dernier niveau de légitimité — qui est aussi le plus achevé — se rencontre, entre autres, dans la royauté traditionnelle française.

Comme ce dernier niveau implique les précédents, la légitimité du roi peut être reconnue de manière universelle par chacun de ses sujets, quelle que soit sa confession religieuse, voire son agnosticisme.

Accomplir la loi naturelle — parfaite par la Révélation<sup>63</sup> —, faire grandir ainsi notre raison et notre cœur, c'est réaliser notre humanité, ce qui constitue précisément la volonté du Créateur.

---

63. « Ne pensez pas que je sois venu abroger la Loi et les Prophètes. Je ne suis pas venu abroger, mais parfaire. » (Matthieu, v, 17)

# Glossaire

## Absolu [régime]

Un roi *absolu*, quand il n'est pas un monstre, ne peut vouloir que la grandeur et la prospérité de son État, parce qu'elle est la sienne propre, parce que tout père de famille veut le bien de sa maison. Il peut se tromper sur le choix des moyens, mais il n'est pas dans la nature qu'il veuille le mal de son royaume.

VOLTAIRE, *Œuvres complètes de Voltaire*, tome IV, *Siècle de Louis XIV*, Furne librairie-éditeur, Paris, 1836, p. 297.

Le monarque étant parfaitement souverain, la monarchie française est *absolue*, c'est-à-dire parfaite. *Absolue*, c'est à dire sans liens, ce qui ne veut pas dire sans limites.

François BLUCHE, *L'Ancien régime, Institutions et société*, Le Livre de poche, col. Références, Paris, 1993, p. 15.

Les gouvernements populaires sont non seulement *absolus*, mais arbitraires, arbitraire mal déguisé par les délibérations dont les résultats ne sont que l'opinion d'un très petit nombre de voix, quelquefois d'une seule.

Louis de BONALD, *Réflexions sur la révolution de Juillet 1830*, DUC/Albatros, Paris, 1988, p. 44.

## Autonomie

L'*autonomie* de la volonté est cette propriété qu'a la volonté d'être à elle-même sa loi.

Emmanuel KANT, 1785, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. H. LACHELIER, Deuxième section, L'autonomie de la volonté comme principe suprême de la moralité, Hachette et C<sup>ie</sup>, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1915 p. 85.

Un être ne se révèle *autonome* qu'à partir du moment où il est son propre maître ; et il n'est son propre maître que s'il n'est redevable qu'à lui-même de sa propre existence. Un homme qui vit par la grâce d'un autre se considère comme un être dépendant. Or je vis totalement par la grâce d'autrui non seulement quand il pourvoit à ma subsistance, mais aussi quand il a, de surcroît, créé ma vie, s'il en est la source ; et ma vie a nécessairement son fondement hors d'elle lorsqu'elle n'est pas ma propre création.

Karl MARX, *Œuvres*, tome II, Économie, Économie et philosophie, Gallimard, col. La Pléiade, Paris, 1968, p. 130.

Je parle de la vision du monde qui a prévalu en Occident, née à la Renaissance, et dont les développements politiques se sont manifestés à partir des Lumières. Elle est devenue la base de la doctrine sociale et politique et pourrait être appelée l'humanisme rationaliste, ou l'*autonomie* humaniste : l'*autonomie* proclamée et pratiquée de l'homme à l'encontre de toute force supérieure à lui. On peut parler aussi d'anthropocentrisme : l'homme est vu au centre de tout.

Alexandre SOLJENITSYNE, *Discours de Harvard (juin 1978)*

On parle souvent aujourd'hui de la libération de l'homme, de sa pleine autonomie et par conséquent de sa libération de Dieu... Cette *autonomie* est un mensonge ontologique, car l'homme n'existe pas par lui-même, ni pour lui-même. C'est aussi un mensonge socio-politique car la collaboration et le partage des libertés est nécessaire. Et si Dieu n'existe pas, s'il demeure inaccessible à l'homme, l'ultime instance est le consensus majoritaire, qui a le dernier mot et auquel tous doivent obéir. Le siècle dernier a montré que le consensus peut être celui du mal. Sa soi-disant *autonomie* ne libère pas l'homme. Les dictatures nazie et marxiste n'admettaient rien au-dessus du pouvoir idéologique... Aujourd'hui, si, grâce à Dieu, nous ne vivons plus en dictature, nous subissons des formes subtiles de dictature, un conformisme selon lequel il faut penser comme les autres, agir comme tout le monde. Il a aussi des

agressions plus ou moins subtiles contre l'Église, qui montrent combien ce conformisme représente une véritable dictature.

Benoît XVI, *Vatican Information Service*, Homélie du 15 avril 2010, « Obéir à Dieu et faire pénitence », 16 avril 2010.

## Autorité

*Autorité*, pouvoir. Ces deux mots sont très-voisins l'un de l'autre dans une partie de leur emploi ; et pouvoir monarchique, autorité monarchique disent quelque chose de très-analogue. Pourtant, comme *autorité* est ce qui autorise, et pouvoir ce qui peut, il y a toujours dans *autorité* une nuance d'influence morale qui n'est pas nécessairement impliquée dans pouvoir.

Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, tome I, 1973.

L'*autorité* est un pouvoir ; mais tout pouvoir n'est pas *autorité* ; l'autorité est un pouvoir moral, et parce qu'il est pouvoir de gouverner, c'est-à-dire, de conduire un être vers sa finalité, son sujet, son dépositaire doit être intelligent ; celui-ci doit connaître, en effet, la raison de la finalité, la congruence des moyens à cette dernière, il doit être capable d'établir les nécessaires relations de dépendance de ceux-là par rapport à celle-ci ; il doit, en un mot, être capable de légiférer.

Jaime BOFILL, « Autoridad, Jerarquia, Individuo », *Revista de filosofía*, 5 (1943), p. 365, cité par Javier BARRAYCOA, *Du pouvoir*, Hora decima, Paris, 2005, p. 45.

L'*autorité* implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Gallimard, col. Folio-essais, Paris, 2007, p. 140.

La source de l'*autorité* dans un gouvernement autoritaire est toujours une force extérieure et supérieure au pouvoir qui est le sien ; c'est toujours de cette source, de cette force extérieure qui transcende le domaine politique, que les autorités tirent leur « *autorité* », c'est-à-dire leur légitimité, et celle-ci peut borner leur pouvoir.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Gallimard, col. Folio-essais, Paris, 2007, p. 130.

La douceur est [...] un procédé proprement divin. La violence est le fait d'une *autorité* qui se sent trop faible : Dieu n'a pas besoin de briser les êtres pour s'imposer. La douceur de Dieu n'est autre que sa toute-puissance...

Un Chartreux, *Amour et Silence*, Seuil, 1951, Évreux, 1995, p. 139.

## Catholicisme

L'Église croit en Dieu : elle y croit mieux qu'aucune secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache l'adorer. Or, comme ni la raison ni le cœur de l'homme n'ont su s'affranchir de la pensée de Dieu, qui est le propre de l'Église, l'Église, malgré ses agitations, est restée indestructible. [...] Tant qu'il restera dans la société une étincelle de foi religieuse, le vaisseau de Pierre pourra se dire garanti contre le naufrage. [...] L'Église catholique est celle dont le dogmatisme, la discipline, la hiérarchie, le progrès, réalisent le mieux le principe et le type théorique de la société religieuse, celle par conséquent qui a le plus de droit au gouvernement des âmes, pour ne parler d'abord que de celui-là. [...] Au point de vue religieux, principe de toutes les églises, le *catholicisme* est resté ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Église de Rome, malgré tant et de si formidables défections, doit être réputée la seule légitime.

Pierre-Joseph PROUDHON, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, Office de publicité, Bruxelles, 1860, p. 23-25.

## Démocratie

Un des plus mauvais résultats de la *démocratie* est de faire de la chose publique la proie d'une classe de politiciens médiocres et jaloux, naturellement peu respectés de la foule.

Ernest RENAN, *La réforme intellectuelle et morale*, Michel Lévy Frères, Paris, 1871, Préface, p. III.

La *démocratie* est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre, une religion et presque, accessoirement, une forme de gouvernement.

Georges BURDEAU, *La démocratie : Essai synthétique*, Bruxelles, Office de publicité, 1956, p. 5.

---

La *démocratie* contemporaine n'est pas tant une institution politique qu'une forme d'enveloppement « total » de nos existences. Le processus de globalisation démocratique actuellement en cours coïncide désormais avec celui du développement de la civilisation des mœurs. Dès l'école maternelle, les enfants sont initiés aux « *conduites citoyennes* » et à la règle démocratique. Toutes les autres formes politiques concurrentes y sont discréditées. Tout se passe comme si la démocratie était l'unique rempart à l'expansion des foyers de barbarie — États dits voyous, organisations terroristes... Comme si notre époque était celle du couronnement d'une essence démocratique dont le culte est en expansion constante. Lorsque tout ce qui tend à s'opposer à ce nouvel absolutisme démocratique se voit discrédité, que reste-t-il de la tolérance démocratique ?

Alain BROSSAT, *Le sacre de la démocratie, Tableau clinique d'une pandémie*, Anabet Éditions, août 2007.

Les institutions *démocratiques* réveillent et flattent la passion de l'égalité sans pouvoir jamais la satisfaire entièrement.

Alexis de TOCQUEVILLE, *Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique*, tome II, chap. V, Paris, 1868, p. 48.

## Droit

L'origine première du *droit* est œuvre de nature ; puis certaines dispositions passent en coutumes, la raison les jugeant utiles ; enfin ce que la nature avait établi et que la coutume avait confirmé, la crainte et la sainteté des lois l'ont sanctionné.

CICÉRON, cité par saint Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, I<sup>a</sup>-II<sup>æ</sup>, La loi, question 91, traduction française par M.-J. LAVERSIN O.P., Éditions de la revue des jeunes, Société Saint Jean l'Évangéliste, Desclée et C<sup>ie</sup>, Paris Tournai Rome, 1935, p. 38-39.

## Droit divin

Les défenses des crimes sont de droit divin et naturel.

Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre I, chap. IX (De la souveraineté), Librairie Jacques du Puys, Paris, 1577, p. 147.

Tous les gouvernements sont dans un sens de droit divin, *omnis potestas a Deo*. Soit que la providence les accorde aux peuples comme un bienfait, ou les leur impose comme un châtement, ils sont encore, ils sont surtout de droit divin lorsqu'ils sont conformes aux lois naturelles de l'ordre social dont le suprême législateur est l'auteur et le conservateur, et le pouvoir public ainsi considéré n'est pas plus ni autrement de droit divin que le pouvoir domestique. [...]

Le droit divin tel qu'ils [ses détracteurs] feignent de l'entendre serait la désignation spéciale, faite par Dieu lui-même, d'une famille pour régner sur un peuple, désignation dont on ne trouve d'exemple que pour la famille des rois hébreux d'où devait naître le sauveur du monde ; au lieu que nous ne voyons le droit divin que dans la conformité des lois sociales aux lois naturelles dont Dieu est l'auteur : *dans la religion chrétienne*, dit Bossuet, *il n'y a aucun lieu, aucune race qu'on soit obligé de conserver à peine de laisser périr la religion et l'alliance*.

Louis de BONALD, *Louis de Bonald. Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*, DUC/Albatros, 1988, p. 44 et p. 82.

Pour un Souverain quelconque, régner de « *droit divin* », c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de droits légitimes ; c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple. De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : *régner par la grâce de Dieu*.

Remarquons-le d'ailleurs : le droit divin du Roi légitime n'est pas, comme on se l'imagine, un fait isolé dans la société. La société repose sur une foule de faits humains donnant lieu au *droit divin*. C'est de *droit divin* que je possède ma maison, mon champ, et tous les fruits de mon travail ; c'est de *droit divin* que je possède ce dont je suis devenu le propriétaire légitime, à la suite et par l'effet de faits humains, de conventions purement humaines.

M<sup>gr</sup> de SÉGUR, *Vive le roi!*, Haton éditeur, Paris, non daté, p. 13-14.

Je crois [...] pouvoir résumer en deux mots toute la théorie de Bossuet sur le droit divin des rois. Le pouvoir vient de Dieu, en ce sens que la majesté royale est un écoulement de la majesté divine ; ce qui d'abord est la doctrine de saint Paul, ce qui de plus ne me semble pas pouvoir être nié par quiconque admet l'existence de Dieu comme source et principe suprême de tout droit. [...] D'où il suit que le droit divin des rois, comme l'entend Bossuet, devient je ne dirai pas même une vérité chrétienne, mais un principe de sens commun.

M<sup>re</sup> FREPPEL, *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII<sup>e</sup> siècle*, tome II, Victor Retaux et fils, Libraires-éditeurs, Paris, 1893, p. 89.

Quelle pouvait être notre règle de conduite, à nous autres libéraux, qui ne pouvons pas admettre le droit divin en politique, quand nous n'admettons pas le surnaturel en religion ? Un simple droit humain, un compromis entre le rationalisme absolu de Condorcet et du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne reconnaissant que le droit de la raison à gouverner l'humanité, et les droits résultant de l'histoire.

Ernest RENAN, *La réforme intellectuelle et morale*, Michel Lévy Frères, Paris, 1871, p. 40.

## Droit naturel

*Droit naturel*, ensemble des règles communes à tous les hommes, règles qui dérivent de la nature de l'homme. Le droit naturel se lie à la morale ; l'un et l'autre ont le même fondement et à peu près le même objet.

BONNET, *Œuvres mêlées*, tome XVIII, p. 178, dans Pougens, cité dans ÉMILE LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, tome II, 1973.

Il y a une justice et une injustice dont tous les hommes ont comme une divination et dont le sentiment leur est naturel et commun, même quand il n'existe entre eux aucune communauté ni aucun contrat ; c'est évidemment, par exemple, ce dont parle l'Antigone de Sophocle, quand elle affirme qu'il était juste d'enfreindre la défense et d'ensevelir Polynice ; car c'était là un *droit naturel* : « *Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle et dont personne ne connaît l'origine.* » C'est aussi celle dont Empédocle s'autorise pour interdire de tuer un être animé ; car on ne peut prétendre que cet acte soit juste pour certains, et ne le soit pas pour d'autres : « *Mais la loi universelle s'étend en tous sens, à travers l'éther qui règne au loin et aussi la terre immense.* »

ARISTOTE, *Rhétorique*, livre I (tome I), chap. XIII, 1373b, trad. Médéric DUFOUR et autres, Les Belles-Lettres, Paris, 1960, p. 130.

C'est d'après les commandements de ce droit de nature, que tout droit positif, de quelque législateur qu'il vienne, peut être apprécié dans son contenu moral et, par là même, dans l'autorité qu'il a d'obliger en conscience. Des lois humaines qui sont en contradiction insoluble avec le *droit naturel* sont marquées d'un vice originel qu'aucune contrainte, aucun déploiement extérieur de puissance ne peut guérir.

Pie XI, Encyclique contre le nazisme *Mit Brennender Sorge*, 14 mars 1937.

## Génocide

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- Meurtre de membres du groupe ;
- Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

*Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, article II (Convention adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1948.)

## Hétéronomie

Les sociétés dites *hétéronomes* fonctionnent [...] sur la base d'un système de valeurs découlant d'un principe qui leur est à la fois extérieur et supérieur : les normes de la vie individuelle et sociale sont ordonnées à une fin autre que la société, autre que les groupes ou les individus qui la composent. Ces sociétés constituées de manière *hétéronome*, de très loin les plus nombreuses dans le temps et dans l'espace, sont des sociétés fondées sur le fait religieux : elles sont marquées par la transcendance de la divinité au regard de la vie humaine et de son organisation sociale. Mais cette transcendance s'inscrit au plus intime de la réalité immanente, car la divinité qui est l'auteur de ces lois est également l'auteur de tout ce qui est, à tout instant.

Jean-Luc CHABOT, *Le Nationalisme*, PUF, col. *Que sais-je ?*, Paris, 1986, p. 14.

---

Le pouvoir a été donné d'en haut à mes seigneurs [les rois] sur tous les hommes, pour aider ceux qui veulent faire le bien, pour ouvrir plus largement la voie qui mène au ciel, pour que le royaume terrestre soit au service du royaume des cieux.

Grégoire le Grand (pape), *Registrum*, III, 61, cité par Marcel PACAUT, *La théocratie*, Desclée, Paris, 1989, p. 28.

## Idéologie

[L'*idéologie* est] un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité.

François FURET, *Le passé d'une illusion*, Robert Laffont, col. Livres de poche, Paris, 1995, p. 17.

Une *idéologie* est littéralement ce que son nom indique : elle est la logique d'une idée [...] dans son pouvoir de tout expliquer, la pensée idéologique s'affranchit de toute expérience dont elle ne peut rien apprendre de nouveau, même s'il s'agit de quelque chose qui vient de se produire. Dès lors, la pensée idéologique s'émancipe de la réalité que nous percevons à l'aide de nos cinq sens, et affirme l'existence d'une réalité « plus vraie » qui se dissimule derrière toutes les choses que l'on perçoit et règne sur elles depuis sa cachette.

Hannah ARENDT, *Le système totalitaire*, Les origines du totalitarisme, Gallimard, col. Points, Paris, 2002, p. 295 et 298.

Étant donné que l'homme ne peut vivre sans religion, quelle qu'en soit la forme, le recul du christianisme en Occident a été suivi par la montée de religions de remplacement sous la forme des *idéologies* post-chrétiennes — le nationalisme, l'individualisme et le communisme.

Arnold TOYNBEE cité par Jean-Pierre SIRONNEAU, *Sécularisation et religions politiques*, Mouton & C<sup>ie</sup>, Paris, 1982, p. 206.

L'*idéologie* a précisément pour fonction de masquer la réalité, et donc de lui survivre.

François FURET, *Penser la Révolution française*, Gallimard, col. Folio-histoire, Paris, 1978, p. 144.

## Laïcité

La *laïcité* française, son ancrage premier dans l'école, est l'effet d'un mouvement entamé en 1789, celui de la recherche permanente, incessante, obstinée de la religion qui pourra réaliser la Révolution comme une promesse politique, morale, sociale, spirituelle. Il faut, pour cela, une religion universelle : ce sera la *laïcité*. Il lui faut aussi son temple ou son église : ce sera l'école. Enfin, il lui faut son nouveau clergé : ce seront les « hussards noirs de la République ».

Vincent PEILLON, *Une religion pour la République : la foi laïque de Ferdinand Buisson*, Seuil, Paris, 2010, p. 48.

## Légitimité

[La *légitimité*,] c'est la justification, tant du droit au commandement des gouvernants que du devoir d'obéissance des gouvernés, un « génie invisible de la cité » expliquait joliment l'historien italien Guglielmo Ferrero, l'un de ceux qui ont le plus réfléchi sur ce sujet. Exorcisant la peur réciproque du chef et des assujettis, la légitimité permet la convivence et la hiérarchisation du groupe.

Guy AUGÉ, *Succession de France et règle de nationalité*, D.U.C, Paris, 1979, p. 121.

[Gouvernement] *légitime*, c'est-à-dire conforme à la loi de Dieu et aux traditions du pays.

M<sup>gr</sup> de SÉGUR, *Vive le roi!*, Haton éditeur, Paris, non daté, p. 13.

La *légitimité* des rois est l'anneau par lequel les nations se rattachent à Dieu pour demeurer vivantes et honorées.

Antoine BLANC DE SAINT-BONNET, *La Légitimité*, Casterman, Paris, 1873, p. 443.

C'est donc la vraie marque de la Monarchie Royale, quand le Prince se rend aussi doux, et ployable aux lois de nature, qu'il désire ses sujets lui être obéissants. Ce qu'il fera, s'il craint Dieu surtout, s'il est pitoyable aux affligés, prudent aux entreprises, hardi aux exploits, modeste en prospérité, constant en adversité, ferme en sa parole, sage en son conseil, soigneux des sujets, secourable aux amis, terrible aux ennemis, courtois aux gens de bien, effroyable aux méchants, et juste envers tous. Si donc les sujets obéissent aux lois du Roi, et le Roi aux *lois de nature*, la loi d'une part et d'autre sera maîtresse, ou bien, comme dit Pindare, Reine. Car il s'ensuivra une amitié mutuelle du Roi envers les sujets, et

l'obéissance des sujets envers le Roi, avec une très plaisante et douce harmonie des uns avec les autres, et de tous avec le Roi. C'est pourquoi cette Monarchie se doit appeler royale et *légitime*.

Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre II, chap. III (De la monarchie royale), Librairie Jacques du Puys, Paris, 1577, p. 239.

Il est clair que, dès que l'on a rejeté le principe de la *légitimité* dynastique, il n'y a plus, pour donner une base aux délimitations territoriales des États, que le droit des nationalités, c'est-à-dire des groupes naturels déterminés par la race, l'histoire et la volonté des populations.

Ernest RENAN, *La réforme intellectuelle et morale*, Michel Lévy Frères, Paris, 1871, p. 169.

## Lois fondamentales

Car il est certain que le Roi ne meurt jamais, comme l'on dit, [mais] sitôt que l'un est décédé, le plus proche mâle de son estoc est saisi du Royaume, et en possession [de celui-ci] auparavant qu'il soit couronné, et n'est point déféré par succession paternelle, mais bien en vertu de la *loi* du Royaume.

Jean BODIN, *Les Six Livres de la République*, livre I, chap. IX (De la souveraineté), Librairie Jacques du Puys, Paris, 1577, p. 153.

Suivant ces *lois*, le prince le plus proche de la couronne en est héritier nécessaire... il succède, non comme héritier, mais comme le monarque du royaume... par le seul droit de sa naissance. Il n'est redevable de la couronne ni au testament de son prédécesseur, ni à aucun édit, ni à aucun décret, ni enfin à la libéralité de personne, mais à la loi. Cette loi est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir.

Jean-Baptiste COLBERT DE TORCY, ministre de Louis XIV, *Correspondance de Bolingbroke*, tome II, p. 222, cité par Th. DERYSSEL, *Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*, Fribourg, 1885, p. 20.

## Loi naturelle

Il y a une justice et une injustice dont tous les hommes ont comme une divination et dont le sentiment leur est naturel et commun, même quand il n'existe entre eux aucune communauté ni aucun contrat ; c'est évidemment, par exemple, ce dont parle l'Antigone de Sophocle, quand elle affirme qu'il était juste d'enfreindre la défense et d'ensevelir Polynice ; car c'était là un droit naturel : « *Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle et dont personne ne connaît l'origine.* » C'est aussi celle dont Empédocle s'autorise pour interdire de tuer un être animé ; car on ne peut prétendre que cet acte soit juste pour certains, et ne le soit pas pour d'autres : « *Mais la loi universelle s'étend en tous sens, à travers l'éther qui règne au loin et aussi la terre immense.* »

ARISTOTE, *Rhétorique*, livre I (tome I), chap. XIII, « Différence selon la loi naturelle ou écrite », trad. Médéric DUFOUR et autres, Paris, Les Belles-Lettres, 1960, p. 130.

Il est une loi véritable, la droite raison, conforme à la nature, universelle, immuable, éternelle dont les ordres invitent au devoir, dont les prohibitions éloignent du mal. Soit qu'elle commande, soit qu'elle défende, ses paroles ne sont ni vaines auprès des bons, ni puissantes sur les méchants. Cette loi ne saurait être contredite par une autre, ni rapportée en quelque partie, ni abrogée tout entière. Ni le sénat, ni le peuple ne peuvent nous délier de l'obéissance à cette loi. Elle n'a pas besoin d'un nouvel interprète, ou d'un organe nouveau. Elle ne sera pas autre dans Rome, autre dans Athènes ; elle ne sera pas autre demain qu'aujourd'hui : mais, dans toutes les nations et dans tous les temps, cette loi régnera toujours, une, éternelle, impérissable ; et le guide commun, le roi de toutes les créatures, Dieu même donne la naissance, la sanction et la publicité à cette loi, que l'homme ne peut méconnaître, sans se fuir lui-même, sans renier sa nature, et par cela seul, sans subir les plus dures expiations, eût-il évité d'ailleurs tout ce qu'on appelle supplice.

CICÉRON, *De republica*, livre III, 17, *La république de Cicéron* traduite d'après un texte découvert par M. MAI, par M. VILLEMMAIN de l'Académie française, Didier et C<sup>ie</sup> librairies-éditeurs, 1858, p. 184-185.

## Marxisme

La philosophie ne s'en cache pas. Elle fait sienne la profession de foi de Prométhée : « *en un mot j'ai de la haine pour tous les dieux !* » Et cette devise elle l'applique à tous les dieux du ciel et de la terre qui ne reconnaissent pas la conscience humaine comme la divinité suprême. Elle ne souffre pas de rival.

Karl MARX, *Œuvres philosophiques*, « Différence de la philosophie de la nature chez Démocrite et Épicure (1841) », trad. Jacques MOLITOR, A. Costes, Paris, 1946, p. XXIV.

---

## Modernité

La philosophie des modernes, sérieusement approfondie et réduite à sa plus simple expression, est l'art de se passer de l'être souverainement intelligent, de la Divinité, dans la formation et la conservation de l'univers, dans le gouvernement de la société, dans la direction même de l'homme. [...] Je le répète : la philosophie moderne n'est autre chose que l'art de tout expliquer, de tout régler sans le concours de la Divinité.

Louis de BONALD, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, tome I, éd. A. Le Clere, Paris, 1819, p. 105-106.

L'âge moderne avec l'aliénation croissante du monde qu'il a produit, a conduit à une solution où l'homme où qu'il aille ne rencontre plus que lui-même.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Gallimard, col. Folio-essais, Paris, 2007, p. 119.

L'essence de la *modernité* consiste en un accroissement du gnosticisme. (p.183)

La spéculation gnostique surmonta l'incertitude de la foi en abandonnant la *transcendance* et en conférant à l'homme ainsi qu'à son action dans le monde la signification d'un accomplissement eschatologique. Au fur et à mesure que cette *immanentisation* progressait au niveau empirique, le processus de civilisation devint une œuvre mystique de salut personnel. La force spirituelle de l'âme qui, dans le christianisme, était consacrée à la sanctification de la vie pouvait désormais se tourner vers la création beaucoup plus séduisante, plus tangible et surtout plus facile, du paradis terrestre. (p. 187)

Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*, Seuil, 2000, Paris.

On ne comprend absolument rien à la civilisation moderne si l'on n'admet pas d'abord qu'elle est une conspiration universelle contre toute espèce de vie intérieure.

Georges BERNANOS, *La France contre les robots*, France libre, Paris, 1946, p. 74.

La bourgeoisie est l'autre nom de la société moderne.

François FURET, *Le passé d'une illusion*, Robert Laffont, col. Le livre de poche, Paris, 1995, p. 19.

## Monarchie

On voit que, si le consul ou le roi ont seigneurie sur les autres au regard de la route à suivre, il n'empêche qu'au regard du but ils sont serviteurs des autres : et le Monarque principalement, qu'il faut tenir sans doute aucun pour le serviteur de tous. Ainsi enfin peut-on connaître dès ce point que l'existence du Monarque est rendue nécessaire par la fin qui lui est assignée, d'établir et maintenir les lois. Adonc le genre humain, quand il est rangé sous le Monarque, se trouve au mieux ; d'où il suit qu'une *Monarchie* est nécessaire au bien-être du monde.

Dante ALIGHIERI, *Monarchia*, livre I, chap. XII, 12-13, *Œuvres complètes* de La Pléiade, p. 651.

Qu'est-ce que la *monarchie*, en première approximation ? C'est, substantiellement, ce régime qui légitime son autorité sur une transcendance, sur la primauté du spirituel.

Guy AUGÉ, *La Science historique*, n° 26, printemps-été 1992, « Qu'est-ce que la monarchie ? », p. 49.

La France est certainement *monarchique* ; mais l'hérédité repose sur des raisons politiques trop profondes pour qu'elle les comprenne. Ce qu'elle veut, c'est une monarchie sans la loi bien fixe, analogue à celle des Césars romains. La maison de Bourbon ne doit pas se prêter à ce désir de la nation ; elle manquerait à tous ses devoirs si elle consentait jamais à jouer les rôles de *podestats*, de *stathouders*, de présidents provisoires de républiques avortées. On ne se taille pas un justaucorps dans le manteau de Louis XIV.

La maison Bonaparte, au contraire, ne sort pas de son rôle en acceptant ces positions indécises, qui ne sont pas en contradiction avec ses origines et que justifie la pleine acceptation qu'elle a toujours faite du dogme de la souveraineté du peuple.

Ernest RENAN, *La réforme intellectuelle et morale*, Michel Lévy Frères, Paris, 1871, p. 73-74.

## Nazisme

En dix ans, nous aurons constitué une élite d'hommes dont nous saurons que nous pouvons compter sur eux à chaque fois qu'il s'agira de maîtriser de nouvelles difficultés. Nous tirerons de là un nouveau type d'homme, une race de dominateurs, des sortes de vice-rois. (tome I, p. 20)

Nous veillerons à ce que les Églises ne puissent plus répandre des enseignements en contradiction avec

l'intérêt de l'État. Nous continuerons à affirmer la doctrine *nationale-socialiste*, et la jeunesse n'entendra plus que la vérité. (tome I, p. 62)

Si le monde antique a été si pur, si léger, si serein, c'est parce qu'il a ignoré ces deux fléaux : la vérole et le christianisme. (tome I, p. 75)

Adolf HITLER, *Libres propos sur la guerre et la paix*, Gallimard, 1952.

## Obéissance

Il faut bien se garder, d'ailleurs, d'évaluer la bassesse des hommes par le degré de leur soumission envers le souverain pouvoir : ce serait se servir d'une fausse mesure. Quelque soumis que fussent les hommes de l'ancien régime aux volontés du roi, il y avait une sorte d'*obéissance* qui leur était inconnue : ils ne savaient pas ce que c'était que se plier sous un pouvoir illégitime ou contesté, qu'on honore peu, que souvent on méprise, mais qu'on subit volontiers parce qu'il sert ou peut nuire. Cette forme dégradante de la servitude leur fut toujours étrangère. Le roi leur inspirait des sentiments qu'aucun des princes les plus absolus qui ont paru depuis dans le monde n'a pu faire naître, et qui sont même devenus pour nous presque incompréhensibles, tant la Révolution en a extirpé de nos cœurs jusqu'à la racine. Ils avaient pour lui tout à la fois la tendresse qu'on a pour un père et le respect qu'on ne doit qu'à Dieu. En se soumettant à ses commandements les plus arbitraires, ils cédaient moins encore à la contrainte qu'à l'amour, et il leur arrivait souvent ainsi de conserver leur âme très libre jusque dans la plus extrême dépendance. Pour eux, le plus grand mal de l'*obéissance* était la contrainte ; pour nous, c'est le moindre. Le pire est dans le sentiment servile qui fait obéir. Ne méprisons pas nos pères, nous n'en avons pas le droit. Plût à Dieu que nous pussions retrouver, avec leurs préjugés et leurs défauts, un peu de leur grandeur !

Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien régime et la Révolution*, chap. XI, Michel Lévy Frères, libraires éditeurs, Paris, 1860, p. 198-199.

## Opinion

De même que la déclaration de la *volonté générale* se fait par la loi, la déclaration du jugement public se fait par la censure. L'*opinion* publique est l'espèce de loi dont le Censeur est le Ministre, et qu'il ne fait qu'appliquer aux particuliers à l'exemple du Prince.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, IV, 7, « De la censure ».

« *Il faut les condamner aux galères de l'opinion* ».

Bertrand BARÈRE, cité par Joseph DE MAISTRE, « Discours du citoyen Cherchemot, commissaire du pouvoir exécutif près (sic) l'administration centrale du M..., le jour de la souveraineté du peuple », *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, tome II, A. Vaton libraire-éditeur, Paris, 1861, p. 224.

En Amérique, la majorité trace un cercle formidable autour de la pensée. Au dedans de ces limites, l'écrivain est libre ; mais malheur à lui s'il ose en sortir. Ce n'est pas qu'il ait à craindre un autodafé, mais il est en butte à des dégoûts de tous genres et à des persécutions de tous les jours. La carrière politique lui est fermée : il a offensé la seule puissance qui ait la faculté de l'ouvrir. On lui refuse tout, jusqu'à la gloire. Avant de publier ses *opinions*, il croyait avoir des partisans ; il lui semble qu'il n'en a plus, maintenant qu'il s'est découvert à tous ; car ceux qui le blâment s'expriment hautement, et ceux qui pensent comme lui, sans avoir son courage, se taisent et s'éloignent. Il cède, il plie enfin sous l'effort de chaque jour, et rentre dans le silence, comme s'il éprouvait des remords d'avoir dit vrai.

Des chaînes et des bourreaux, ce sont là les instruments grossiers qu'employait jadis la tyrannie ; mais de nos jours la civilisation a perfectionné jusqu'au despotisme lui-même, qui semblait pourtant n'avoir plus rien à apprendre. Les princes avaient pour ainsi dire matérialisé la violence ; les républiques démocratiques de nos jours l'ont rendue tout aussi intellectuelle que la volonté humaine qu'elle veut contraindre. Sous le gouvernement absolu d'un seul, le despotisme, pour arriver à l'âme, frappait grossièrement le corps ; et l'âme, échappant à ces coups, s'élevait glorieuse au-dessus de lui ; mais dans les républiques démocratiques, ce n'est point ainsi que procède la tyrannie ; elle laisse le corps et va droit à l'âme.

Le maître n'y dit plus : Vous penserez comme moi, ou vous mourrez ; il dit : Vous êtes libre de ne point penser ainsi que moi ; votre vie, vos biens, tout vous reste ; mais de ce jour vous êtes un étranger parmi nous. Vous garderez vos privilèges à la cité, mais ils vous deviendront inutiles ; car si vous briguez le choix de vos concitoyens, ils ne vous l'accorderont point, et si vous ne demandez que leur estime, ils feindront encore de vous la refuser. Vous resterez parmi les hommes, mais vous perdrez vos droits à l'humanité. Quand vous vous approcherez de vos semblables, ils vous fuiront comme un être impur ; et

---

ceux qui croient à votre innocence, ceux-là mêmes vous abandonneront, car on les fuirait à leur tour. Allez en paix, je vous laisse la vie, mais je vous la laisse pire que la mort.

Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, tome II, chap. VII, Du pouvoir qu'exerce en Amérique la majorité sur la pensée, Michel Lévy Frères, libraires éditeurs, Paris, 1868, p. 150-151.

## Racisme

Le « paradigme racial » s'est inscrit pleinement dans l'idéologie républicaine, et sa scientificité proclamée participe de la lutte anticléricale et du refus de la tradition biblique monogéniste.

Carole REYNAUD PALIGOT, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, PUF, Paris, 2006, Préface, p. XVI.

Les Nègres ont la peau noire, les cheveux frisés comme de la laine, les mâchoires en avant, le nez épaté ; ils sont bien moins intelligents que les Chinois, et surtout que les blancs. [...] Contentons-nous d'indiquer cette année les Blancs européens, les Jaunes asiatiques, les Noirs africains, les Rouges américains. Seulement il faut bien savoir que les blancs, étant plus intelligents, plus travailleurs, plus courageux que les autres, ont envahi le monde entier, et menacent de détruire ou de subjuguier toutes les races inférieures.

Paul BERT (Gauche républicaine), *Deuxième année d'enseignement scientifique* (manuel scolaire), Armand-Colin, Paris, 1888, p. 16-18.

Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. [...] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures...

Jules FERRY (Gauche républicaine), Assemblée nationale : Débat du 28 juillet 1885 sur la colonisation, *Journal Officiel*, 28 juillet 1885.

Leurs yeux ronds, leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence, mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Et ce qui démontre qu'ils ne doivent point cette différence à leur climat, c'est que des Nègres et des Nègresses, transportés dans les pays les plus froids, y produisent toujours des animaux de leur espèce, et que les mulâtres ne sont qu'une race bâtarde d'un noir et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une noire.

VOLTAIRE, *Œuvres de Voltaire*, tome XV, *Essai sur les mœurs*, tome I, « Différentes races d'hommes », Lefèvre librairie, Paris, 1829, p. 7.

## Religion

La *religion* est, au sens le plus fort du terme, un fait d'institution, un parti pris humain et social de l'hétéronomie.

Luc FERRY et Marcel GAUCHET, *Le Religieux après la religion*, « La disposition religieuse de l'humanité », Grasset, Nouveau collège de Philosophie, Paris, 2004, p. 59.

## Renonciations [d'Utrecht]

La paix fut signée à Utrecht le 11 avril 1713. Louis XIV et son petit-fils avaient toutefois fait observer qu'une telle renonciation était dépourvue de la moindre valeur. La violence viciait des consentements arrachés par une guerre cruelle, et surtout Philippe V n'avait pas plus la capacité de renoncer à la Couronne que Louis XIV celle d'en exclure sa descendance. Dans le cadre de la coutume statutaire, la monarchie française est successive et non héréditaire, la Couronne est indisponible. Le roi est désigné par la loi de succession et non propriétaire du trône. Il ne peut pas plus renoncer qu'abdiquer. (p. 35)

Garnier-Pagès le notait avec humour en 1847 : « *Comment parler du traité d'Utrecht ? Mais alors, il faut combler le port de Dunkerque !* » (p. 37)

Frédéric BLUCHE, Jean BARBEY, Stéphane RIALS, *Lois fondamentales et succession de France*, Diffusion Université Culture, Cahiers n°3, Paris, 1984.

## République

La *république* c'est le régime de la liberté humaine contre l'hétéronomie religieuse. Telle est sa définition véritablement philosophique.

Marcel GAUCHET, « La république aujourd'hui », *La revue de l'inspection générale*, n° 1, Janvier 2004.

La fatalité de la *république* est à la fois de provoquer l'anarchie et de la réprimer très durement. Une assemblée n'est jamais un grand homme. Une assemblée a les défauts qui chez un souverain sont les plus réhivitoires : bornée, passionnée, emportée, décidant vite, sans responsabilité, sous le coup de l'idée du moment. Espérer qu'une assemblée composée de notabilités départementales, d'honnêtes provinciaux, pourra prendre et soutenir le brillant héritage de la royauté, de la noblesse françaises, est une chimère. Il faut un centre aristocratique permanent, conservant l'art, la science, le goût, contre le béotisme démocratique et provincial.

Ernest RENAN, *La réforme intellectuelle et morale*, Michel Lévy Frères, Paris, 1871, p. 69-70.

## Révolution

La *Révolution* est essentiellement démocratique...

Pierre-Joseph PROUDHON, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, Office de publicité, Bruxelles, 1860, p. 8.

Je suis la haine de tout ordre religieux et social que l'homme n'a pas établi, et dans lequel il n'est pas roi et dieu tout ensemble ; je suis la proclamation des droits de l'homme contre les droits de Dieu ; je suis la philosophie de la révolte, la politique de la révolte, la religion de la révolte ; je suis la négation armée ; je suis la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme au lieu de la volonté de Dieu ; en un mot, je suis l'anarchie, car je suis Dieu détrôné et l'homme mis à sa place. Voilà pourquoi je m'appelle *Révolution*, c'est-à-dire renversement, parce que je mets en haut ce qui, selon les lois éternelles, doit être en bas, et en bas ce qui doit être en haut.

M<sup>r</sup> GAUME, *La Révolution, Recherches historiques*, tome I, chap. I, Librairie de Gaume frères et Duprey, Paris, 1856, p. 16-17.

Il n'y a pas de doute qu'un mouvement *révolutionnaire* donne naissance à une haine sans laquelle la révolution n'est tout simplement pas possible, sans laquelle aucune libération n'est possible. Rien n'est plus révoltant que le commandement d'amour : « *Ne hais pas ton ennemi* » dans un monde où la haine est partout institutionnalisée. Au cours du mouvement *révolutionnaire*, cette haine peut naturellement se muer en cruauté, en brutalité, en terreur. La limite est, en ce domaine, terriblement mobile.

Herbert MARCUSE, *La fin de l'utopie*, Seuil, Paris, 1968, p. 33.

## Société de pensée

L'objet de la *Société [de pensée]* n'est pas limité ni d'ordre pratique, elle ne vise que l'*opinion*. Il s'agit : d'« *éclairer les citoyens* », de faire avancer le « *progrès des lumières* », d'éveiller l'esprit public, d'« *intéresser les gens au bien public* », c'est-à-dire à la politique.

Augustin COCHIN, *La Révolution et la libre-pensée*, « Canevas d'une conférence 1907 », Plon, Paris, 1924, p. 255.

Qu'est-ce qu'une *société de pensée*? C'est une forme de socialisation dont le principe est que ses membres doivent, pour tenir leur rôle, se dépouiller de toute particularité concrète, et de leur existence sociale réelle, le contraire de ce qu'on appelait sous l'Ancien Régime les corps, définis par une communauté d'intérêts professionnels ou sociaux vécus comme tels.

La *société de pensée* est caractérisée, pour chacun de ses membres, par le seul rapport aux idées, et c'est en quoi elle préfigure le fonctionnement de la démocratie. [...]

Le but des *sociétés de pensée* n'est ni d'agir, ni de déléguer, ni de « représenter » : c'est d'opiner ; c'est de dégager d'entre ses membres, et de la discussion, une opinion commune, un consensus, qui sera exprimé, proposé, défendu.

Une *société de pensée* n'a pas d'autorité à déléguer, de représentants à élire, sur la base du partage des idées et des votes ; c'est un instrument qui sert à fabriquer de l'opinion unanime, indépendamment du contenu de cette unanimité. [...]

L'originalité de ce qui se passe dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle tient à ce que le consensus des *sociétés de pensée*, qu'on appelle « philosophie », tend à gagner l'ensemble du tissu social.

François FURET, *Penser la Révolution française*, Folio-Histoire, Paris, 2005, p. 271-272.

---

## Société organique

La monarchie de l'Ancien Régime reposait effectivement sur cette conception organique de la société. [...]

On avait ainsi l'idée que la direction de l'État était confiée à un Prince qui constituait la tête du corps social et qui était responsable de son autorité devant Dieu et, jusqu'à un certain point, devant les sujets. Lui seul représentait l'État, c'est à dire le corps politique et social pris dans son ensemble. [...]

Selon la vision chrétienne héritée du Moyen Âge, il convenait [...] de soustraire l'homme à l'arbitraire de l'État pour s'inscrire dans un ordre social soumis à la loi divine exigeant, entre autres, que justice soit rendue à chacun. Aussi deux principes de vie organique s'étaient-ils naturellement dégagés ; ils montrent combien l'on était loin de la conception mécanique et individualiste des temps modernes.

– Le premier visait à assurer l'harmonie au sein de l'État ; c'est ce que l'on a appelé, depuis, le principe de subsidiarité, principe de base de toute société organique, selon lequel le groupement d'ordre supérieur ne devait pas intervenir dans la vie des groupements d'ordre inférieur, à commencer par la famille, mais les soutenir.

– Le second tendait, par delà la variété des groupements naturels, à réaliser l'unité de l'État en harmonisant les fins respectives de l'ensemble de ces groupes ; c'est ce que l'on a nommé le principe de finalité. Selon ce principe, les groupements du corps social sont des organes vivants et complémentaires qui agissent chacun pour leur bien commun propre, mais aussi pour le bien commun du corps tout entier. Et, au lieu de s'opposer (comme dans la pensée de Jean-Jacques Rousseau), les deux catégories de biens se complètent.

Cette conception organique avait une grande force instituante car elle s'enracinait dans le modèle de la famille, cellule de base sur laquelle reposait la société tout entière.

Marie-Pauline DESWARTE, *La République organique en France, Via romana*, Paris, 2014, p. 16-19.

## Terreur

La *terreur* cherche à « stabiliser » les hommes en vue de libérer les forces de la Nature ou de l'Histoire. C'est ce mouvement qui distingue dans le genre humain les ennemis contre lesquels libre cours est donné à la *terreur* ; et aucun acte libre, qu'il soit d'hostilité ou de sympathie, ne peut être toléré, qui viendrait faire obstacle à l'élimination de l'« *ennemi objectif* » de l'Histoire ou de la Nature, de la classe ou de la race.

Culpabilité et innocence deviennent des notions dépourvues de sens : « *coupable* » est celui qui fait obstacle au progrès naturel ou historique, par quoi condamnation a été portée des « *racés inférieures* », des individus « *inaptes à vivre* », des « *classes agonisantes et des peuples décadents* ».

La *terreur* exécute ces jugements, et devant son tribunal, toutes les parties en cause sont subjectivement innocentes : les victimes parce qu'elles n'ont rien fait contre ce système, et les meurtriers parce qu'ils n'ont pas vraiment commis de meurtre mais ont exécuté une sentence de mort prononcée par une instance supérieure.

Les dirigeants eux-mêmes ne prétendent pas être justes ou sages, mais seulement exécuter les lois historiques ou naturelles ; ils n'appliquent pas des lois, mais réalisent un mouvement conformément à la loi qui lui est inhérente. La *terreur* est légalité si la loi du mouvement est une force surhumaine, la Nature ou l'Histoire.

Hannah ARENDT, *Le Système totalitaire*, Les origines du totalitarisme, chap. IV, Gallimard, col. Points, Paris, 2002, p. 289.

Il y aurait à écrire, de ce point de vue, une histoire de la gauche intellectuelle française par rapport à la révolution soviétique, pour montrer que le phénomène stalinien s'y est enraciné dans une tradition jacobine simplement déplacée (la double idée d'un commencement de l'histoire et d'une nation-pilote a été réinvestie sur le phénomène soviétique) ; et que, pendant une longue période, qui est loin d'être close, la notion de déviation par rapport à une origine restée pure a permis de sauver la valeur surminente de l'idée de Révolution. C'est ce double verrouillage qui a commencé à sauter : d'abord parce qu'en devenant la référence historique fondamentale de l'expérience soviétique, l'œuvre de Soljenitsyne a posé partout la question du *Goulag* au plus profond du dessein révolutionnaire ; il est alors inévitable que l'exemple russe revienne frapper comme un boomerang son « origine » française. En 1920, Mathiez justifiait la violence bolchevique par le précédent français, au nom de circonstances comparables. Aujourd'hui, le *Goulag* conduit à repenser la *Terreur*, en vertu d'une identité dans le projet. Les deux révolutions restent liées ; mais il y a un demi-siècle, elles étaient systématiquement absoutes dans l'excuse tirée des « circonstances », c'est-à-dire de phénomènes extérieurs et étrangers à leur nature. Aujourd'hui, elles sont accusées au contraire d'être consubstantiellement des systèmes de contrainte méticuleuse sur les corps et sur les esprits. Le privilège exorbitant de l'idée de révolution,

qui consistait à être hors d'atteinte de toute critique interne, est donc en train de perdre sa valeur d'évidence. (p. 28, 29)

Toutes les situations d'extrême péril national ne portent pas les peuples à la Terreur révolutionnaire. Et si cette *Terreur* révolutionnaire, dans la France de la guerre contre les rois, a toujours ce péril comme justification elle-même, elle s'exerce, en fait, indépendamment de la situation militaire : les massacres « sauvages » de septembre 1792 ont lieu après la prise de Longwy, mais la « grande Terreur » gouvernementale et robespierriste du printemps 94 coupe ses têtes alors que la situation militaire est redressée. Le vrai est que la Terreur fait partie de l'idéologie révolutionnaire, et que celle-ci, constitutive de l'action et de la politique de cette époque, surinvestit le sens des « circonstances » qu'elle contribue largement à faire naître. (p. 105)

François FURET, *Penser la Révolution française*, Gallimard, col. Folio histoire, Paris, 1978.

## Totalitarisme

Le type idéal [de régime *totalitaire*] comporte un parti, si je puis dire parfait, au sens de la volonté totalitaire, animé par une idéologie (j'appelle ici idéologie une représentation globale du monde historique, du passé, du présent et de l'avenir, de ce qui est et de ce qui doit être).

Ce parti veut procéder à une transformation totale de la société pour rendre celle-ci conforme à ce qu'exige son idéologie. Le parti monopolistique nourrit des ambitions extrêmement vastes. [...]

La représentation de la société future comporte confusion entre la société et l'État. La société idéale est une société sans classes, la non différenciation des groupes sociaux implique que chaque individu soit, au moins dans son travail, partie intégrante de l'État.

Il y a donc là une multiplicité de phénomènes, qui, ensemble, définissent le type *totalitaire* ; le monopole de la politique réservé à un parti, la volonté d'imprimer la marque de l'idéologie officielle sur l'ensemble de la collectivité et enfin l'effort pour renouveler radicalement la société, vers un aboutissement défini par l'unité de la société et de l'État.

Raymond ARON, *Démocratie et totalitarisme*, NRF, col. Idées, Paris, 1965, p. 92-93.

Le *totalitarisme*, défini comme le gouvernement existentiel des *activistes gnostiques*, est la forme ultime d'une civilisation progressiste.

Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*, Seuil, Paris, 2000, p. 190.

## **La Gazette royale, périodique papier.**



### **Montant des abonnements :**

Abonnement normal : 19,00 €

Abonnement électronique : 12,00 €

Abonnement étudiant : 15,00 €

Abonnement étranger : 23,00 €

Abonnement de soutien : 25,00 €

C.C.P. La Source 0074747M033

Abonnements à libeller à l'ordre de l'UCLF et à adresser à :  
M. Bernard Lévêque, 22 rue de la Déhanne, 22400 Lamballe

[uclf.org](http://uclf.org) : Site de l'UCLF :

**UCLF** Unir les peuples de France dans l'amour du Roi  
Union des Cercles Légitimistes de France

ACCUEIL LE PRINCE LÉGITIMITÉ MONARCHIE NOS PROVINCES ACTION LE ROI DÉCLARE CONTACT

MILITER SUR INSTAGRAM

309 av. J.-C. La démocratie condamne à mort Socrate pour ses idées

Ici la France

La modernité est anti-chrétienne

« Ce christianisme constitue la pire des régressions que peut subir l'humanité. »

Vexilla Regis Prodeunt

« Qui tempore ne digneur pas mettre à profit ce don du ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis »

Bossuet, Lettre à monseigneur le Dauphin

L'Union des Cercles Légitimistes de France entend restaurer la monarchie française traditionnelle de droit divin. Ce régime politique tire sa légitimité du respect de la loi naturelle voulue par Dieu. L'UCLF soutient la famille, la société organique et l'autorité prenant pour seigneur et modèle le Christ Roi. L'UCLF défend les Lois fondamentales du Royaume de France et le roi qu'elles désignent clairement aujourd'hui, Louis XX.

J'adhère à la Charte de la légitimité

Partagez cette bannière avec son lien vers la Charte internationale Vexilla Regis Prodeunt.

ARTICLES LES ÉCHOS DE LA LÉGITIMITÉ

[viveleroynet](http://viveleroynet) : Site bibliothèque de l'UCLF :

**Vive le Roy** La bibliothèque de la légitimité

ACCUEIL PLAN DU SITE DÉFINITIONS ÉTUDES POLITIQUES HÉRALDIQUE ARTICLES AUDIO CONTACT

Translate

Search

Vive la France !  
« bien sûr, mais qu'il serait bon, et simple et reposant et robuste et de savoir, ici, au fond de mon trou, qu'elle vit sur deux jambes, avec un cœur de chien, des tics de famille et une paire de choses bourrées de promesses. »

Jacques Perret, *Le Caporal épinglé*

Un chouan du XX<sup>e</sup> siècle : Jacques Perret (1901-1992)  
ÉCRIVAIN PORTE-ÉTENDARD DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET ROYALISTE

11 avril 2021 Fausdel Critique littéraire

Évadé multirécidiviste des camps de prisonniers allemands, Jacques Perret n'est ni pétainiste, ni gaulliste. Une fois libre, l'écrivain aventurier continue la guerre en chouannant au sein l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA). Il y a du Cyrano dans Perret. En 1939, alors qu'il est père de famille et frise la quarantaine, ce magicien des mots, déjà célèbre par ses romans, s'engage pour défendre son pays. Fait prisonnier, il tente plusieurs

La raison.  
« Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis »

Bossuet, Lettre à monseigneur le Dauphin

Lettre à monseigneur le Dauphin, par Bossuet  
DE L'ÉDUCATION AU DUR MÉTIER DE ROI

3 avril 2021 Mabblavet Absolue (monarchie), Cours, Monarchie, Royalisme, Sciences politiques

Avec des accents tout confucéens Bossuet rappelle la nécessité pour tout homme d'exercer sa raison, « cette lumière admirable, dont le riche présent... vient du ciel » et « par laquelle Dieu a voulu que tous les hommes fussent libres ». Acquérir l'esprit de discernement, apprendre à résister à l'esclavage des passions, entraîner son attention, tel est précisément le rôle de l'éducation. C'est pour faire du fils de Louis XIV un

L'Union des Cercles Légitimistes de France entend restaurer la monarchie française traditionnelle de droit divin. Ce régime politique tire sa légitimité du respect de la loi naturelle voulue par Dieu. L'UCLF soutient la famille, la société organique et l'autorité prenant pour seigneur et modèle le Christ Roi. L'UCLF défend les Lois fondamentales du Royaume de France et le roi qu'elles désignent clairement aujourd'hui, Louis XX.

J'adhère à la Charte de la légitimité

Partagez cette bannière avec son lien vers la Charte internationale Vexilla Regis Prodeunt.

[vexilla-regis-prodeunt.com](http://vexilla-regis-prodeunt.com) : Site de la Charte de la légitimité :

**Vexilla Regis Prodeunt** Carta legis naturae

Recherche...

Carta legis naturae

Lingua

Acta de Legitimidad  
Charte der Legitimität  
Charte de la légitimité  
Charter of Legitimacy

Homo ita naturale animal rationale et politicum est, ut usocetur ad optimam rem publicam instituendam, per quam solam plene liberissimum probissimumque fit. Quae res publica optima legitima dicitur. Legitima est res publica quae in iustam legem conditur. Itaque nulla res publica legitima vere ac firme dicitur, nisi illa cuius leges ab uno ex his principis — gradatim ordinatis — oriuntur :

Primum enim gradus est : ut

VEXILLA REGIS PRODEUNT

